SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS
IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

1880

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1880

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES.

COMITÉ.

Président :

M. Eugène PAILLET.

Vice-Présidents :

M. TRUELLE SAINT EVRON.
M. BESSAND, ✵.

Archiviste-Trésorier :

M. Alfred PIET.

Secrétaire :

M. LESSORE.

Assesseurs :

M. le baron Roger PORTALIS.
M. BILLARD.
M. Abel GIRAUDEAU.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES TITULAIRES :

Mme ADAM (Edmond), boulevard Poissonnière, N° 23.

M. ARNAL, avocat à la Cour d'appel de Paris, *fondateur*, rue Saint-Lazare, N° 66.

M. BAPST (Germain), *fondateur*, rue de Choiseul, N° 20.

M. BÉGIS, syndic de faillites, *fondateur*, boulevard Sébastopol, N° 16.

M. BÉRALDI (Henri), attaché au ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, rue Blanche, N° 68.

M. BESSAND, ✻, juge au Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, N° 2.

M. BILLARD, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, N° 88.

M. BOCHER (Emmanuel), ✻, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, N° 113.

M. BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, N° 11.

M. CHAMP-REPUS (Marigues de), O. ✻, ancien officier supérieur de cavalerie, *fondateur*, rue Pasquier, N° 17.

M. CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, N° 49.

M. CLÉMENT (Lucien), licencié en droit, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, N° 53.

M. COLIN, rue Taitbout, N° 64.

M. COPPEAUX (Th.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, N° 6.

M. COUSIN (Charles), ✻, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, N° 20.

M. CUSCO, O. ✻, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *fondateur*, rue Gluck, N° 2.

M. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, N° 4.

M. DELBERGUE-CORMONT, *fondateur*, rue de Londres, N° 13.

M. DÉSÉGLISE, ✻, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, N° 15.

M. DRUJON, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, N° 17.

M. DUGOUJON, rue de Turin, N° 19.

M. FORTIER-BEAULIEU, juge au Tribunal de Commerce, boulevard Magenta, N° 46

M. FRANCASTEL, juge au Tribunal de Commerce, boulevard Voltaire, N° 200.

M. GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, N° 79.

M. GAUTHIER (FERDINAND), *fondateur*, rue Lavoisier, N° 23.

M. GIRAUDEAU (ABEL), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, N° 12

M. LACAPÈRE, rue Taitbout, N° 14.

M. LAUGEL (AUGUSTE), ingénieur des mines, *fondateur*, rue de la Ville Levêque, N° 15.

M. LEMARCHAND (CHARLES), ✵, *fondateur*, rue d'Astorg, N° 4 bis.

M. LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Rameau, N° 6.

M. MARCHÉVILLE (MARCEL DE), ✵, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, *fondateur*, rue Tronchet, N° 31.

M. MASSON (GEORGES), ✵, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur*, boulevrd St-Germain, N° 120.

M. MERCIER (LÉON), *fondateur*, rue d'Argenson, N° 3.

M. MOZET, rue de la Bienfaisance, N° 39.

M. OUACHÉE, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Conti, N° 17.

M PAILLET (EUGÈNE), juge d'instruction, *fondateur*, rue de Berlin, N° 40.

M. PARRAN, ✵, rue du Regard, N° 3.

M. PIET (ALFRED), *fondateur*, rue de Tivoli, N° 19.

M. PORTALIS (baron ROGER), *fondateur*, boulevard Haussmann, N° 144.

M. RIVOLI (MASSÉNA, duc de), rue Jean-Goujon, N° 7.

M. ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, N° 61.

M. RODRIGUES, avocat, rue d'Amsterdam, N° 106.

M. SAINT-GENIÈS (baron de), ✵, *fondateur*, rue d'Aguesseau, N° 13.

M. SICOTIÈRE (DE LA), ✵, sénateur, *fondateur*, à Versailles (Seine-et-Oise).

M. SIXDENIER, *fondateur*, rue de Verneuil, N° 56.

M. TRUCHY, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, N° 158

M. TRUELLE SAINT EVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, N° 229.

M. TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, N° 39.

M. VIAN (LOUIS), avocat à la Cour d'appel, *fondateur*, rue de la Bruyère, N° 15.

M. UZANNE (OCTAVE), rue des Feuillantines, N° 55.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte de), ☼, boulevard de Latour-Maubourg, N° 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

M. ASHBEE (H.-S.), Upper Bedford Place, N° 46, Russel Square, London (England).

M. DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix.

M. FREMY, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, à St-Fargeau (Yonne).

M. LUCAS (PAUL), à Bellevue, près Paris, et chez M Masson, boulevard St-Germain, N° 120.

M. ROBERT (JULIEN), avocat, à Brignolles (Var).

ÉTAT DE SITUATION.

COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER.

ANNÉE 1879.

	Recettes.		Dépenses.	
Juillet	530	»	»	60
Août	930	»	16	»
Septembre.................	330	»	»	50
Octobre	»	»	»	»
Novembre	320	»	»	40
Décembre	30	»	»	10
	2,140	»	17	60
A DÉDUIRE......	17	60		
1er Janvier 1880 – EN CAISSE.	2,122	40		

LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES,

SA CRÉATION

ET

SES PUBLICATIONS.

Depuis plus de cinq ans déjà, la Société existe de fait.

C'est en 1874, que trois aimables amateurs, MM. Ph. de Saint-Albin, Gallien et Truelle eurent l'idée de fonder une réunion périodique de bibliophiles.

Ils communiquèrent ce projet à quelques-uns de leurs amis, qui s'empressèrent de l'accueillir, et la première assemblée eut lieu le 15 mars 1874.

Il fut convenu que, sous le titre d'Amis des Livres, les sociétaires se donneraient rendez-

vous le premier mardi de chaque mois. Depuis lors les nouveaux collègues, fidèles à leur promesse, se retrouvèrent plus ou moins nombreux, mais toujours sans interruption, aux époques fixées.

Peu à peu d'autres amateurs demandèrent à se joindre aux fondateurs, et le nombre des adhérents s'éleva bientôt à trente environ. Cependant la Société était florissante et voulait affirmer son existence par une production qui lui fit honneur. Après avoir discuté différents projets, on se décida à publier un livre à frais communs. Quelques membres de la Société désiraient qu'on éditât seulement des textes anciens ou inconnus, intéressants pour l'histoire, la littérature ou la linguistique, en un mot que la Société affectât les allures d'une Société savante.

Mais la majorité ne fut pas de cet avis ; en effet notre réunion se compose de personnes qu'une communauté de goût pour les beaux et bons livres rassemble lorsque leurs occupations quotidiennes leur laissent des loisirs. Elles considèrent la bibliophilie comme un délassement intellectuel et délicat, et non comme un travail pénible et fatigant. Ces personnes

n'ont d'ailleurs aucune prétention au titre de savants de profession, mais seulement à celui d'amateurs de livres choisis, d'éditions soignées, et de belles illustrations.

C'est pourquoi il fut arrêté qu'on chercherait, pour la publier, une œuvre d'imagination émanant d'un auteur distingué, (roman ou poésie) dont la lecture fût facile et agréable.

Pour rendre le livre plus attrayant il fut également convenu qu'on l'imprimerait avec tout le luxe possible et qu'on le ferait orner de gravures ou de vignettes à l'eau-forte.

Après une discussion qui se prolongea pendant plusieurs séances, le choix tomba sur la chronique du règne de Charles IX par Prosper Mérimée. Le nombre des exemplaires fut extrêmement limité et le prix de chacun fixé à cent francs.

M. Eugène Paillet voulut bien donner ses soins à la première publication de la Société. Il s'adressa pour l'illustration à un artiste connu, M. Edmond Morin, et pour l'impression du livre à M. Chamerot. Il surveilla lui-même tous les détails ; il indiqua à l'artiste les sujets à traiter, lui donna son avis sur la composition et l'exécution des planches, lui faisant modifier

et même recommencer celles dont il n'était pas pleinement satisfait.

Il agit de même à l'égard de l'habile imprimeur ; il choisit le format du livre, le papier, les caractères, la mise en page, enfin il collationna et corrigea le texte. Au fur et à mesure de l'avancement de l'ouvrage, M. Paillet communiquait à ces collègues les épreuves des gravures et du texte et il recueillait leurs avis.

Mais en dehors de ces soins, il fallait encore s'occuper de la souscription du livre.

A cette époque les membres de la Société étaient moins nombreux qu'aujourd'hui et bien que plusieurs d'entre eux eussent consenti à prendre deux et même trois exemplaires, il en restait encore un grand nombre à placer en dehors de la Société. C'est alors que M. Rouquette nous prêta volontiers un concours efficace, en acceptant pour lui-même le reste de l'édition, et en le distribuant dans sa clientèle.

La chronique du règne de Charles IX parut en 1876. Cette publication, qui fait honneur au goût de celui qui l'a dirigée, obtint un succès légitime. On trouva les gravures

pleines d'esprit et de mouvement, l'impression du texte tout-à-fait magistrale. Les Amis des Livres furent donc encouragés à publier un second ouvrage.

Cette fois on choisit le chef-d'œuvre de Murger : les Scènes de la vie de Bohème.

M. Cherrier offrit gracieusement de se charger de la publication. Il découvrit un jeune artiste de talent, M. Bichard, auquel il confia le soin d'illustrer le livre.

Cet artiste s'acquitta avec une rare conscience et un réel bonheur de la tâche qu'il avait entreprise ; les treize planches qu'il a composées et gravées ont de la jeunesse, de la grâce, et le travail est d'une finesse extrême. Quant au texte, il fut imprimé par M. Jouaust.

Comme son devancier, M. Cherrier s'occupa de tous les détails de l'exécution et il obtint facilement la souscription complète des exemplaires aussitôt que le livre fut publié.

Les scènes de la Bohême parurent en 1879. L'édition eut un succès égal à celui de la première publication de la Société et M. Cherrier a droit à tous les remerciements des Amis des Livres.

Une troisième publication est en voie d'achè-

vement. Elle est sous la direction compétente de M. Billard, qui n'épargne rien pour nous doter d'un livre remarquable. Il s'agit de Fortunio par Théophile Gautier et sans doute l'ouvrage sera achevé prochainement. M. Milius, chargé par lui de la composition et de l'exécution des planches, est un graveur qui n'a plus à faire ses preuves. L'imprimeur est M. Motteroz. enfin M. Billard a chargé M. Avril de la composition des lettres ornées. des entêtes et des culs de lampe. D'après ce que nous avons déjà vu, nous sommes certains que ce livre sera à la hauteur de ses deux aînés.

Cette fois, les cent exemplaires ont été demandés d'avance, et on a dû refuser un grand nombre de souscriptions.

Quoique la Société des Amis des Livres se fût révélée par ses publications, elle ne possédait ni statuts, ni réglement.

Cette lacune vient d'être comblée.

Les statuts, après de longs débats, ont été adoptés par l'Assemblée générale du 13 janvier dernier et ils sont en ce moment soumis à l'approbation du Gouvernement.

Depuis 1874, notre Société a fait des pertes

sensibles et dernièrement la mort lui enlevait son président d'honneur. Une notice sur chacun de ces morts regrettés se trouve dans le présent annuaire.

Je terminerai en disant que, pour des motifs différents, plusieurs anciens membres de la Société nous ont quittés ; qu'ils acceptent l'expression de nos sympathiques souvenirs, en attendant qu'une circonstance favorable les rappelle au milieu de nous.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

MM. GALLIEN, ANDRIEUX, GRELLET,
LEMAIRE
& PHILIPPE DE SAINT-ALBIN,

Sociétaires décédés.

GALLIEN.

Ce n'est pas sans une tristesse profonde que j'évoque le souvenir d'Ernest Gallien. Il était un de mes amis les plus intimes depuis trente ans et il avait été mon initiateur dans les mystères du livre.. Je me rappelle très bien le jour où, après m'avoir montré des gravures d'Eisen et de Gravelot, il m'entraîna chez Leclère, qui pastichait alors certaines éditions du siècle dernier à l'aide de vieux cuivres artistement retouchés. J'achetai pour quarante francs un exemplaire du Perrault et, afin de n'être pas interdit comme prodigue, je fis jurer à Gallien qu'il ne révélerait à personne ma ruineuse fantaisie.

Je le vois encore avec son visage pâle et mélancolique, son air étrange et distingué, sa tenue correcte. Gallien paraissait froid.

il n'était que timide. On pouvait le croir fier, tandis qu'au contraire sa modestie cachait aux yeux vulgaires une grande valeur intellectuelle et de nobles sentiments. Brillant élève chez Massin, il avait remporté de nombreux succès au lycée Charlemagne, puis la carrière du barreau avait tenté l'indépendance de son caractère. Là aussi il ne passa point inaperçu et plusieurs plaidoiries remarquables attirèrent sur lui l'attention. Mais, si dans le vieux palais de Saint-Louis (plus que dans les autres palais) on fait ordinairement bonne justice, il faut compter cependant avec une déesse capricieuse et fantasque. D'aucuns l'appelleront la fortune, nous disons aujourd'hui la chance. Elle exerce sa puissance en tout lieu, même parmi les avocats et, si Gallien ne manqua pas aux rares occasions qui se présentèrent à lui, les occasions lui manquèrent.

Trop timide, trop modeste, trop réservé, il n'osa pas se mettre en évidence, s'imposer, quand il en avait le droit et il laissa des rivaux, qui lui étaient fort inférieurs, occuper une place qu'il aurait mieux remplie. Et pourtant Gallien était un érudit en droit, en histoire, en littérature et en beaux arts. Rien ne lui était

inconnu, rien ne lui était indifférent. Sous une apparence glaciale se dissimulaient en lui un labeur tenace et des convictions ardentes. Elles se faisaient jour dans un langage brillant, chaud, coloré qui rappelait son origine méridionale (1). On était étonné en entendant parler cet homme au masque sombre, car il savait employer toutes les ressources oratoires : la dialectique d'un logicien, les hautes vues d'un philosophe et jusqu'aux recherches du bel esprit. On restait véritablement sous le charme de sa parole ; mais lui, presque honteux d'un moment d'abandon, redevenait bientôt impassible.

Dans l'intimité sa conversation était des plus plaisantes. Il excellait surtout à conter des histoires bouffonnes. Il les disait merveilleusement, en faisait de petits drames où l'action ne ralentissait pas, puis amenait par un détour heureux le mot de la fin, d'autant plus hilarant que le narrateur gardait tout son sérieux.

Gallien était à la fois un penseur et un homme d'imagination. Lancé dans les études

(1) Sa famille, de nationalité espagnole, avait habité Bordeaux pendant longtemps.

spéculatives , il augmentait seulement la somme de ses connaissances, abandonnant les bénéfices de la vie à ceux qui étaient plus âpres et plus avides. Pourtant il n'était pas qu'un rêveur inutile. Au lieu de demeurer avocat inoccupé, il entra dans l'administration de la *Gazette des Tribunaux;* cela lui permit de conserver sa petite clientèle et de tenir sa place au barreau. Il devint bientôt à la Gazette rédacteur principal et garda cette situation jusqu'en 1870, époque à laquelle il fut nommé bibliothécaire à la Cour de cassation.

Jamais Gallien n'avait quitté sa mère. Sans doute cette existence douce, cette tutelle maternelle avait remplacé pour lui les douceurs du ménage. Malheureusement, il perdit cette respectable mère, sa plus vive affection et la joie de son foyer. Il ressentit doublement le chagrin de cette cruelle séparation et demanda au travail l'oubli momentané de sa légitime tristesse. Tout en rédigeant le catalogue de la bibliothèque dont il était conservateur, il poursuivit les livres curieux principalement au point de vue historique. il réunit même une collection fort intéressante. Elle se composait de pièces imprimées au XVII[e] siècle; elle était

riche en propos de ruelle et en anecdotes sur le Roi Soleil et ses maîtresses. Ce goût particulier devait naturellement s'étendre jusqu'à la correspondance de Madame de Sévigné, où le moindre évènement est exposé, retourné, commenté de toutes les manières. Il en résulta une idée assez originale qui pouvait être fertile en révélations intimes et que notre ami caressa avec amour. Gallien entreprit un travail considérable sur les courtisans et sur les belles pécheresses du siècle de Louis XIV. Il consacra plusieurs années à faire de patientes et laborieuses recherches dans les mémoires, dans les pamphlets du temps, dans les bibliothèques et aux archives. Il dépouilla les registres des paroisses de Paris, transcrivit les actes de naissance, de mariage et de mort; bref, il amassa une quantité considérable de documents précieux qu'il se proposait de coordonner pour en extraire la matière d'une publication littéraire qui aurait été l'œuvre de sa vie.

Cette compilation de bénédictin ne l'empêcha pas d'écrire une dissertation curieuse sur la question de savoir quel était l'auteur du conte *Point de Lendemain*. L'opuscule n'a pas

moins de 38 pages. Il parut d'abord les 20 et 31 octobre 1864 dans le journal l'*Intermédiaire,* puis il fut réimprimé avec le *Fond du Sac* par Louis Perrin de Lyon, en 1866. Gallien écrivit encore de nombreux articles dans la *Gazette des Tribunaux* et l'on y remarqua des études fort sérieuses sur les mémoires de Saint-Simon.

La guerre d'Allemagne, si funeste à tous les français, fut fatale au pauvre bibliophile; car elle eut pour conséquence les agitations populaires et l'explosion communale de 1871. Le 15 mai, il fut chassé du logement qu'il occupait au Palais-de-Justice et ce monument fut livré aux flammes par les ordres de Raoul Rigault. Quelques jours après, Gallien rentrait à Paris... à la place de son ancien domicile, il ne trouva que des murailles noircies et fumantes.

Tous ses effets, tout son mobilier, ses souvenirs de famille, ses tableaux, sa collection de livres et de gravures, ces documents précieux dont j'ai parlé et qu'il avait recueillis avec tant de soin, tout avait été anéanti !

Ce fut pour lui un coup terrible, une perte irréparable qu'il déplora silencieusement et qui ébranla profondément sa santé. On lui

offrit deux petites pièces bien sombres à l'entresol du Palais-Royal. Il s'y rendit, il y vécut presque solitaire au milieu d'un mobilier banal et ne tarda pas à s'y éteindre, le 15 juillet 1876, à l'âge de cinquante-sept ans.

Malgré son malheur et quoique la vie eût perdu tout intérêt, tout charme à ses yeux, Gallien avait conservé sa vive intelligence comme ses sentiments de chaleureuse amitié. Il conçut, avec MM. Truelle et Philippe de St-Albin, le projet de fonder une association de bibliophiles. Leur pensée me fut révélée ainsi qu'à un petit nombre d'élus. Elle ne devait pas être stérile et vient de s'épanouir naguères, puisque notre Société est maintenant constituée avec cinquante membres titulaires, sans parler des membres correspondants et honoraires.

Hélas! des trois fondateurs, deux ne sont déjà plus; mais il nous en reste un que nous garderons longtemps, je l'espère.

Gallien est donc un de nos ancêtres, bien plus il a baptisé notre réunion du nom qu'elle porte aujourd'hui : *les Amis des Livres*. A ce titre il avait droit d'occuper dans notre annuaire une place importante. Peut-être

cependant aurait-il été préférable de donner à cette notice un cadre plus étroit ; mais la figure amie de mon vieux camarade était là devant moi...... Je la regardais avec complaisance et je n'en puis. même à cette heure, détourner mes yeux qu'à regret et le cœur serré.

EUGÈNE PAILLET.

ANDRIEUX.

Jules Andrieux, que la Société des Amis des Livres a eu le regret de perdre à la fin de 1876, avait assisté à quelques-unes de nos réunions. Fils d'un médecin, ami de M. Thiers et reçu familièrement dans sa famille, Andrieux, que ses goûts portaient vers l'étude des livres, fut de bonne heure nommé bibliothécaire du Sénat sous l'Empire. Un grand désordre régnait dans cette collection et le manque de catalogue se faisait vivement sentir. Avec une patience et une méthode remarquables il arriva à doter le Sénat d'un répertoire indispensable aux recherches.

Sur la fin de l'Empire, il avait dû quitter cette situation et c'est alors qu'il fréquenta beaucoup M. Thiers, s'occupa de son élection à Paris et fut un de ses agents les plus actifs.

Il reçut sa récompense, si ç'en était une, en étant, après la guerre, attaché à la personne du grand historien et en devenant son bibliothécaire et son secrétaire intime. On connaît l'extrême activité de l'homme politique qui a joué un si grand rôle en France pendant près de quarante ans et l'on a souvent parlé de l'heure matinale à laquelle il commençait à travailler. Ce vieillard devait user cet homme dans la force de l'âge.

Nous rencontrâmes un jour à Trouville Andrieux paré d'un frais ruban de la Légion-d'Honneur qu'il avait bien gagné, lors du séjour que son maître y fit pendant sa présidence. Il se plaignit des fatigues de sa charge et nous raconta qu'il devait chaque jour se lever à 4 h. 1/2 du matin afin d'entrer à 5 h. précises dans la chambre du célèbre homme d'État et d'être à même de lui trouver sur le champ les livres, journaux, correspondances dont il pouvait avoir besoin en se mettant au travail. Un tel labeur aurait fatigué une tête plus forte que n'était celle de notre regretté collègue. Déjà souffrant, il dut abandonner son poste et mourut à peine âgé de quarante ans.

Andrieux tenait par sa grand'mère à la Normandie et il avait réuni, sur cette province, dans son petit hôtel de la rue Joubert, une collection fort nombreuse de livres, reliée toute entière en maroquin plein par A. Petit. Au premier rang brillait la coutume de Normandie imprimée en gothique. Nous ne croyons pas que cette collection ait été dispersée.

R. P.

GRELLET.

La *Société* a encore perdu, sinon un de ses membres les plus assidus, au moins un des plus aimables invités en M. Camille Grellet.

Ce galant homme avait passé la majeure partie de sa vie dans le négoce, puis il était devenu sous-préfet. Mais une camaraderie de collége l'avait lié avec un caudataire de Victor Hugo, O'Neddy, qui lui enseigna l'art d'aimer innocemment les lettres et les bouquins.

A cinquante ans M. Grellet, dès que ses moyens le lui permirent et les affaires jetées aux orties, s'adonna à son goût pour les livres et pour les vignettes, achetant, échangeant, enfin se faisant un petit cabinet. Bientôt l'amour platonique de ses richesses ne lui suffit plus : le collectionneur de livres romantiques, d'édi-

tions sur chine et de pointes sèches éprouva le besoin de raconter son bonheur aux populations et de les inviter à suivre son exemple... car il était si heureux. En effet, après le plaisir de posséder un objet aimé, le plus grand charme est d'en parler et d'en raconter la conquête : Nous sommes tous un peu comme le roi Candaule — heureux quand la similitude n'est pas entière.

Quelques uns des amis de Grellet partagèrent son opinion. C'est ainsi que parut, le 1er avril 1876, le *Conseiller du bibliophile*, petite revue bi-mensuelle sur papier de fil, en caractère elzévirien avec lettres ornées, culs de lampe, fleurons et eaux fortes, élégamment rédigé par MM. Soulary, Landrin, Monselet, Uzanne et Grellet, qui y donnèrent des sonnets achevés, de savants articles, de charmantes ou curieuses fantaisies et de bons conseils sur les livres.

Le *Conseiller du bibliophile* marchait depuis dix-huit mois, boitant un peu encore, mais, comme dit l'autre, à la façon de Mlle de la Vallière, avec une certaine grâce. La maladie s'empara de M. Grellet qui s'était surmené à corriger ses épreuves et à encoller

ses volumes ; il mourut ainsi au champ d'honneur des amis des livres.

Il laisse derrière lui le souvenir d'un homme de gout et d'un amateur éclairé.

L. VIAN.

LEMAIRE.

Ferdinand Lemaire, né à Fort de France (Martinique) le 6 mai 1833, Inspecteur principal adjoint et chef du service de la statistique centrale au chenin de fer du Nord, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, décédé aux eaux de Bagnoles (Orne) le 10 août 1879.

M. Lemaire, très assidu à nos réunions, s'était fait bien vite de nombreux amis par sa belle humeur et l'affabilité de son caractère. Bibliophile et collectionneur encore un peu novice ; mais vieux lettré, notre confrère, poëte à ses heures, a surtout écrit pour ses amis. On a de lui un poëme « Doute et croyance », des élégies, des chansons, des méditations, des harmonies: Lemaire avait un culte passionné pour Lamartine.

Parmi ces petits poëmes, il en est deux : « Souvenance et Tristesse » qui ont été mis en musique par Saint-Saens. Enfin c'est à notre confrère que l'éminent compositeur avait demandé le poëme de son opéra de « Dalila », représenté pour la première fois à Weimar, le 2 décembre 1877, et depuis à Bruxelles, en mai 1878.

Lemaire s'était arrangé, aux environs de Paris, sur les bords de l'Oise, dans les ruines de l'illustre abbaye de Saint-Martin, une résidence champêtre où il passait avec sa famille la belle saison. On n'a pas oublié, dans la petite ville de Pontoise, son dévouement à toutes les œuvres de bienfaisance et sa gracieuse hospitalité.

C. C

SAINT-ALBIN.

Le vicomte Philippe de Saint-Albin, fils du comte Corbeau de Saint-Albin fondateur du *Constitutionnel,* est né à Paris le 29 juin 1822. Casimir Perrier et Jacques Laffitte signèrent son acte de naissance, le roi Louis-Philippe fut son parrain. Il ne pouvait débuter dans la vie sous un plus illustre patronage.

Après d'excellentes études au Lycée Charlemagne et à l'école de droit, il fut reçu avocat, puis un ami de son père le maréchal Gérard l'attacha, sous ses ordres, à la légion d'honneur; quelques années après il devint bibliothécaire du Sénat.

Saint-Albin, qui avait su par l'amenité de son caractére se faire des amis non seulement en France mais à l'étranger, se lia intimement

avec les familles de Montijo et d'Albe : aussi l'impératrice Eugénie n'oublia pas celui dont elle avait apprécié la droiture et le dévouement. Elle lui fit quitter le Sénat pour le nommer son bibliothécaire.

L'impératrice avait une grande confiance dans son savoir et dans ses lumières. Elle le chargeait du soin de choisir ses livres, lui donnant mission d'acheter les raretés qui pourraient contribuer à l'ornement de la bibliothèque des Tuileries.

C'est ainsi qu'il fit l'acquisition de l'album des dessins de Moreau pour le Voltaire de Kehl dont les gravures se vendent maintenant au poids de l'or. Ces dessins ont été brûlés malheureusement dans l'incendie du Louvre.

Il avait le goût des livres et celui des beaux-arts, aussi connaissait-il parfaitement les richesses artistiques que renfermait le Palais de Saint-Cloud. Sur le désir qui lui en fut exprimé par l'empereur, il publia en 1864 en collaboration avec un de ses amis M. Durantin un volume intitulé le Palais de Saint-Cloud : il consacre le premier chapitre à la relation des faits mémorables qui se sont passés dans ce palais, puis il décrit pièce par pièce les plafonds.

les voussures, les dessus de porte peints par Audran, Le Moine, Coyppel, Alaux, etc.; il consacre surtout plusieurs pages à Mignard qui dans les salons de Mars et de Diane, dans l'admirable galerie d'Apollon chercha à faire oublier les merveilles que le pinceau de Lebrun venait de semer à Versailles.

Ce livre devenu si intéressant aujourd'hui, puisque le palais de Saint-Cloud est en ruines, donne la nomenclature des tableaux, des statues, des médaillons, des tapisseries que chaque appartement renfermait.

Saint-Albin, qui avait été appelé à dresser ce catalogue artistique, ne pouvait oublier son œuvre ; en conséquence dans nos jours de détresse, quand l'ennemi s'avance sur Paris, au moment ou le désarroi commence à se manifester de toutes parts, il songe à Saint-Cloud et à ses richesses ; il écrit au maréchal Vaillant pour lui faire observer qu'il y a aux portes de Paris une collection précieuse à sauver.

Le maréchal lui répond pour le remercier, il lui dit que des préoccupations plus graves avaient détourné son attention, qu'il a donné des instructions pour qu'on dirige sur la

Normandie ces collections avec les objets les plus précieux du Louvre.

Mme Jubinal, sœur de Saint-Albin, qui partage les goûts de son frère, montre avec fierté cette lettre du Maréchal qui est pour notre ami un de ses plus beaux titres d'honneur.

Or, nul de nous n'a connu cette lettre. Elle serait ignorée, si Saint-Albin vivait encore, — tant il poussait la modestie à l'extrême.

C'est ainsi que bien rarement on le voyait porter une décoration, et cependant il était Chevalier de la Légion-d'Honneur, Officier de Saint-Maurice et Saint-Lazare, Officier de l'Ordre du mérite.

A la fin de 1873, Saint-Albin songea le premier à grouper autour de lui des amis partageant ses goûts. Dès que la réunion compta une dizaine de membres, la présidence lui fut naturellement dévolue.

Jamais quand Saint-Albin se trouvait à Paris, il ne manquait d'assister à nos assemblées qui devinrent successivement plus nombreuses.

C'était avec bonheur qu'il constatait le succès de son œuvre, mais il avait toujours soin d'en attribuer le mérite à ceux qui l'entouraient.

Aujourd'hui, la Société est grandie au-delà de toutes prévisions; malheureusement un certain nombre des membres ne connaîtra, que par la tradition, la valeur de celui que nous avons perdu si prématurément.

Saint-Albin aimait les livres : j'ai sous les yeux le catalogue de la vente que l'on fit de la bibliothèque de son père, en 1850, cette vente comprenait soixante mille volumes. Beaucoup de ces livres furent rachetés par son fils Philippe, notamment ceux qui concernaient la période révolutionnaire.

Ils forment à cette heure un fonds précieux pour son jeune neveu Marc Jubinal, qui se trouvera ainsi avoir la bonne fortune d'être à même de faire des publications intéressantes : car il y a non-seulement des livres, mais des manuscrits, entre autres, les mémoires de Barras et des lettres d'un grand intérêt historique.

Comme notre regretté président était un chercheur infatigable, comme il avait et le goût des livres, et celui des dessins, des tableaux, des miniatures, des émaux, sa fortune ne lui permettait pas toujours de saisir les occasions qui se présentaient : alors. fai-

sait-il une de ces heureuses découvertes qui parfois sont une date dans la bibliophilie ? Ne pouvant acheter lui-même et ne connaissant pas le péché d'envie, il prévenait un ami de sa bonne fortune. C'est ainsi que l'un des nôtres et des plus sympathiques, le baron Roger Portalis, a acheté à Lyon les magnifiques dessins de Cochin dont les gravures illustrent l'histoire du président Henault.

Depuis que 1870 lui avait fait des loisirs, Saint-Albin voyageait fréquemment : de ces pérégrinations il rapportait quelques curiosités et toujours des souvenirs agréables. Sa mémoire était prodigieuse et, dans l'intimité, il devenait un charmant conteur.

Il avait parcouru les contrées les plus belles, admiré les musées les plus riches de l'Europe, visité les collections particulières les plus remarquables ; il s'était créé partout des relations charmantes. Voilà quels étaient ses sujets de causerie quand il était dans un de ses jours d'abandon. En effet notre collègue, malgré les éléments de bonheur qu'il trouvait autour de lui, avait un fonds de tristesse que parfois l'on dissipait difficilement.

En juillet 1876, j'étais à Evian, il m'écrivait à

l'occasion de la mort de notre regretté Gallien une de ces lettres dans laquelle il me livrait son cœur; il terminait en me disant qu'il avait éprouvé de grandes déceptions dans sa vie.

Certaines circonstances particulières voulurent que le filleul du roi Louis-Philippe devint bibliothécaire de l'impératrice Eugénie; or, jamais il n'avait oublié ses premiers protecteurs, de même qu'il a conservé un véritable culte pour celle qu'il avait connue dans sa jeunesse et qui lui tendit une main bienveillante lorsqu'elle monta sur le trône. Toutefois il n'évita pas les chuchotements des envieux, des malveillants; il eut de plus le regret, après 1870, de se voir oublié par un grand nombre de ceux auxquels il avait rendu de véritables services. Cette ingratitude ne l'empêcha pas de continuer à être bon et obligeant.

Une nature telle que la sienne devait être douloureusement impressionnée par la mort aussi soudaine qu'imprévue du prince impérial. Quoique malade, il voulut assister à ses obsèques; mais au moment de son retour, il fut retenu à Londres assez longtemps par une indisposition. En revenant à Paris, son malaise

continua. Il avait projeté un voyage en Egypte et il me disait : « je ne sais encore si j'aurai la force de réaliser mon désir. »

Le 4 novembre il eût, pour la dernière fois, présidé notre dîner mensuel si cette réunion n'avait été ajournée au mardi suivant ; mais à cette date ses heures étaient comptées.

Le 13, un ami commun m'écrivait : « on a « bien voulu m'introduire dans la chambre « du pauvre malade, ma présence lui a été « douce, un sourire a illuminé son visage qui « m'a paru à moitié envahi par la mort, puis « je suis sorti le cœur navré, à peu près certain « de ne plus le revoir en ce monde ; dans ces « derniers temps, j'avais trouvé ce bon ami « assez sombre, comme s'il eût eu un pressen- « timent de sa fin. » Saint-Albin mourut le lendemain 14 novembre.

A cette époque j'étais assez souffrant et me trouvais en Normandie ; je ne pus rendre les derniers devoirs à notre regretté président. Le jour de ses obsèques, le même ami qui avait assisté à ses derniers moments, m'écrivait ce qui suit :

« La cérémonie s'est passée aussi bien qu'il

« était possible ; assistance très nombreuse,
« regrets unanimes ; le corbillard était couvert
« de magnifiques couronnes envoyées pour la
« plupart par des dames américaines et an-
« glaises, par le comte Braniki, etc., car ce
« pauvre ami connaissait autant d'étrangers
« que de français.

« Au cimetière, deux discours ont été pro-
« noncés. le premier par M. Durantin ami de
« la famille, le second par M. Paillet au nom
« de votre Société des bibliophiles (1); ces deux
« discours fort bien écrits et fort bien pensés
« ont rencontré la sympathie de tous ceux qui
« étaient présents. » Puis il ajoutait : « Plus le
« temps s'écoule, plus je sens le vide que sa
« mort fera dans mon existence, car il veillait
« sur moi, me suivant un peu partout, comme
« une ombre sympathique et protectrice.

« Ce bon ami, je ne l'avais jamais vu si gai,
« si parlant, si en train que cet été chez vous,
« après toutefois le repos un peu forcé qu'il
« avait pris à l'arrivée et qui avait proba-

(1) M. Paillet n'a pu se rendre jusqu'au cimetière, et le discours qu'il avait préparé a été lu obligeamment par M. Piet, qui était lui-même très souffrant.

« blement mis fin à une crise dont il était
« menacé. »

Ces lettres si touchantes écrites par un homme de cœur prouvent que, si Saint-Albin a vu parfois tomber quelques-unes de ses illusions, il avait su se créer des amitiés durables.

Il ne me reste plus qu'à parler du testament de cet homme de bien. Les legs nombreux qu'il a faits confirment ses sentiments généreux et patriotiques.

Il lègue au Louvre :

Un tableau de Le Nain (les moissonneurs).

Un coffret en émail, d'un travail merveilleux, que l'on suppose avoir été offert par Louis XV à l'empereur de la Chine et qui faisait un des ornements du palais d'été.

Trois dessins de Moreau, deux se rapportant à la mort de Louis XV, le troisième représentant la place de la Concorde.

Un dessin du chevalier de L'Espinasse représentant le Palais-Royal.

Deux couteaux italiens, aux armes d'Henri IV et de Marie de Médicis, ayant appartenu à ces illustres souverains.

Il lègue à la Bibliothèque nationale :

La bague gravée par Guay, représentant Marie-Antoinette.

Et plusieurs autres souvenirs non moins précieux.

Au musée d'artillerie : le sabre que le général Hoche reçut du directoire pour la pacification de la Vendée.

Il ne pouvait oublier le *Théâtre français* qui lui avait donné ses entrées.

Il lui légue :

Un tableau de Monsiau, représentant Molière faisant la lecture de Tartuffe chez Ninon de Lenclos. Le magnifique exemplaire sur peau velin du *Mariage de Figaro*, exemplaire de Beaumarchais, qui est accompagné des beaux dessins de Saint-Quentin.

Il légue au *musée céramique de Sèvres* une douzaine d'assiettes peintes par les plus grands artistes du premier empire.

Au musée du Mans : deux tableaux dont l'un du célèbre David.

Au musée de Lyon : des tableaux de fleurs de Jacobert, de Baptiste et de Tournier.

Au musée de Lille: un plat à barbe en faïence du XVIIIe siècle, représentant des Lillois se faisant raser dans un éclat d'obus.

Puis il lègue des souvenirs à un certain nombre d'amis. Son testament a été fait en juillet 1878 et, sans aucun doute, si à cette époque notre Société avait pu légalement recevoir il ne l'eût pas oubliée.

En terminant ainsi je pense ne pouvoir mieux honorer, parmi nous, la mémoire de Philippe de Saint-Albin.

J'ajouterai que je dois tous ces renseignements à l'obligeance de Mme Jubinal, digne sœur de notre regretté Président, qu'elle chérissait tendrement. Aussi ai-je la conviction que vous vous joindrez à moi pour exprimer à Mme Jubinal les douloureux et sympathiques regrets de la Société des Amis des Livres.

TRUELLE SAINT-EVRON

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

ET

PAR SES MEMBRES.

LIVRES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

CHRONIQUE DU RÈGNE DE CHARLES IX

Par **Prosper Mérimée**,

Illustrée de trente-et-une compositions dessinées et gravées à l'eau-forte par Edmond Morin. — Un volume en deux parties, grand in-8°. — *Paris*, *Imprimé pour les Amis des Livres par Georges Chamerot*, 1876.

SCÈNES DE LA VIE DE BOHÊME,

Par **Henry Murger**,

Avec un frontispice et douze gravures à l'eau-forte par Adolphe Bichard, publié sur l'édition originale (Paris, 1851). — Un volume petit in-8°. — *Paris*, *Imprimé pour les Amis des Livres par D. Jouaust*, 1879.

TRAVAUX DES MEMBRES SOCIÉTAIRES.

ADAM (MADAME EDMOND),

sous le nom de JULIETTE LAMBER.

Fondatrice de la *Nouvelle Revue*, 1879. A publié chez Calmann Lévy :

Dans les Alpes, 1867;
L'Éducation de Laure, 1868;
Idées anti-Proudhoniennes ;
Jean et Pascal, 1876;
Laide, 1878;
Le Mandarin;
Mon Village;
Récits d'une paysanne;
Récits du Golfe Juan, 1875;
Saine et Sauve, 1870;
Le Siège de Paris, 1873;
Voyage autour du Grand Prix;
Grecque, 1879.

BÉRALDI (Henri).

Œuvre de Moreau le Jeune. — Notice et Catalogue par Henri Draibel (H. Béraldi). — 1 vol. in-8°. Paris, Rouquette, 1875.

Charles-Étienne Gaucher, graveur. — Notice et Catalogue par le baron Roger Portalis et Henri Béraldi. — 1 vol. in-8°. Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1879.

BOCHER (Emmanuel).

L'Œuvre de Gavarni, 1 vol. in-8°, 1873, en collaboration avec M. Armelhaut (Mahérault).

Les Gravures françaises au XVIIIe siècle, ou Catalogue raisonné des Estampes, Vignettes, Eaux-fortes, Pièces en couleur, au bistre et au lavis, de 1700 à 1800, par Emmanuel Bocher, 1875-1879. (Cinq fascicules parus renfermant la description des œuvres de Baudouin, Lavreince, Chardin, Lancret, Augustin de Saint-Aubin).

Oraison funèbre du Grand Condé par Bossuet. Réimpression dédiée à S. A. R. le duc d'Aumale. — In-4° jésus (sous la direction artistique de M. Emmanuel Bocher) — Paris, D. Morgand et Ch. Fatout, 1879.

BRIVOIS (Jules).

Bibliographie de l'Œuvre de P.-J. de Béranger, contenant la description de toutes les éditions, l'indication d'un grand nombre de contrefaçons, le classement des suites de

vignettes, gravures, etc., etc., par Jules Brivois.— 1 vol. in-8⁰. Paris, Conquet, 1876.

CHAMP-REPUS (Marigues de).

Œuvres poétiques de Jacques de Champ-Repus, gentilhomme normand, publiées et annotées par Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes. — In-12. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1864.

Viridovix et Sabinus. Recherche historique par Marigues de Champ-Repus.— In-8⁰. Paris, librairie centrale, 1862.

COUSIN (Charles).

Voyage dans un Grenier. Bouquins, Faïences, Autographes et Bibelots, par Charles C..... de la Société des Amis des Livres.— In-4⁰. Paris, D. Morgand et Ch. Fatout, 1878

CUSCO (Dr).

L'Instrument de Molière, traduction du traité de Clysteribus par Regnier de Graaf, avec des Notes et une Notice sur l'auteur (1668). Orné d'un beau portrait d'après l'original d'Edelinck. — In-8⁰ carré. Paris, D. Morgand et Ch. Fatout.

DRUJON (Fernand).

Catalogue des ouvrages, écrits et dessins, poursuivis, supprimés ou condamnés depuis le 21 octobre 1814 jusqu'au 31 juillet 1877. — Gr. in-8⁰. Paris, Rouveyre, 1878.

LAUGEL (Auguste).

Études scientifiques ;
Science et Philosophie ;
Les Problèmes de la nature , de la vie et de l'âme ;
Les États-Unis pendant la guerre ;
La Voix , l'Oreille et la Musique ;
L'Optique et les Beaux-Arts ;
L'Angleterre politique et sociale ;
La France politique et sociale.

LESSORE (H.-E.)

Portraits à la pointe sèche publiés chez Rouquette :
A. Dumas. — Th. Gautier (2 portr.). — P. de Kock. — Sainte-Beuve. — Victor Hugo. — Lamartine. — A. de Musset. — H. Murger. — G. de Nerval. — J. Janin. — H. Monnier.— A. de Vigny.— E. Deschamps. — Méry. — Balzac. — Champfleury.

Les Travaux des Champs, dix planches à la pointe sèche, d'après Millet (Salon de 1879).

LONGPÉRIER GRIMOARD (le comte de)

Etude sur le fer armorié de Franklin, broch. in-8°,
A propos d'un ex-libris de Crozet, broch. in-8°;
Notice héraldique sur les évêques de Meaux, in-8°;
Notice historique sur le Bourbonnais, broch. in-8°;
Étude sur les ex-libris, broch. in-8°;

Précis historique sur le château de Nantouillet, broch. in-8°;

Le Boudoir, inventaire dressé par un talon rouge, plaq. in-8°.

MARCHÉVILLE (DE).

Bibliographie et Iconographie des Œuvres de J.-F. Regnard (8 février 1653 - 5 septembre 1709). — In-18. Paris, Rouquette, 1878.

PAILLET (EUGÈNE).

Le Traicté de Peyne, poëme allégorique dédié à Monseigneur et à Madame de Lorrayne, d'après un manuscrit inédit du XVIe siècle, avec une préface analytique, descriptive et critique. — 1 vol. in-12. Paris, 1867.

PARRAN.

Essai d'une Classification des terrains du Gard par étages. — 1 broch. in-8°. Alais, 1871.

Romantiques. Éditions originales et documents inédits. — 1 broch. in-8°. Alais, 1877.

PORTALIS (BARON ROGER).

Les Dessinateurs d'Illustrations au dix-huitième siècle, par le baron Roger Portalis. — 2 vol. in-8°. Paris, D. Morgand et Ch. Fatout, 1877

Charles-Étienne Gaucher, graveur. — Notice et Catalogue par le baron Roger Portalis et Henri Béraldi. — In-12. Paris, D. Morgand et Ch. Fatout 1879.

TRUELLE SAINT-EVRON.

Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis, recueillis par M. Truelle Saint-Evron, membre de la Société académique de l'Aube, et annotées par Robert Baleau, secrétaire de la Société. — Troyes, imprimerie de Dufour-Bouquot, 1878.

UZANNE (Octave).

Caprices d'un Bibliophile. — In-8⁰. Rouveyre, 1878.

Idée sur les Romans. — Rouveyre, 1877.

Lettres de Voiture. — 2 vol in-18. Librairie des Bibliophiles, 1880.

Edouard, par Mme de Duras, avec préface. — In-12. Chez Jouaust.

Benserade. — 1 vol. in-18. Jouaust, 1875.

La Guirlande de Julie. — Jouaust, 1876.

François Sarasin. — Jouaust, 1877.

Mathieu de Montreuil. — Jouaust, 1878.

Voisenon. — 1 vol. in-8⁰. Quantin, 1878.

Boufflers. — » Quantin, 1879.

Caylus — » Quantin, 1879.

Crébillon fils. — » Quantin, 1879.

Moncrif — » Quantin, 1879.

La Morlière. — » Quantin, 1879.

Duclos. — » Quantin, 1880

La Chronique scandaleuse. — 1 vol. in-8° jésus. Quantin, 1879.

Anecdotes sur Madame du Barry. — 1 vol. in-8° jésus. Quantin, 1880.

VIAN (Louis).

Bibliographie de Montesquieu. — In-8°. Paris, Rouquette, 1874.

Histoire de Montesquieu (couronné par l'Académie française):

1re édit., in-8°. Paris, Didier, 1878.
2e édit., in-8°. Paris, Didier, 1879.

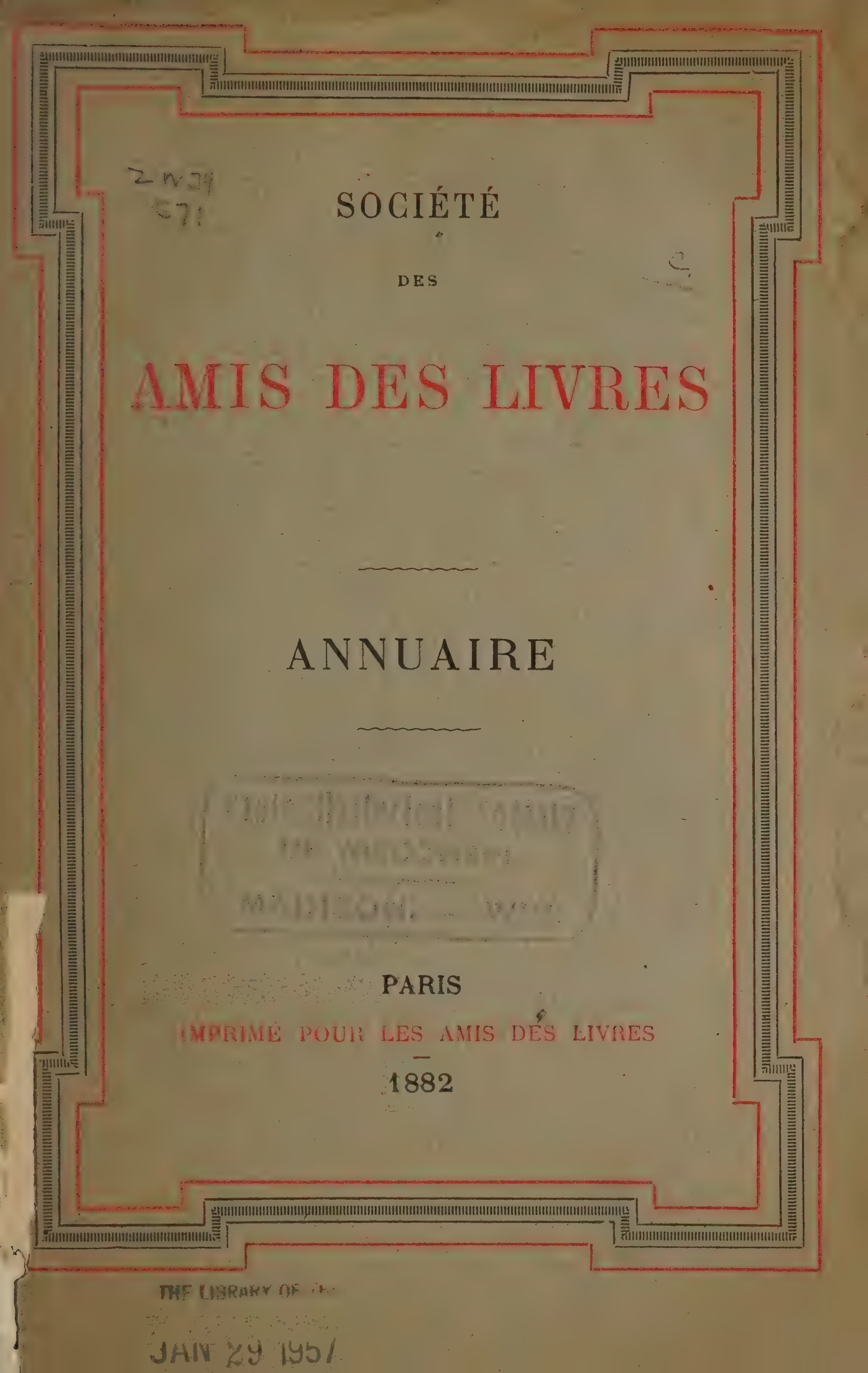
La particule nobiliaire :

1re édit., in-8°. Paris, J.-E. 1868.
2e édit., in-18, Paris, Dumoulin, 1869.
3e édit., in-18, Paris, Rouveyre, 1871.

TABLE

LILLE. IMPRIMERIE L. DANEL.

LILLE. IMPRIMERIE L. DANEL.



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

1882

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

CET ANNUAIRE A ÉTÉ TIRÉ A 220 EXEMPLAIRES

DONT

100 ONT ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1882

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc d'AUMALE, G. C. ※.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ※.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ※.
BESSAND, ※.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ※.
BILLARD.
BRIVOIS.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES :

Mme ADAM (EDMOND), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'appel, *fondateur*, rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), G. C. ✱, au château de Chantilly (Oise) et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (GERMAIN), *fondateur*, boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS, avocat, *fondateur*, boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (HENRI), sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, ✠, président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (EMMANUEL), ✠, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (MARIGUES DE), O. ✠, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (LUCIEN), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAU (TH.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (CHARLES), ✠, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ✠, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue Gluck, 2.

MM. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE - CORMONT, *fondateur*, rue de Londres, 13.

DÉSÉGLISE, ✻, ancien membre du Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ✻, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (Ferdinand), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (Abel), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, 12.

HOUSSAYE (Henry), ✻, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du bois de Boulogne).

LAUGEL (Auguste), ingénieur des mines, *fondateur*, rue de la Ville-l'Évêque, 15.

MM. LEMARCHAND (Ch.), ✳, *fondateur,* rue d'Astorg, 4 *bis.*

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur,* rue Rameau, 6.

MASSON (Georges), ✳, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur,* boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (Léon), *fondateur,* rue d'Argenson, 3.

MOZET, ✳, ✿, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur,* quai Conti, 17.

PAILLET (Eugène), ✳, Conseiller à la Cour de Paris, *fondateur,* rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✳, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (Fernand), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (Alfred), avocat, *fondateur,* rue d'Athènes, 19.

PORTALIS (baron Roger), *fondateur,* boulevard Haussmann, 144.

MM. POUGNY, ✻, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc de), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron de), ✻, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIXDENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

VIAN (LOUIS), avocat, *fondateur*, rue de la Bruyère, 15.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte de), ✻, boulevard de Latour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBEE (H.-S.), Upper Bedford Place, 46, Russel Square. London (England).

AUBOYER, avocat à Roanne (Loire).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York, (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vrecken de), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

DROIN, à Cézy (Yonne), et à Paris, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.

MM. DUPUICH, ✱, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Birague, 14.

FRÉMY, G. O. ✱, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au Chateau-de-l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris, rue de Provence, 124.

GIRAUDEAU (Léon), agent de change, résidant à Lion-sur-Mer (Calvados), et à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (Jules), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (Alfred), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LUCAS (Paul), à Bellevue près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PASCAL (Albert), ✱, à Marseille, rue Grignan, 39 (Bouches-du-Rhône).

MM. PATINOT, O.✻, préfet à Melun (Seine-et-Marne).

POMMERAYE (DE LA), avocat à la Cour d'Appel, à Alexandrie (Égypte), et à Paris, chez MM. Marchal, Billard et Cie, libraires, place Dauphine, 27.

PORTALIS (baron FERNAND), au château de Montot, par Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).

ROBERT (JULIEN), docteur en droit, à Font-Lade, près Brignoles (Var).

SILVESTRE DE SACY (JULES), rue Lafayette, 24, à Versailles (Seine-et-Oise).

TURNER, A. 5. Albany Court, Picadilly, London (England).

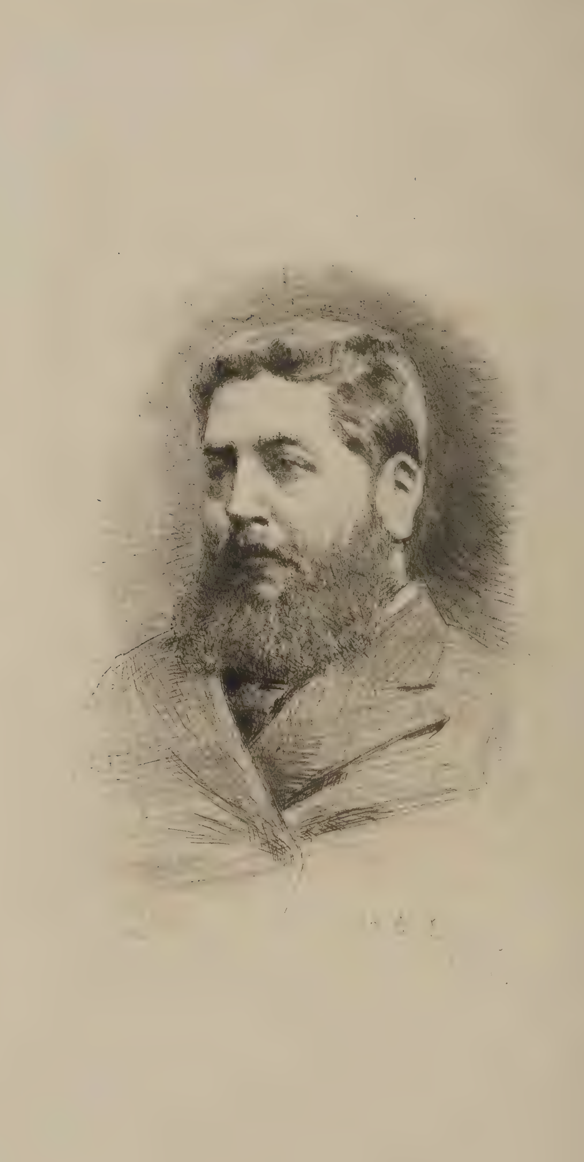
WERLÉ (Alfred), à Reims (Marne).

ÉTAT DE SITUATION

COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER

POUR L'ANNÉE 1881

	RECETTES		DÉPENSES	
Janvier	90	»	50	20
Février	220	»	138	30
Mars	2,661	50	104	40
Avril	240	»	160	25
Mai	510	»	100	70
Juin	60	»	»	10
Juillet	58	95	»	10
Août	60	»	»	10
Septembre	»	»	»	»
Octobre	»	»	2	»
Novembre	60	»	»	40
Décembre	7,260	»	4,022	05
Pour l'année 1880. Totaux :	11,220	45	4,578	60
A DÉDUIRE.....	4,578	60		
Pour l'année 1881, reste	6,641	85		
Reliquat de l'année 1880	5,450	»		
Le 1er janvier 1882 : RESTE EN CAISSE......	12,091	85		



UN GRAND BIBLIOPHILE

Quoique M. de Rothschild n'ait pas fait partie de notre Société, je crois pouvoir consacrer ici quelques lignes à sa mémoire. En effet, son importance comme collectionneur, son influence sur le goût des amateurs, ses luttes même en faveur de nos grands classiques et de leurs ancêtres de la Renaissance contre les productions frivoles et charmantes du XVIII[e] siècle, ne permettent pas que nous passions en silence près de sa tombe, si prématurément, si brusquement fermée. Aussi bien, dans ce Paris oublieux, convient-il de fixer les traits, d'esquisser la physionomie morale des hommes distingués

qui succombent avant le temps, disparaissant tout à coup d'un milieu où ils tenaient le premier rang. J'ajouterai que M. de Rothschild serait bientôt devenu notre collègue; il m'en avait manifesté le désir, et certaines raisons, qui l'avaient éloigné de la Société des bibliophiles français, l'attiraient au contraire vers les réunions des amis des livres, plus démocratiques et surtout plus ouvertes à toutes les opinions.

Le baron Nathan-James-Edouard de Rothschild était fils du baron Nathaniel et petit-fils du baron James qui a porté si haut la splendeur de sa maison. Notre ami quitta le lycée Bonaparte pour suivre les cours de l'Ecole de droit, passa ses examens de licence et se fit inscrire au barreau de Paris. Devenu avocat, il publia un traité *de la naturalisation sous la loi du 3 décembre 1849 et des modifications introduites par la loi du 29 juin 1867;* il fut aussi un des fondateurs les plus actifs de la Société de médecine légale — ce qui ne l'empêcha point de prononcer au civil et au criminel plusieurs plaidoiries qui firent sensation. Quelques confrères, mauvais plaisants, prétendirent que, loin de recevoir des hono-

raires, il en remettait à ses clients : mais il leur prouva qu'en fait de richesse il avait aussi celle de l'esprit.

Son père était, à la fin de l'Empire, chef de la famille : il mourut. Alors James-Edouard abandonna le palais de justice pour étudier les affaires commerciales et industrielles. Il travailla régulièrement rue Laffite, puis fut nommé successivement administrateur du chemin de fer du Nord et du chemin de fer de l'Est. Déjà il avait manifesté un penchant singulier pour la littérature ancienne, surtout pour les auteurs qui commencèrent, les premiers, à bégayer notre langue nationale. De là au goût des beaux livres, des éditions rares, des splendides reliures : il n'y a qu'un pas. Ce pas fut franchi.

M. de Rothschild attira sur lui l'attention par diverses acquisitions retentissantes. Nous remarquâmes que ses choix étaient judicieux, raisonnés. Ainsi, à la vente Radzivill, j'étais présent quand lui fut adjugé le plus bel exemplaire connu de Zayde, relié en maroquin citron par Padeloup, aux armes du comte d'Hoym.

Dans le courant de l'année 1871, il épousa

une de ses cousines qui habitait Francfort. C'était bien la compagne la plus aimable, la plus gracieuse, la plus charmante, et dès lors il fit trois parts de sa vie : la première consacrée à sa femme et à ses enfants, la seconde aux affaires, la troisième à la bibliophilie. Aidé par son savant ami M. Picot, il marcha d'un pas sûr dans la voie qu'il s'était tracée, sans se laisser détourner par la fantaisie. Sa librairie rassemble les ouvrages, imprimés principalement au XVIe et au XVIIe siècles, ornés de reliures anciennes ou de reliures modernes signées Trautz-Bauzonnet.

J'ai déjà jeté un coup d'œil indiscret à travers les vitrines de l'avenue Friedland et raconté quelque part mes impressions. Toutefois je recommencerai volontiers une nouvelle campagne parmi de si glorieux bouquins.

Deux salons sobrement décorés, d'un goût exquis, revêtus de boiseries Louis XIV, renferment les corps des bibliothèques. Les unes contiennent le *fruit* dans son enveloppe primitive, les autres sont dédiées au grand maître moderne, à Trautz, qui a exécuté pour son Mécène les tours de force les plus hardis et

les plus heureux. Ce sont des Jansénistes purs comme Port-Royal, des trois filets austères, des dorures à petits fers et des mosaïques impeccables. Si l'on m'accuse d'exagération, j'affirmerai sans crainte d'être démenti qu'un pareil ensemble n'existe qu'en cet endroit. Les vieilles reliures sont dignes, par leur conservation et leur beauté, de leur noble origine. Elles proviennent des Chamillart, des Longepierre, des comte d'Hoym, des Lavallière, des rois Henri III, Louis XIII, Louis XIV, de la reine Marie-Antoinette, etc..., et recouvrent les livres les plus précieux.

Parmi ceux-ci, vieux ou neufs reliés, lesquels oserons-nous nommer si nous faisons un choix ? Ce choix est difficile ; mais, puisqu'il faut prendre un parti, signalons deux perles : la Louise Labbé de 1555 et sa cousine Pernette — un diamant : le Marot de 1532. Puis arrivent en foule les romans de la Table Ronde, les plaquettes de l'histoire de France, les poètes troubadours et la Pléiade en son entier, les pièces originales de Corneille, Molière et Racine, un Daphnis 1718 merveilleux, un Virgile elzévir que je regretterai toujours, enfin les jolis conteurs Louis XV appuyés sur

leurs artistes coquets. A une certaine distance de ces livres princiers, j'admire chez M. de Rothschild les plus beaux dessins de Boucher, Moreau, Marillier, Eisen et Monnet. Plus loin encore j'aperçois la phalange romantique ayant à sa tête Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, Théophile Gautier, Balzac; mais je tire le rideau et ne puis aller plus loin sous peine de voir ma petite notice ressembler à la préface d'un catalogue à prix marqués. Je dirai seulement qu'en dehors des bibliothèques publiques, cette librairie forme une des trois collections les plus riches et les plus belles de Paris, qui en compte beaucoup de désirables.

D'ailleurs M. Rothschild avait la passion de ses livres. Il visitait chaque jour les magasins renommés, suivait les ventes intéressantes, parfois même il en subissait les entraînements. Un jour — c'était, si je ne me trompe, à l'une des vacations Ambroise Firmin Didot — son sang-froid l'abandonna entièrement à l'occasion d'un Olivier de Castille. Les enchères très modestes du persistant M. Techener l'exaspérèrent tellement que par bonds de 5,000 francs contre des surenchères de 50 francs, il

fit monter en quelques instants le volume à un prix considérable. Mais d'habitude il n'apparaissait pas dans la mêlée et laissait son conseil, l'excellent et malin Potier, diriger la bataille.

Nous avons joué plus ou moins un rôle actif dans ces brillantes escarmouches où l'amour-propre, la fièvre du bouquin l'emportait sur la raison et la sagacité; mais l'ardeur de M. de Rothschild reposait sur un sentiment plus réfléchi. Il ne se contentait pas de posséder des livres dans les conditions les plus exceptionnelles, il ne lui suffisait pas de les lire, de comparer entre elles les éditions de chaque auteur. Il relevait les variantes et se livrait (soit chez lui, soit dans les dépôts publics) à des études que plus d'un bénédictin aurait trouvées arides. L'auteur de la bibliographie Cornélienne pourrait dire quelle part son ami a prélevée sur cet immense travail. Pour moi j'ai puisé dans sa mémoire, dans ses appréciations, dans ses conversations, le plus gros de ma science critique.

Ses études se condensèrent en plusieurs ouvrages d'un intérêt littéraire incontestable. En voici le résumé : *Essai sur les Satyres*

de Mathurin Regnier; *Paris, Aubry*, *1863*. — *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles, morales, facétieuses, historiques réunies et annotées par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild*. Les tomes X, XI, XII et XIII sont dus entièrement au dernier collaborateur. — *Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire chez Didot* en deux volumes in-8°. — *Les continuateurs de Loret, lettres en vers de la Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdon de Subligny, Laurent et autres*, deux volumes grand in-8°; l'ouvrage devait comporter six volumes. De plus, M. de Rothschild nous avait promis le *catalogue de ses livres*, ainsi qu'une *collection d'anciens chansonniers français* dont un volume a paru. Il avait encore édité *les Noelz de Jehan Chaperon* et devait continuer avec M. de Montaiglon *les œuvres complètes de Gringoire*.

Pendant que son bagage littéraire s'augmentait chaque année, son érudition devint plus solide, ses connaissances s'étendirent et ses efforts, couronnés de succès, amenèrent la constitution de la Société des anciens textes qui ne périra pas avec lui; car, grâce

à lui, elle possède aujourd'hui une vitalité toute personnelle. Son activité, qui était très grande, s'attaqua même aux études juives, qui se ressentirent de son impulsion vigoureuse.

Tels sont ses titres, j'allais dire ses droits à un souvenir dans notre annuaire.

Essaierai-je maintenant de le dépeindre, lorsque la pointe légère et habile de notre collègue, M. Lessore, a si bien interprété une vulgaire photographie : M. de Rothschild était de taille moyenne et d'une corpulence un peu forte. Ses traits réguliers, encadrés d'une épaisse chevelure et d'une barbe abondante, révélaient son origine hébraïque. Tous nous l'avons vu bien souvent assis chez Morgand ou chez Rouquette, mâchonnant son cigare. D'un abord froid et réservé, il répondait avec affabilité aux questions bibliographiques qui lui étaient adressées; au contraire, si la causerie déraillait vers la politique ou la Bourse, il gardait le silence et ne tardait pas à s'éloigner.

L'habitude de réfléchir et de ne point dire inconsidérément alanguissait sa parole, elle semblait hésitante... cheminait lentement, parfois même s'arrêtait... mais soudain le mot

propre se faisait jour élégant et juste, souvent spirituel, quelquefois malicieux, jamais méchant. Il en résultait que sa conversation avait pour moi un attrait particulier par cette opposition d'un commencement lent, presque pénible, avec une terminaison des plus heureuses. La plume à la main, il était l'égal des écrivains les plus délicats et les plus raffinés. Son style correct, clair et précis, ne dédaignait ni les grâces littéraires, ni les sous-entendus pleins d'à-propos et de sel. On pouvait déguster ses articles à petites gorgées. En effet chaque expression avait sa valeur, renfermait un éloge, une satire ou une allusion que comprenaient à merveille la galerie et les intéressés.

Voilà pour son esprit; mais je ne puis, avant de terminer cette notice, taire sa charité et ses sentiments d'humanité. Personne ne saura quels secours efficaces M. de Rothschild a répandus mystérieusement autour de lui. Je n'en ai eu connaissance que par hasard et alors que depuis longtemps il était la providence des malheureux, surtout des orphelins. Pourtant je l'avais surpris à Berck-sur-Mer dirigeant avec sollicitude un hôpital de petits

enfants ; mais j'ignorais qu'à Paris il pourvût aux besoins et même à l'éducation de jeunes et nombreux protégés. Cette bonté d'un puissant de la terre pour les déshérités, ces bienfaits dissimulés avec tant de soin me touchèrent extrêmement. Il m'a semblé juste d'en parler.

Je ne crois pas avoir exagéré les mérites de M. de Rothschild, car je suis loin de l'avoir montré tout entier et n'ai prétendu qu'en découper la silhouette. Un autre que je sais fera son portrait. Qu'il nous le représente comme un grand bibliophile, comme un esprit noble et généreux dont la disparition laisse un vide qui ne sera pas comblé de longtemps dans sa famille, parmi les pauvres et au cœur de ses amis.

EUGÈNE PAILLET

LES GRAVEURS-AMATEURS

DU XVIIIe SIÈCLE

S'il est chose admise entre artistes, c'est qu'un travail d'amateur est toujours et forcément d'un ordre inférieur. Essayons de prouver le contraire, tout au moins pour la gravure au siècle dernier. Non, l'art n'est pas le privilège exclusif d'une classe d'individus, et ses brillantes manifestations peuvent aussi bien éclore sous la main d'un *homme du monde* que sous celle d'un artiste de profession. Sans doute, le premier n'a pas toujours la persévérance de pousser bien loin les études indispensables, et la dure nécessité fait souvent produire au second de belles œuvres. « La carrière de l'art » n'en est pas moins un cliché.

Elle n'est fermée à aucun de ceux qui y apportent d'heureux dons naturels. Pourquoi donc la peinture, la sculpture, la gravure, renieraient-elles les œuvres estimables, souvent même remarquables de personnes de goût, qui n'y ont vu et cherché qu'un agréable passe-temps?

A toutes les époques, les gens du monde se sont essayé dans les arts; mais le Dix-huitième siècle est particulièrement riche de ces nobles oisifs, trouvant dans leur culture une agréable distraction en même temps que la satisfaction des instincts les plus élevés. L'exemple partait de haut, à la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Bourgogne, père de Louis XV, auteur de dessins de chasses et d'évolutions militaires, gravés par Caylus, s'était amusé à reproduire la scène où le libraire Aubouin, lui présentant un livre, s'inclina si profondément qu'il ne put le saisir, et la faisait graver par Le Clerc. Le duc d'Orléans réunissait déjà aux beaux tableaux qui lui venaient de son père, ses acquisitions nouvelles, et le prince des roués, séduit par la fraîcheur naïve des amours décrits avec art par Longus, peignait, entre deux campagnes,

les scènes de *Daphnis et Chloé* et faisait graver sous ses yeux ses compositions par Benoît Audran.

Après un voyage en Italie, d'où ils rapportent suivant leurs préférences, marbres, antiquités ou tableaux de maîtres dont ils aiment à parer leur demeure, nos amateurs, l'esprit encore rempli de la vision des chefs-d'œuvre, s'essayent à rendre les paysages qui les ont frappés, les antiquités qu'ils ont glanées, les amis qui les entourent; quelques-uns ont montré dans ces ouvrages la valeur de vrais artistes de mérite. Comment, en effet, refuser sans injustice ce nom aux Caylus, aux Denon, aux Paroy, aux Grateloup ?

Il est à remarquer que tous ces amateurs-graveurs sans exception, se sont jetés de préférence sur la sémillante eau-forte, comme plus expéditive et plus agréable pour rendre leur pensée, et plus tard sur la gravure en couleur ou en manière de crayon. Pas un seul, à notre connaissance, n'a essayé de la dure pratique du burin, qui, nécessitant un véritable apprentissage, offre un côté de métier fort pénible. C'est ainsi, qu'avait fait Jean de Jullienne, l'ami de Watteau, le tein-

turier des Gobelins, occupation qui ne l'empêchait pas d'être un grand connaisseur en fait d'art. Tenté de faire de la peinture, il en avait été dissuadé par son ami, qui lui fit entendre combien il vaudrait mieux pour lui, teindre du drap que barbouiller de la toile. Toutefois, dans son admiration pour Watteau, l'amateur prit le bon moyen pour obtenir nombre de ses dessins, celui de lui demander des leçons. Grâce à ce moyen, réunissant plus de 400 esquisses qu'il arrachait au crayon si spirituel et si français de l'auteur du *Départ pour Cythère,* Jean de Jullienne entreprit après la mort de l'artiste, de les faire graver et de s'y essayer lui-même. Il eut la main heureuse en choisissant pour cette besogne François Boucher, tout jeune alors et bien heureux de gagner 25 livres par jour, en enlevant d'une pointe facile ces élégants croquis.

Dans ce recueil connu sous le titre de *Figures de différents caractères*, les pièces signées du J, soldats et silhouettes de jeunes femmes, nous paraissent incontestablement de la main de notre amateur, et quelques eaux-fortes qu'il a gravées d'après Téniers,

justifieraient cette attribution, s'il en était besoin.

Une vive affection unissait aussi le comte de Caylus à Watteau; il avait longtemps dessiné avec lui, et s'était chargé avec bonheur de rendre une partie des dessins réunis par Jullienne. Le comte était un vaillant graveur également passionné pour l'antiquité, les œuvres de la Renaissance et l'art de son temps personnifié, surtout pour lui, dans les dessins de son ami Bouchardon. C'est chez Crozat, parmi les collections réunies dans le bel hôtel que ce riche amateur s'était fait construire, au commencement du siècle, à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard, qu'il avait d'abord puisé les modèles dont il tirait si habilement parti. Passionné pour les dessins de maîtres, pour ces libres esquisses où se donnent sans réserve l'âme et la pensée intime de l'artiste, Crozat eut l'idée de faire reproduire non seulement quelques-unes de ses plus belles feuilles, mais aussi les plus importants dessins du Cabinet du Roi et des principales collections, et c'est à ce recueil, connu sous le nom de *Cabinet Crozat,* que le comte de Caylus a tant travaillé.

Charles Coypel, leur ami à tous deux, garde de ces dessins du Roi, leur avait libéralement ouvert les cartons confiés à sa garde, et l'ardent aqua-fortiste n'avait eu que la peine d'y puiser. Ce sont d'excellents *fac-simile* de Raphaël, de Michel-Ange, des trois Carrache, des paysages du Titien et du Guerchin, des plumes de Rembrandt et de Van Dyck, d'autant mieux rendus que pour leur conserver leur aspect et leurs teintes, Caylus avait imaginé de ressusciter la gravure en camaïeu, dont on n'usait plus. Aidé du graveur Nicolas Le Sueur, il était arrivé en combinant le travail sur bois avec un trait d'eau-forte, à rendre presque l'illusion des originaux :

« Je ne saurais trop vous exprimer, écri-
« vait d'enthousiasme le florentin Gaburri à
« Mariette, combien les gravures exécutées par
« M. le comte de Caylus m'ont fait plaisir en
« ce qu'elles conservent merveilleusement le
« caractère de chaque auteur, bien qu'il passe
« d'une manière à une autre entièrement dif-
« férente... »

Il ne s'en tenait pas là. Une série de têtes grotesques de Léonard de Vinci, que lui prêta Mariette, avait tenté sa pointe (1726),

en même temps que l'archéologue passionné reparaissait dans les planches des *Pierres gravées du Cabinet du Roi* et dans son compendieux *Recueil d'Antiquités*. Les artistes du temps ne pouvaient non plus être oubliés du comte de Caylus. Gillot lui doit la traduction de ses arabesques les plus fantaisistes, de ses Bacchanales les plus échevelées, Bouchardon, ses *Cris et métiers de Paris,* Madame du Deffand, le portrait de ses chats et la savoureuse idylle de Longus, ses *Petits pieds*.

C'était la plupart du temps à la plume autorisée de Mariette, que le comte de Caylus avait recours pour le commentaire obligé des planches qu'il exécutait. Fils et petit-fils de graveurs et d'éditeurs d'estampes, graveur lui-même à ses moments perdus, Pierre-Jean Mariette, qu'on a souvent nommé *le plus illustre des amateurs français*, consacra au service et à l'histoire de l'art sa fortune, son expérience profonde et, on peut le dire, sa vie, faisant toujours passer avant ses intérêts la question d'art. C'est dans les collections formées de longue date par ses ancêtres, dans leur vieille maison de la rue Saint-Jacques, et

au milieu du mouvement considérable d'un grand commerce d'estampes qu'il aiguisa son esprit et son expérience. Des voyages en Allemagne et en Italie complétèrent encore ses connaissances et le rendirent presque infaillible en tout ce qui touchait au dessin et à la gravure. Le jeune amateur formait en même temps des relations qui devaient durer cinquante années et amener une correspondance artistique, encore aujourd'hui d'un haut intérêt. Zanetti à Venise, Gaburri à Florence, La Rosalba, à Rome, le prélat Bottari, *custode* de la bibliothèque Vaticane, étaient ses correspondants habituels.

Bien qu'il fût moins mondain que ses amis Caylus et Coypel, les relations de Mariette à Paris étaient nombreuses. Crozat les réunissait tous trois dans ses salons décorés de plafonds de Watteau. Autour d'eux se groupaient, l'abbé Crozat, parent de l'amateur, dont Mariette a gravé le portrait sur le dessin de madame Doublet, femme spirituelle qui se piquait de dispositions pour les arts, témoins ses profils de *Caylus* et du peintre *De Troy*, le médecin Falconet, le musicien Rebel, l'abbé Le Blant, Charles-Nicolas

Cochin, le peintre Lemoine, des hommes de lettres et des hommes du monde. Parmi eux se faisait remarquer l'abbé de Maroulle, Sicilien très connaisseur en objets d'art, venu s'installer à Paris, dessinateur et graveur agréable, particulièrement des dessins du Parmesan, cette toquade des Italiens du siècle dernier. Le Florentin Gaburri répondant en 1732, à Mariette qui lui avait offert quelques gravures, lui écrivait : « Le portrait de l'abbé « de Maroulle est doublement précieux ; « d'abord, parce qu'il représente la physio- « nomie d'un homme si instruit et d'un goût « si fin et connaisseur si profond, ensuite « parce qu'il a été gravé par M. Coypel, « peintre fameux duquel je ne possédais rien « en fait de gravures de sa main. J'ai re- « marqué aussi les trois petites estampes « gravées par le susdit abbé, sur les dessins « du Parmesan. Elles suffiraient à elles seules « pour donner une haute idée du mérite de « cet amateur. J'ai admiré le portrait de « M. l'abbé Crozat, gravé par vous admira- « blement. »

On doit rabattre de cet éloge exagéré de l'hyperbolique Italien. Ce dernier portrait est

assez insignifiant, ainsi que les autres essais de l'amateur Mariette, qu'il faut chercher dans le catalogue de sa vente, où ils ont été utilisés par Basan. Sa meilleure pièce est le portrait du Pape Adrien VI avec quatre cardinaux, d'après un dessin de Perino del Vaga. Un paysage du Guerchin y est dédié à son ami le comte Zanetti, bibliothécaire de Saint-Marc.

Ce Zanetti était un riche négociant-patricien de Venise, les deux choses allant de conserve en cette ville. Piqué dès l'aurore de sa vie, de la tarentule artistique, à l'âge de 14 ans, il gravait à l'eau-forte. Il voyagea, trouva un accueil flatteur à Paris, et reçut même en présent, du duc d'Orléans, un exemplaire de son Daphnis et Chloé (1). Ses études et ses recherches portaient de préférence sur la gravure en bois et les moyens employés jadis par Hugo da Carpi, pour produire le *chiaroscuro*. Ses premiers essais en ce genre datent de 1722, mais en 1749 seulement il publia son recueil d'*Intagli in Legno*, d'a-

(1) Qui sait si ce n'est pas le même exemplaire, retrouvé naguère par un libraire de Milan, et qu'on a revu récemment sur le marché Parisien?

près des dessins de Raphaël et du Parmesan, supérieur à ce qu'on pouvait attendre de ce procédé. Toutefois, peu de temps avant sa mort, il brûla les planches, dédiées presque toutes à ses amis, à Wleughels, à Mariette, à Jabach, à la Rosalba.

Si les amateurs que nous venons de citer méritent franchement ce nom, moins par la qualité de leurs œuvres que par leur position sociale, il en est d'autres dans ce XVIIIe siècle si riche en artistes de tout ordre, qu'on hésite à ranger dans telle ou telle catégorie. Leur naissance les prédestinait à rester de simples amateurs, mais, soit nécessité, soit toute autre cause, ils ont persévéré dans l'art vers lequel leurs dispositions naturelles les portaient, ont fait argent de leur talent, en admettant que ce soit la ligne de démarcation qui sépare l'amateur de l'artiste de profession, ont vendu leurs planches, leurs épreuves, en un mot, fait métier de leurs productions.

Faut-il par exemple, ranger parmi les premiers ou parmi les seconds l'organisateur du Salon du Colysée, Antoine de Marcenay de Guy, fils d'un receveur des finances d'Arnay-

le-Duc? Il vendait ses jolis portraits si fins et d'une facture si personnelle, soit chez lui, rue d'Anjou-Dauphine, soit chez son ami Jean-Georges Wille, quai des Augustins. Il avait même pris soin de faire imprimer le catalogue de ses œuvres, et *Régulus*, sa maîtresse pièce, y était cotée 12 livres. Ses portraits étaient fort recherchés de son temps, et le sont encore. La *Jeanne-d'Arc*, le *Henri IV*, le *Maréchal de Saxe*, le *Président de Thou* et d'autres, méritent ce succès persistant. Ses grandes pièces et ses paysages sont plus délaissés.

Faut-il aussi compter parmi les amateurs ou laisser aux artistes proprement dits, Jean-Jacques de Boissieu, fils de médecin et lui-même trésorier de France, à Lyon? Les paysages qu'il a très habilement gravés témoignent d'un rare sentiment de la nature; nous aimons moins ses personnages et ses compositions, bien que les *Petits Tonneliers*, les *Charlatans* et la *Fête champêtre* soient l'ornement de tous les portefeuilles. La Révolution l'avait touché et ce qui n'avait été pour lui qu'un agrément devint une ressource. Il tira parti de ses épreuves, et finit par vendre

aussi ses cuivres à Frauenholz, négociant à Nuremberg qui en fit les vilains tirages que l'on trouve communément.

Par exemple, nous revendiquerons absolument parmi les nôtres, J. B. de Grateloup. Si les portraits d'une si extraordinaire finesse qu'il a gravés par un procédé connu de lui seul, se vendent si cher aujourd'hui, c'est à leur mérite qu'ils le doivent, mais l'éminent artiste n'en fit pas commerce et les donnait à ses amis de Bordeaux et de Paris où il était joaillier. C'est un des types les plus vrais de l'amateur, travaillant à ses heures, sans aucune préoccupation d'intérêt. Il n'épargna ni son temps ni sa peine pour produire les neuf pièces qui composent son œuvre, entre lesquelles brille cette réduction microscopique si étonnante du *Bossuet* de Drevet, vrai chef-d'œuvre de Lilliput. Quels curieux travaux n'aurait-il pas exécutés, si la cécité ne l'avait à 35 ans, forcé de renoncer à la gravure !

Quelques excellents artistes entretenaient d'ailleurs le feu sacré parmi les amateurs, par leurs encouragements et leurs conseils. Cochin et Wille étaient du nombre. Ils se

pâmaient de bonne foi, nous voulons le croire, devant les paysages sur « papier pelé » de leur ami Desfriches, le négociant d'Orléans qui leur envoyait de si bon vinaigre. Les volets de son magasin fermés, ce bourgeois enthousiaste de la nature revenait sous ses ombrages touffus de Saint-Mesmin, aux bords du Loiret, écouter avec indulgence les élucubrations grivoises de son neveu Robbé de Beauveset, qu'applaudissait aussi Cochin, et tous deux lui dessinaient et gravaient les jolies figures de son *Voyage de Saintonge,* passeport obligé du succès en l'année 1760. C'était aux environs de son domaine que Desfriches trouvait et savait choisir ces sites pittoresques, ces moulins plaisamment situés au bord de l'eau, enlevés à la mine de plomb avec tant d'agrément et dont quelques-uns sont gravés par lui. Il faut entendre avec quelle bonhomie Descamps, l'auteur de la *Vie des Peintres Flamands,* le remercie de ceux dont le paysagiste lui faisait présent : « Je ne sais à quel âge vous avez « commencé le dessin; si vous avez employé « peu d'années, vous avez deviné bien vite et « vous êtes de ces prédestinés dont j'ai cité

« des exemples. Votre commerce est encore « un obstacle qui a peu d'analogie avec cet « art et c'est une preuve de plus que vous « êtes né artiste... Je fais mes délices du « beau et bon dessin dont vous m'avez fait « présent. Il porte l'empreinte du savoir ; les « formes et les tons placés avec justesse, « arrêtés avec sentiment, accusent plus d'art « que les choses finies avec peine et avec « plus de temps..... Le précieux plaît et « doit plaire, mais votre manière ne sent « ni le froid, ni la peine, ni cette propreté « timide qui glace ; vous finissez avec ra- « goût et avec cette finesse d'esprit qui dé- « cide vivement les formes. »

Dans le même pays, pourvu des mêmes goûts de gravure, était venu s'établir, comme directeur des fermes, Charles-Michel Campion, remarqué déjà pour ses petites vues d'Antibes. Seulement, au goût des arts, le sentimental et galant Provençal y joignait un autre, celui du beau sexe. Ce que ce diable de graveur-amateur a mis à mal de femmes d'intendants de province et de contrôleurs des domaines, est inimaginable. Et le pis, c'est qu'il les a compromises devant la postérité, en

gravant indiscrètement leur portrait dans de galants encadrements ou en leur dédiant des cathédrales d'Orléans et des places du Martroy des plus compromettantes. Oh ! madame de Guillonville, voilez votre joli minois! Fi! madame de Cypierre! Et vous aussi, madame de Pille, vous, la sœur de l'Évêque! Enfin, ne leur en veuillons pas trop, à cause des jolies pièces d'amateur qu'elles ont fait naître.

Campion nous a conservé, d'ailleurs, les théâtres de ses amours. Ce sont de jolis châteaux des bords de la Loire. L'un d'eux a été reproduit sous toutes ses faces, c'est celui de Mme de Guillonville à laquelle notre amateur donnait, l'été, des leçons de pointe, ce qui fit produire à la jolie châtelaine une toute petite vue du château qu'elle n'a pas craint de dédier à son mari. Peu de temps après, un enfant lui naissait. Campion fut le parrain.

L'abbé Campion de Tersan, l'antiquaire bien connu, qui était le frère de notre amateur, dut à son habit d'être plus réservé que lui. Il gravait également ; mais ce sont des portraits d'hommes qu'il nous a laissés : portrait de *Montesquieu*. A la bonne heure, voilà qui est sérieux ; portrait du géomètre *Clairaut*, bon,

cela; portrait de *M. de Verri,* auditeur de rote, parfait; portrait du *Cardinal Louis de Rohan :* Tiens, tiens! l'abbé de Tersan avait donc aussi de mauvaises connaissances?

C'est Cochin qui avait donné quelques conseils aux deux frères. Pétri d'esprit, plein de rondeur et de finesse, aimant les joyeux soupers et la société élégante, le chevalier Cochin était, avec Augustin de Saint-Aubin, le principal professeur de gravure des gens du monde. A la Ville tous les soirs, quand il n'était pas à la Cour, dessinant avec une prodigieuse adresse et un sentiment exquis de la ressemblance ces délicats profils que gravaient Watelet, Tersan, Caylus ou Lempereur, il était bien le professeur-né de la Cour de Louis XV. Aussi, quand il prit fantaisie de graver à la grande protectrice des artistes, à l'amie de Boucher, de Vanloo, de Gabriel et de Guay, à la marquise de Pompadour, enfin, Cochin se trouva à point nommé sous sa main pour la guider respectueusement. En faisant *intailler* par Guay sur les pierres fines les gracieux contours des Amours de Boucher, les allégories serrées de Vien ou les traits distingués de Louis XV, la belle

marquise n'avait qu'à l'état d'unité ces cornalines et ces sardoines dont le travail artistique centuplait le prix. L'idée charmante lui vint de les multiplier elle-même par la gravure, afin d'en offrir le recueil à ses amis, recueil qui n'est pas un des livres les moins curieux du XVIIIe siècle.

A tout seigneur, tout honneur. Après un gracieux frontispice dû à la collaboration de Boucher et de Cochin, la série s'ouvre par le portrait du *Bien-Aimé* en empereur romain. Vient ensuite *l'Allégorie de la victoire de Fontenoy*, sous les traits du Roi et du Dauphin emportés sur un char triomphal, bien faite pour plaire à Louis XV, moyen adroit et nouveau pour la favorite d'être en même temps courtisane. Puis ce sont l'*Alliance de la France et de l'Autriche*, à laquelle elle avait contribué comme on sait, *la Victoire de Lawfeld*, des Amours arrosant des myrtes, les portraits de ses bonnes amies, *la Maréchale de Mirepoix, la Comtesse de Brionne*, celui de son « pigeon pattu, » *l'abbé de Bernis*, enfin son propre portrait en Minerve, travail artistique qui justifie l'impromptu galant de Voltaire :

Pompadour, ton crayon divin
Devait dessiner ton visage,
Jamais une plus belle main
N'avait fait un plus bel ouvrage.

La marquise avait pris fort au sérieux sa *Suite d'Estampes;* elle y avait joint pour lui donner du corps, *les Petits Buveurs de lait, les Enfants au chat* et *les Enfants au chien* qu'elle avait gravés d'après d'agréables esquisses de Boucher, deux planches d'après des ivoires et l'estampe bien connue de *Rodogune,* pour une curieuse édition de la pièce de Corneille: « En 1760, ma sœur eut la curiosité de voir « imprimer, a écrit le marquis de Marigny sur « la garde d'un exemplaire. Le Roi fit venir « un petit détachement de l'Imprimerie royale « et l'on imprima dans sa chambre et sous ses « yeux la présente tragédie de *Rodogune.* Il « a été tiré très peu d'exemplaires. Comme « l'appartement de ma sœur était situé au « nord, on a mis pour lieu d'impression *au* « *Nord.* »

Dans la très habile vignette que Mme de Pompadour mit à cette pièce comme frontispice, la collaboration de ses professeurs habituels est tout avouée : *F. Boucher, inv. et delin. 1759, gravé à l'eau forte par Mme de Pompa-*

dour, retouché par C. N. Cochin. Il n'en est pas de même des planches de la Suite d'Estampes que nous croyons incontestablement retouchées aussi et raffermies par ce dernier, car, sans chercher à lui enlever rien de son goût très réel et de son mérite, si ces jolies planches étaient absolument de la fine main de la marquise, elle devrait être placée à la tête des graveurs-amateurs de son siècle.

On retrouverait bien plus, à notre avis, la qualité réelle de son travail dans un petit volume sotadique dont on a chargé sa mémoire, volume intitulé : *Mes loisirs, dédiés à mes amis, petit recueil pour exciter la ferveur des fidèles aux matines de Cythère, par un amateur de l'office* (1764). Quelle punition d'avoir uni l'art à la galanterie! On est accusé de méfaits qu'on n'a peut-être pas commis. Ces lubriques et gracieuses petites compositions, portant quelquefois les initiales *F.-B.* avec cette mention, *premier peintre de Cythère et de leurs altesses sérénissimes les trois grâces*, ce qui désigne suffisamment François Boucher, pourraient à la rigueur être d'un peintre qui n'avait rien à refuser à la favorite, mais la gravure est bien

celle d'un amateur peu sûr de lui, timide et sans assurance ; quant au chevalier Cochin, malgré son absence de préjugés et son goût marqué pour la gaudriole, on n'aura pas osé lui demander sa retouche. La date même de 1764, année de la mort de Mme de Pompadour, indique bien que si ces priapées cachées dans quelque tiroir en bois d'amarante de Bellevue, ont vu la lumière, c'est par suite d'une indiscrétion posthume.

Est-il nécessaire de rappeler qu'autour de Mme de Pompadour vécut tout un monde d'artistes du plus grand mérite. Les peintres ébauchaient pour elle leurs plus galantes conceptions, les sculpteurs empruntaient ses traits quand ils avaient quelque déesse à représenter, les graveurs lui dédiaient à l'envi leurs meilleures planches, et des amateurs même plaçaient sous son invocation leurs essais. Ainsi Bellanger, avocat au Parlement, l'un de ceux qui ont avec le plus de talent imité les gravures hollandaises de l'école de Wiérix, lui a dédié dans sa série des Sacrements, sa planche de l'*Eucharistie,* ce qui indique tout au moins une certaine confraternité artistique. Ses autres travaux, une *Ado-*

4

ration des Mages, un *Saint Paul prêchant dans Athènes,* et d'autres pièces, bien qu'entachées de pastiche, indiquent un graveur nourri de la moelle des maîtres et doué d'une grande facilité de composition. C'était l'avis du rédacteur du catalogue de ses tableaux vendus en 1780, Regnault-Delalande, qui écrivait alors : « On reconnaîtra aisément le choix d'un ama- « teur éclairé dans les arts, dont il faisait lui- « même ses délices dans les momens de loisirs « que lui laissaient les devoirs de sa charge. »

Ce serait faire injure, peut-être, aux jolies graveuses dont nous allons rappeler les noms, que de dire qu'elles suivaient l'exemple donné par l'artiste et intelligente marquise, mais il est certain que tout un escadron féminin d'aqua-fortistes, féru d'une belle passion pour les arts, s'efforçait à la même époque de rivaliser d'adresse à rayer le verni mou de leur aiguille agile et d'obtenir, sous les baisers brûlants de l'eau-forte, la morsure désirée. Mlle Rey en copiant les bergères et les amours de Boucher; Mlle de Bessée, devenue plus tard la baronne d'Erlach (1756), la marquise de Belloy, Mme de Garville, Mme du Hallay, par de timides essais donnés à leurs amis; Mme Du

Pile en gravant une laveuse, et la duchesse de Luynes un paysage (1761) qu'au risque de manquer de galanterie, nous qualifierons de médiocre ; Mlle de Guignes, fille de M. de Guignes de l'Académie des Inscriptions, en s'efforçant de copier Wiérix; la princesse de Rohan-Soubise en prenant Boucher pour guide dans les mêmes sujets que Mme de Pompadour, et Mlle Anna Hardancourt aussi, dans son *Amour arrosant un myrthe* avec sa dédicace de jeune fille bien sage : *à maman.*

Mme du Ronceray, née de Lorme, était beaucoup plus habile. Elle a fort adroitement gravé un vase contourné dans le goût de Saly, une fontaine à cariatides, des têtes de fantaisie, des copies de dessus de tabatières de Bernard Picart, et s'inspira des dessins de Pierre pour un *Jeune dessinateur,* de Bouchardon pour un *Amour,* de Boucher pour une *Japonaise,* et *les Petits buveurs de lait,* sujet également traité par Mme de Pompadour. Sans s'élever beaucoup au-dessus du travail courant de l'amateur, les essais de cette dame ne manquent pas d'un certain talent, non plus que certain *Amour jetant dans les airs des couronnes de roses,* avec cette légende qui

laisse entendre quelque désenchantement de sa part : *Heu, spinæ latent!*

Une autre femme de beaucoup de goût, Mme Louise Le Daulceur, s'était fait une spécialité de l'*ex-libris,* dans sa société. Les dessinateurs les plus qualifiés, Eisen, Gravelot, Bouchardon, lui fournirent leurs plus ingénieux modèles qu'elle interprétait avec souplesse et fermeté. Elle était fille de M. de Montigny, de l'Académie des sciences, dont elle grava l'ex-libris, ainsi que ceux de Thiroux d'Arconville, président au parlement, de sa femme, auteur du traité *Des Passions,* de la comtesse de Mellet et d'autres amis. Cochin l'a représentée tout enfant, mais c'est Augustin de Saint-Aubin qui fut son maître de gravure et qui a terminé au burin plusieurs pièces d'elle d'après Bouchardon, entre autres, la Fontaine de la rue de Grenelle.

Mais ne vous semble-t-il pas qu'il faille aux dames pour réussir que leur main soit guidée par celle de l'homme? Seules, elles ne peuvent rien. Voyez plutôt ces couples amoureux d'art en même temps que de nature : Sergent et Mme de Cernel, à laquelle il enseigne la gravure en couleur, Watelet et Mme Le

Comte, les mêmes qui inscrivaient au bas d'un frais paysage *una eademque die sculpsere.* Louis-Simon Lempereur, leur ami et un peu aussi, sans doute, leur guide en matière de gravure, nous a laissé un bien joli portrait de *Marguerite Lecomte, des Académies de Bologne, Florence, etc.,* sur le dessin de l'amoureux Watelet. Il était parent de l'échevin de Paris, Jean-Denis Lempereur, qui avait réuni une belle collection de tableaux et s'est amusé à en graver quelques-uns, mais ne peut vraiment pas être rangé parmi les amateurs. Il fit de la gravure une carrière, fut reçu de l'Académie sur le portrait du peintre Jeaurat, et n'eut en définitive de l'amateur que les relations et la fortune. On lui doit d'intéressants médaillons d'après les profils crayonnés par Cochin. Il ne pouvait faire moins, après avoir gravé le portrait de Mme Lecomte, orné au bas de vers de sa façon, que de lui donner pour pendant celui de son ami l'académicien Watelet. Nous possédons même de sa main l'abbé Coppette, le bénisseur inséparable de l'amoureux couple, pendant le voyage d'Italie qu'ils firent tous les trois en 1764.

Leur séjour à Rome avait mis en révolution toutes les jeunes têtes de l'Académie de France. Les galants artistes tinrent à le célébrer en vers et en images, dans un petit volume plein d'allégories qu'ils intitulèrent *Nella venuta in Roma di madama Lecomte e dei signori Watelet et Coppette.* C'est Weirotter, venu avec eux, qui se chargea de l'orner d'un charmant petit portrait en pied de l'aimable graveuse. Lavallée-Poussin et Hubert Robert faisaient le reste pendant que Louis Subleyras alignait pour eux ses *componimenti poetici.*

On se pâma beaucoup d'admiration pendant le voyage; on dessina ferme; on fut d'ailleurs admirablement reçu partout, par l'ambassadeur de France, Le Bailly de Breteuil, par de Troy, le directeur de l'Académie, par le pape Clément XIII, ce dont Mme Le Comte profita pour graver son portrait, ainsi que celui du cardinal Albani, possesseur d'une belle villa, aux portes de Rome, pleine des chefs-d'œuvre de l'antiquité et souvent l'objet de leurs visites.

« Il y a ici un cardinal Albane, écrivait « Watelet, qui l'a prise dans la plus singu-

« lière amitié, ainsi que la princesse Borghèse, « et en général nous sommes de plus en plus « comblés de distractions. »

Toutefois, « les délices de la terre des « arts, » comme on disait alors, ne leur faisaient point oublier le nid capitonné du *Moulin-Joli,* aux rives de la Seine, à l'ombre du clocher d'Argenteuil. C'est là qu'ils avaient laissé les plus doux souvenirs d'amour réciproque, là qu'ils avaient tracé leurs premiers paysages, ces sites pleins d'ombre, ces îles pittoresques, dont l'auteur du poème des *Jardins* avait tiré un merveilleux parti. Ils venaient donc reprendre leurs occupations interrompues, l'illustration en commun des *Idylles de Gessner,* pour la traduction de leur ami Huber, Watelet, ses portraits d'artistes ou sur le dessin du peintre Pierre son ami, le *Frontispice des Œuvres de P. Corneille* (1764) sa contribution à la bonne œuvre de Voltaire qui faisait ainsi une dot à la petite fille du grand Corneille. Marguerite Le Comte, elle, la *Meunière du Moulin Joli,* s'essayait à la gravure de ses souvenirs d'Italie et l'enluminure de ses papillons.

Ce goût général d'art règne alors avec plus

ou moins de bonheur dans toute la société, mais souvent, il faut le dire, sans grande originalité. Beaucoup s'inspirent d'un maître ou le copient; ainsi le chevalier de Limeux et le conseiller au Parlement de Rouen, d'Assonville, s'efforçent dans leurs griffonis d'imiter la manière d'Ostade; le comte de Meleun, au temps de la Régence, s'inspire de Callot et de Berghem; M. Astruc de Vissec prend également Callot pour modèle; M. de Montullé, secrétaire des commandements de la reine, travaille le paysage dans le goût de Claude. Le marquis de Sourches, qui avait une connaissance toute particulière du cheval, gravait, dans le goût de La Bella, *Diverses figures et maneiges de chevaux* en dix-huit pièces très fines et très exactes; l'abbé de Monville interprétait les dessins du Parmesan du Cabinet du Roi; M. de Fontanieu le fils, avait pris Oudry pour modèle; ses cahiers d'animaux fort bien touchés, ma foi, cerfs, chiens, lions, tigres, se vendaient chez Le Bas, dans l'atelier duquel il avait dû puiser cette facilité élégante et cette sûreté d'exécution. Sa série de *Vases* habilement exécutée, justifie le choix que le roi avait fait

de lui comme Intendant des Meubles de la Couronne. M. le chevalier de Pommard imitait le même artiste, tandis que M. Le Hardy de Famars s'était épris de Watteau et gravait le tableau de ce peintre qui lui appartenait, une *Danse villageoise*, en dédiant son essai à sa cousine, mademoiselle Le Hardy de Caumont. Une fraîche idylle d'adolescence se cache peut-être sous cet hommage naïf comme son exécution. Desallier d'Argenville travaillait aussi d'après Watteau.

Le chevalier de La Vieuville égratigne des paysages dans le goût de Silvestre; M. de Saint-Maurice, lui, prend Sébastien Bourdon et Le Nain pour modèles; le prince Charles de Ligne traduit à l'eau-forte les dessins de maîtres de sa collection, et sous une grimace épouvantable de Léonard de Vinci, inscrit cette mention : *à ma femme.* M. d'Hément de Saint-Félix expérimente en 1782 le procédé encore assez nouveau de la gravure au lavis, perfectionné par Leprince, dans ses essais de chiens et de chevaux, procédé dont se sert aussi le comte de Bizemont-Prunelé, dans ses paysages, tandis que le baron Pujol de Mortry donne ses préférences à

la manière du crayon dans le goût de Demarteau. Quant au baron de Saint-Julien, il imite Rembrandt, et le comte de Breteuil, ambassadeur à Vienne, les eaux-fortes de Berghem.

Mais c'est encore l'irrésistible et séduisant Boucher qui fournissait le plus de modèles aux fervents de l'eau-forte, tant ses dessins, d'une grâce facile et d'une exécution claire et simple, attiraient nos amateurs.

Ainsi, l'Intendant des Menus, Papillon de La Ferté, le plus infortuné des graveurs, puisqu'il fut guillotiné le 7 juillet 1794, possédait de jolis dessins de Boucher, qu'il s'amusait à graver d'une pointe légère; le chevalier de Valori gravait d'amusantes compositions du même peintre pour distraire son amie, Mlle d'Ette. Le baron de Thiers n'a pas non plus cherché d'autres modèles. C'est Boucher qui avait dessiné l'*ex-libris* qu'il s'était gravé à lui-même. Le grand collectionneur était un fort adroit aqua-fortiste et les vingt et une pièces, paysages et figures que nous avons vues de lui d'après son maître favori, donnent bonne opinion de son goût et de sa compétence en fait d'art. Le

duc de Chevreuse s'essayait à deux têtes de jeunes filles.

Eberts, lui, le banquier de la place des Victoires, mérite une place à part, car s'il gravait des compositions de Boucher, il les rendait suffisamment pour oser les dédier à leur auteur; *le Pucelage, Jeannette* en font foi. Ajoutons que l'ami Wille était assez complaisant pour donner des conseils et même une retouche, au besoin. C'est le même Eberts, l'inventeur et le promoteur du *Monument du Costume,* le bailleur de fonds de l'entreprise, qui sur chaque planche de Freudeberg faisait inscrire *J. H. E. invenit,* parce qu'il donnait au dessinateur bernois le croquis du sujet à faire. En cherchant, on trouverait encore à son actif bien des scènes d'actualités : la plus connue est un dessin représentant l'ascension en ballon de Charles et Robert aux Tuileries, le 1er décembre 1783, qu'il fit graver par Bertaux et qui est intitulé : *Le moment d'hilarité universelle.*

Tous ces amateurs étaient plus ou moins collectionneurs de tableaux, de dessins et de beaux objets mobiliers. Le comte de Baudouin, officier aux gardes françaises, se dis-

tingua par le choix des peintures dont il avait orné sa demeure. Tous ses tableaux des meilleurs maîtres hollandais et français furent gravés par d'habiles artistes. Mieux que personne cet amateur était à même d'apprécier leurs planches, car lui-même a gravé fort habilement, outre l'*Exercice de l'infanterie française,* où il a représenté au vif et non sans talent le garde-française dans tous ses mouvements, des batailles d'après C. Parrocel, et des paysages d'après son ami Watelet qui nous a laissé son portrait. Le comte de Baudouin a gravé celui de son chef le duc de Gontaut-Biron, colonel du régiment des gardes-françaises, et lui a dédié en outre une *Tente de vivandier au quartier général*, spirituellement traitée d'après le tableau de Pater, qui lui appartenait. Heinecken nous apprend qu'Augustin de Saint-Aubin eut beaucoup de part au principal ouvrage de son élève, l'*Exercice de l'infanterie.*

Après C. N. Cochin, cet habile graveur est certainement celui qui a eu le plus d'élèves parmi les gens du monde. Charles-Henri de Heinecken, fils de l'éditeur de la *Galerie de Dresde,* en fut un. Ce jeune homme avait

accompagné son père, quand, en 1770, celui-ci vint à Paris, compléter à la Bibliothèque du Roi, ses documents pour son livre bien connu : *Idée générale d'une collection d'estampes.* Il prit alors des leçons de Saint-Aubin qui était logé à la Bibliothèque en qualité de graveur des médailles du Cabinet. Les deux portraits qui sont nés de ces rapports, celui du jeune Heinecken, auquel nous ne pouvons en attribuer seul la paternité malgré la signature, et celui de sa mère, *dulcissimæ matris imaginem filius obsequens aquaforti expressit,* sont parmi les plus agréables du siècle, mais accusent trop la retouche de son habile maître. Heinecken nous a prouvé, d'ailleurs, par quelques autres pièces, qu'il était homme à voler de ses propres ailes.

Le plus brillant élève d'Augustin de Saint-Aubin fut encore Ange-Laurent de La Live de Jully. Ce fils de fermier-général, lancé dans cette société riche et dissolue de la finance, affolée de plaisirs et d'intrigues, conservait au milieu de toutes ces fêtes un goût très vif et très réel pour tout ce qui touchait aux arts. Les premiers moments d'expansion bien

légitimes donnés à une nouvelle union, se traduisirent chez lui par un ravissant portrait gravé de sa piquante épouse et par un paysage qu'il lui dédia, mettant au bas ces vers de sa façon :

> Iris de mon essay recevés les prémices
> Que n'ai-je le burin qui grava dans mon cœur
> Les tendres sentiments dont je fais mes délices
> Je surpasserais l'art des plus fameux graveurs.

Paysage et quatrain n'étaient point trop mauvais pour un amateur, mais, hélas ! ils s'adressaient à une jeune femme trop légère pour que son entourage, friand de plaisirs défendus, put la protéger. Tout l'y conviait, et la liaison avouée de sa belle-sœur Mme d'Epinay avec Dupin de Francueil, l'encourageait encore à tromper ce pauvre La Live ; mais, comme le lui disait avec beaucoup de raison Mme d'Epinay, on prend un amant, mais on ne prend pas un homme affiché comme le chanteur Géliotte.

Après une lune de miel passée avec ce ténor d'Opéra au château de la Chevrette et que favorisa celle-ci, Mme de La Live prit la petite vérole et mourut pleurée, malgré tout, de son époux qui lui fit sculpter à Saint-Roch

un monument de la main de Falconet. Pour se consoler de son veuvage et de ses infortunes conjugales, La Live se consacra plus encore à ses collections. Il avait eu l'idée patriotique de ne les former que d'œuvres d'artistes français, et l'on pouvait suivre chez lui de Vouët à Greuze, des Anguier à Pajou, par des séries ininterrompues, les diverses phases de la peinture et de la sculpture françaises. Il entremêlait le tout de travaux de gravure. Les châteaux de la Briche et de la Chevrette, propriétés des La Live de Jully et des La Live d'Epinay, sont gravés par lui sur les peintures d'amateur de l'amant de sa belle-sœur, Francueil, le propriétaire de Chenonceaux, dont il nous a laissé une vue gravée. Le travail le plus important de La Live fut sa série de 50 portraits des *Hommes illustres de la France*. Ce sont exclusivement des personnages du siècle de Louis XIV, en commençant par le cardinal de Retz. On y trouve Bossuet, Bussy-Rabutin, Villars, Lamoignon, La Bruyère, Puget, Girardon, etc... Ces diverses effigies, entourées d'encadrements historiés, sont gravées d'assez agréable façon, bien que sans beaucoup

d'accent, encore la légende dit-elle que Saint-Aubin dut effacer les têtes pour les refaire.

Et pourtant, plus encore que dans ses *Vases* d'après Saly ou ses gravures d'après Greuze, c'est dans le portrait que La Live a réussi. Celui du banquier de la cour *La Borde de Méréville*, et celui de *Madame Létine,* leur belle-mère à tous deux (La Live s'était remarié) sont des chefs-d'œuvre de suprême distinction : « une eau-forte », a écrit M. E. de Goncourt de cette dernière, « qui est l'idéal de la gravure de femme et « qui vous fait regretter qu'il n'y ait qu'un « portrait de femme du XVIIIe siècle ainsi « exécuté, et encore un portrait de vieille « femme. »

Que de jolis dessins, de portraits, que d'amusants profils à l'eau-forte, nous devons à cette mode du siècle dernier, de reproduire les traits d'une maîtresse, d'un ami, d'un homme célèbre, voire même d'un indifférent. C'était un moyen aimable de laisser un souvenir, de donner une preuve d'amitié. M. de Bachaumont, le critique redouté éditeur du deuxième volume du *Recueil de Crozat,* auquel il a travaillé, s'y est essayé. Robert de Séri,

amateur doué d'un sentiment remarquable qui nous fait regretter le petit nombre de ses travaux, a gravé un portrait de *Joseph Villermé* « qui a excellé à graver les crucifix », digne de figurer dans n'importe quelle collection; Denon, dont nous allons parler, y était des plus habiles; Carmontelle l'un des amateurs dont les œuvres ont survécu au milieu pour lequel elles étaient faites, y réussissait également avec sa ressemblance terre à terre, en quelque sorte littérale, ce qui donne souvent à ses portraits un faux air de caricature. Bien qu'il fût le fils d'un cordonnier fort connu au faubourg Saint-Germain, Louis Carrogis dit de Carmontelle, tout en étant professeur de mathématiques du jeune duc de Chartres, lecteur et familier du duc d'Orléans, joignait à ces titres ceux de dessinateur intime de la société du prince et de confectionneur de proverbes destinés à charmer les loisirs des invités de Villers-Cotterets, du Raincy, ou de Monceaux. Il ne passait pas un hôte de quelque distinction dans ces résidences, sans que Carmontelle ne le priât de lui accorder quelques instants de pose. Cette galerie unique et si curieuse de portraits familiers, après diverses

fortunes, est revenue heureusement dans son milieu naturel, au château de Chantilly. Mais s'il en a dessiné des centaines, toujours avec un sentiment très juste et souvent très fin de la ressemblance, Carmontelle n'en a pas gravé plus de quatre à cinq. D'abord *le duc d'Orléans* assis avec le jeune *duc de Chartres,* à ses côtés (1759), de beaucoup le plus intéressant de ses portraits gravés, et qui nous rend fort exactement l'allure de ces princes dans l'intimité; *l'abbé Allaire,* précepteur du duc, le *Baron de Besenval,* un ami de la maison et deux petits portraits touchant à la caricature, involontairement peut-être, *Voltaire* et *Rameau.* C'est sans doute sous ses yeux que le jeune duc de Chartres, alors âgé de 14 à 15 ans, s'essayait à graver quelques vues champêtres et datait de 1761, sa *Paysanne* et son *Manœuvre de Saint-Cloud.*

Des graveurs-amateurs comme Carmontelle ou Hagedorn, qui a gravé d'une pointe si fine les vues des environs de Dresde, sa ville natale, ne risquent pas de tomber dans l'oubli, mais que d'autres dont les essais resteront à jamais ignorés! Tirons-en quelques-uns pour un instant de ce néant : le marquis de Mont-

mirail et ses paysages; M. de Montenault, qui en bon éditeur des Fables de Lafontaine, en grava deux fort adroitement en petit, *la Grenouille et le Bœuf*, *le Savetier et le Finannancier;* M. de Niert, gouverneur du Louvre, élève de Cochin, interprète agréable aussi du grand fabuliste; le conseiller au Parlement, Lévesque de Gravelle, interprète soigneux des pierres gravées de sa collection et de celles de ses amis, travail pour lequel il avoue, d'ailleurs, s'être fait aider par d'habiles gens; le Chevalier de Curel, dit *Zapourah*, disciple prétentieux du graveur en bois Papillon.

Le notaire Hurtrelle n'y mit pas tant de prétention, si nous en croyons les vers placés au-dessous de son portrait parafé de sa main d'honnête tabellion :

L'amour propre n'eut point de part à cet ouvrage,
Ne m'en soupçonnés pas, j'occupai mes loisirs.
Né dans le sein des arts, c'est ainsi qu'à tout âge
Je sceus me procurer de tranquilles plaisirs.

Et M. de Beaumont, officier aux gardes, et le chevalier de Bompare, et le marquis de Bonnac, et Louis de Bourdeille, receveur des Finances, et M. de La Hante, et le comte de

Choiseul-Gouffier, auteur *du Voyage en Grèce,* et le comte de Chabot qui avait fondé une école de dessin chez lui, et le comte de Bruhl, à Dresde; tous ont laissé quelque essai: qui un paysage, qui un portrait, qui un sujet de genre, hommage rendu à l'art de la gravure, jusqu'à Louis XVI qui voulut, encore dauphin, marcher sur les brisées de Choffard, en gravant le cartouche, trop mordu, du plan de la forêt de Fontainebleau.

L'un de ces amateurs, craignant sans doute de tomber dans l'oubli, c'est le chevalier Théry de Gricourt, prit soin d'adresser une épreuve de chacune de ses planches au Cabinet des estampes du Roi. C'est dans un recueil consacré, à la Bibliothèque nationale, aux travaux d'amateurs et où nous avons puisé quelques-uns des renseignements de cette étude, que nous retrouvons ce billet d'envoi :

« Monsieur Joly voudra-t-il bien se rappeler du « chevalier de Gricourt, ancien capitaine au rég^t^. « du Roy inf^io^, qu'il a reçu avec tant d'honnêteté « et de politesse au Cabinet des Estampes, il y a « plusieurs années? Il espère de lui une nouvelle « marque de son extrême honnêteté, c'est d'accep- « ter quelques foibles essais de gravures qu'il vou-

« dra bien regarder avec indulgence et comme
« l'ouvrage d'un amateur.

« Il a passé plusieurs fois pour avoir l'honneur « de le voir, il étoit à la campagne. Comme il s'en « retourne dans sa province, il est faché de ne « pouvoir passer chez lui, et espère se dédomma- « ger dans le courant de l'hiver. »

C'est par ce billet, écrit en 1756, que le chevalier de Gricourt offrait au garde du Cabinet des Estampes d'alors, quelques pièces gravées par lui, ses *armoiries ex-libris,* celles de *l'abbé de Gricourt* (1750), quelques pièces d'après Cochin, des imitations d'eaux-fortes de Rembrandt et des paysages, le tout généralement signé *A. T.*

Dans la foule d'amateurs plus ou moins dignes de souvenirs que nous venons de passer en revue, se détachent à la fin du XVIIIe siècle quelques personnalités fortement accusées et de sérieuse valeur, l'abbé de Saint-Non, Seroux d'Agincourt, le comte de Paroy, Vivant Denon. Une étude spéciale serait nécessaire pour chacun d'eux : c'est à regret que nous ne pouvons leur consacrer que quelques lignes.

L'abbé de Saint-Non avait, fort jeune encore,

préféré la liberté, les voyages et le commerce des artistes, à son siège de conseiller-clerc au Parlement de Paris. Aidé de son ami de La Fosse, il s'exerça de bonne heure à graver, par le procédé encore peu connu de Leprince, une foule de scènes au lavis, sans y mettre grande prétention. Ainsi, par la lettre suivante adressée au baron de Joursanvault, grand collectionneur de toutes choses dans son hôtel à Beaune, et particulièrement de gravures où il s'essayait lui-même, qui lui demandait les spécimens de son talent d'aqua-fortiste, Saint-Non répondait modestement :

« Ç'auroit été, Monsieur, avec le plus grand « plaisir que je vous aurois adressé quelques-unes « de mes gravures toutes mauvaises qu'elles sont, « si j'avois pu imaginer qu'elles vous fussent « un peu agréables et si j'avois eu l'honneur de « vous connoître, mais puisque vous avez la bonté « de les désirer, j'aurai toujours l'honneur de « vous en envoyer une partie en attendant que mon « valet de chambre ait rassemblé la plus grande « partie de toutes ces drogues-là qui sont malheu- « reusement en très grand nombre, et c'est même « ce qui est la cause que j'ai abbandonné mes « planches à mes domestiques.... J'y ajouterai la « suite des Tableaux de Venise qu'on vient d'im- « primer et quelqu'autres épreuves que je vous

« prierai d'accepter, n'en ayant pas encore donné « les planches à mes gens, et quand il aura tout le « reste prest, j'aurai soin de vous en faire l'envoy « en vous marquant les prix qu'on leur en donne « ordinairement. Chaque suite des tableaux d'Italie « comme celle de Venise est d'un louis, mais pour « le reste, je ne sçais plus ce qu'il se vend. Par « malheur il y a déjà beaucoup de ces planches « dont les épreuves sont déjà bien affoiblies, « parce qu'elles tirent fort peu, mais j'aurai soin « qu'elles soient aussi bonnes qu'il sera possible. « Recevez, etc... »

La rencontre que l'abbé de Saint-Non fit en Italie de Fragonard et de Hubert-Robert qu'il hébergea à la villa d'Este, à Tivoli, et promena à ses frais dans le royaume de Naples, acheva de décider de sa vocation. Après les *Griffonis* exécutés au jour le jour, sur les dessins spirituels de ses compagnons dont il s'était remarquablement assimilé la manière, *Vues de de Rome et de ses environs* (1761-63) et d'autres séries d'eaux-fortes, d'après leurs dessins des tableaux et des fresques des palais et des églises d'Italie, vinrent les projets plus sérieux. Tenté par les éléments de toutes sortes qu'il avait réunis autant que par la beauté des paysages et des ruines antiques du

pays qu'il parcourait, il se décida à entreprendre cette grosse affaire dont le succès fut considérable, mais dans les frais énormes de laquelle il engloutit sa fortune, le *Voyage pittoresque à Naples et dans les Deux-Siciles* (1781-86). L'abbé fit appel pour l'importante illustration de ce beau livre à des artistes de mérite. Ses amis Fragonard et Robert lui fournirent quelques sujets. Les architectes Després et Pâris, le paysagiste Chastelet lui dessinèrent le plus grand nombre des planches qu'il fit graver avec soin par les meilleurs artistes du temps. Pour lui, il s'était réservé des ornements formés de fleurs et certaines planches d'antiquités qu'il travaillait adroitement par le procédé de la gravure au lavis.

Pour conduire à bien et surveiller l'exécution de son ouvrage, en somme fort réussi, Saint-Non s'était installé à Paris, mais sa bonne étoile lui avait fait connaître à Naples Vivant Denon, alors sémillant diplomate accrédité auprès du roi des Deux-Siciles Ferdinand IV. Il lui demanda, ce qui fut accepté avec bonheur, de diriger les dessinateurs qu'il envoyait travailler en Sicile et

dans les Calabres. Denon fit là un voyage des plus pittoresques, dessinant et gravant ruines et sites, non sans la pointe de danger qui en relevait encore la saveur.

Toutefois le paysage n'était pas son fort, c'était plutôt la faible femme, sexe aimable qui n'avait pas d'armes, paraît-il, pour lui résister. Le hasard des voyages lui fit rencontrer une foule de jolies étrangères, italiennes et anglaises surtout, que, nouveau Don Juan de la pointe, il s'empressait d'inscrire sur ses tablettes de cuivre. C'est encore un type de graveur indiscret, ce qui nous a valu une agréable réunion de portraits intimes. Quelques-unes même, la comtesse Albrizzi comme Mme Mosion, ont été portraicturées, sous toutes leurs faces, et quelles... faces! *(Denon vidit et sculpsit).*

Toutefois Mme Vigée-Lebrun, l'original d'un de ses portraits, qui avait dû l'accepter, avec plaisir d'ailleurs, à Venise, à la fois comme *patito* et *cicerone* de la main même de la comtesse, ne fut pas sa victime : « Elle me donna « pour guide un de nos Français les plus « aimables, dit-elle dans ses Mémoires, non « sous le rapport de la figure, il est vrai, car

« M. Denon, même très jeune, a toujours été « assez laid, ce qui ne l'a pas empêché de « plaire à un grand nombre de jolies « femmes. »

On rencontre aussi quelques portraits d'hommes dans son œuvre : le peintre *Hallé*, fait à son passage à Rome, le *Cardinal de Bernis* au milieu du personnel de son ambassade, *Hugues d'Hancarville,* qui a bien pu lui demander et obtenir la gravure des planches de ses *Monuments de la vie privée des XII Césars,* enfin le dessin de l'un des plus connus, le portrait *à la lyre* de son ami *Benjamin de La Borde.* C'est sur la recommandation de l'auteur des *Chansons* que notre pétulant diplomate fut reçu un matin par Voltaire, qui fut payé d'une façon si peu aimable de son *Déjeuner de Ferney,* par ce portrait-spectre ricanant dans son lit, qui fit tant enrager le philosophe.

Denon était extrêmement habile à reproduire les dessins des maîtres... Son *Adoration des Bergers* d'après Luca Giordano, lui ouvrit les portes de l'Académie royale. Il alla encore plus loin dans ses pastiches des eaux-fortes de Rembrandt, qu'il aurait pu appeler

comme Bernard Picart, des *Impostures innocentes.* Seroux d'Agincourt, cet archéologue parti pour séjourner un mois à Rome et qui y passa toute sa vie, graveur-amateur, lui aussi, pour les planches de son ouvrage, *l'Histoire de l'art par les Monuments*, y fut trompé une fois, quand il voulut reprendre l'eau-forte originale qu'il avait prêtée à Denon. Il ne put parvenir, dit la légende, à la distinguer de la copie et dut s'avouer vaincu.

A la Révolution, l'ancien protégé de Mme du Barry, fut, pour sauver ses biens et sa vie menacés, obligé de faire acte d'adhésion au nouvel ordre de choses. Louis David, auquel il avait rendu service en Italie, lui donna un certificat de civisme, à la condition qu'il lui graverait son *Serment du Jeu de Paume.* C'est une des pièces les plus curieuses de l'époque révolutionnaire.

Nous avons gardé le comte de Paroy pour la fin, on pourrait dire familièrement, pour la bonne bouche. C'est que ce lieutenant-colonel de la garde royale, élève de Janinet, fut un graveur en couleur des plus fins. Son père, qui s'opposait à sa passion naissante

pour la gravure, ne se doutait guère que ce serait grâce aux relations artistiques de son fils qu'il devrait de ne pas monter sur l'échafaud. Les meilleures pièces, sa *Bacchanale,* sa *Bacchante,* ses portraits si fins de Mme Vigée-Lebrun et de Mme de Polignac, datent de l'époque de sa jeunesse, alors qu'il travaillait sous les yeux de son maître qu'il a surpassé parfois en délicatesse, et qu'il lui voyait créer à l'aide de diverses planches imprimant des tons savamment nuancés, ses gravures en couleur exquises.

Plus tard Paroy grava de petits sujets minuscules des *Fables de La Fontaine;* chaque rond, de la grandeur d'une tabatière, en contient 25 à 30. Ce fut une ressource inattendue pour lui, quand, ruiné par la Révolution, il dut les coller sur des boîtes en buis pour s'aider à vivre. On dit aussi qu'il fut inquiété par la police du Premier Consul pour avoir représenté sous le nom de *la Moderne Antigone*, la duchesse d'Angoulême soutenant dans la neige le comte de Provence quittant Mittau.

Le comte de Paroy, qui avait été de l'ancienne Académie en qualité d'honoraire amateur, voulut, au retour des Bourbons, faire

valoir ses droits à l'Institut, section des Beaux-Arts. Le temps avait marché, la réaction artistique aussi. Ses prétentions furent durement repoussées, et une caricature même le représenta dans le costume de l'ancien régime, perruque et jabot, les gestes maniérés, cherchant à s'introduire, la palette à la main, dans l'atelier de David. Le maître, aidé de ses élèves, dans l'attitude des combattants de l'Enlèvement des Sabines, s'oppose à son entrée et le petit Denon lui-même, rallié à la nouvelle école, cherche à lui jeter à la face une tête de Jupiter.

Autre temps, autre manière de voir. En somme, l'art du XVIIIe siècle fut aimable et spirituel jusqu'en ses manifestations mondaines, et nous croyons avoir répondu par avance à ceux qui laissent tomber dédaigneusement ces mots : Peuh ! Travail d'amateur.

Bon ROGER PORTALIS

LISTE

DES

GRAVEURS-AMATEURS CITÉS

M. de la Hante
Le baron de Heinecken
D'Hément de Saint-Félix
Hurtrelle, notaire
Le baron de Saint-Julien
Jean de Jullienne
De La Live de Jully
Marguerite Lecomte
Le baron de Joursanvault
Lehardi de Famars
Mme Le Daulceur, née de Montigny
Louis Lempereur
Jean-Denis Lempereur
Le prince Charles de Ligne
Le chevalier de Limeux
Louis XVI
Mme la duchesse de Luynes
De Marcenay de Guy
Mariette
L'abbé de Maroulle
Le comte de Meleun
M. de Montenault
Le marquis de Montmirail
L'abbé de Monville
De Montullé
De Niert, gouverneur du Louvre
Le baron de Non
Philippe d'Orléans
Papillon de la Ferté
Le comte de Paroy
La marquise de Pompadour
Le baron Pujol de Mortry
Le chevalier de Pommard
La princesse de Rohan-Soubise
Mme du Ronceray
Mlle Rey
M. de Saint-Maurice
L'abbé de Saint-Non
Le marquis de Sourches
Le chevalier de Valori
Le chevalier de la Vieuville
Claude-Henri Watelet
Le comte Zanetti

TONY JOHANNOT

ET

GUSTAVE DORÉ

Quand on veut citer les dessinateurs d'illustrations de ce siècle, combien de noms se présentent à la pensée! Meissonier, Raffet, Horace Vernet, Gigoux, Grandville, Célestin Nanteuil, Gavarni, Bertall, Daumier, Foulquier, Hédouin, de Neuville, Bida, Leloir. Mais deux hommes, Tony Johannot et Gustave Doré, représentent l'illustration au dix-neuvième siècle parce qu'ils ont le génie de l'illustration. Les autres artistes sont avant tout des peintres, comme Meissonier, des graveurs, comme Hédouin, des caricaturistes, comme Daumier ou des satiriques, comme

Gavarni. Johannot et Doré sont surtout des dessinateurs d'illustrations. Ils sont les pittoresques et lumineux commentateurs du Livre.

L'œuvre de Johannot est énorme, presque égal à celui de Gustave Doré. Balzac aimait à dire : « On pourrait me brûler avec les pages que j'ai écrites. » A un tel compte, on pourrait construire une ville entière avec les *bois* dessinés par Johannot et par Doré. La fécondité était fortifiée chez Johannot par la compréhension et l'expression. Ses vignettes décorent tous les livres, son crayon a parcouru tous les siècles. Voici le règne de Louis-Philippe dans l'*Ane Mort,* le dix-huitième siècle dans *Werther,* le *Voyage sentimental, Manon Lescaut,* le siècle de Louis XIV dans le *Molière,* la Renaissance italienne dans *Roland Furieux* (1) et la Renaissance espagnole dans *Don Quichotte,* le

(1) La Renaissance italienne, disons-nous en parlant du *Roland Furieux* qui se passe au IXe siècle. Mais Johannot a suivi l'Arioste qui faisait de la vieille légende un roman du XVe siècle, transformait Charlemagne et ses pairs en seigneurs de la cour de Ferrare, peignait Rodomont, roi d'Alger, en chef de bandes, comme Piccinino ou Malatesta, donnait à son Roger le caractère d'un Bayard sans peur et sans reproche. En cela, Johannot a montré son sens profond de l'illustration, son

moyen âge dans *Faust,* dans *Notre-Dame de Paris.* Certes, le dessin trop facile n'est pas impeccable; le trait manque de fermeté; on voudrait un style plus noble, plus sévère, parfois un peu de fantaisie. Mais Johannot rachète tous ses défauts par le don de la création. Il crée, ou à dire plus juste, il recrée les types littéraires avec un merveilleux génie. Il donne leur figure plastique aux héros inventés par les poètes et les romanciers, et il leur donne leur figure même et non une autre, celle qui a hanté les veilles fécondes des écrivains, celle qui flottait, encore indécise, dans les rêveries des lecteurs. Un personnage a-t-il été une fois fixé en sa forme et en sa physionomie par le crayon de Johannot, il reste éternellement dans la pensée tel que l'a représenté le dessinateur. Quand on a lu *Werther* dans l'édition de 1845 et *Manon Lescaut* dans l'édition de 1842, on ne peut s'imaginer Desgrieux ou Charlotte

intelligence nette et vive du poème. Un autre dessinateur, M. Jean-Paul Laurens, par exemple, aurait compris plus savamment, nous en sommes certain, l'illustration de l'Arioste. Il n'aurait pas manqué de donner à Roland, à Bradamante, à Astolphe,les types et les costumes encore presque gallo-romains de l'époque carlovingeinne. Mais là tout justement eût été l'anachronisme.

autrement qu'ils ne sont là. Si depuis dix ans on n'a pas feuilleté le *Don Quichotte* de 1836 ou le *Faust* de 1847 et qu'on relise Cervantès dans une édition non illustrée ou qu'on aille entendre *Faust* à l'Opéra, pendant la lecture, l'esprit verra le Don Quichotte et le Sancho de Johannot, comme il verra, pendant l'audition, son étonnant Méphistophélès.

Gustave Doré a crayonné les marges de tous les chefs-d'œuvre. Après la *Divine Comédie,* les *Contes de Perrault,* puis le *Don Quichotte, Pantagruel,* la *Bible,* les *Fables* de La Fontaine, *Roland Furieux.* C'est à peine s'il manque quelques fleurons à cette monumentale couronne d'in-folios. Doré a la puissance, l'invention, la fantaisie. Il y a en lui du Michel-Ange et du Callot. Son chef-d'œuvre est l'*Enfer,* suite de fresques grandioses, création d'un grand artiste et d'un visionnaire. Mais où l'originalité de Doré apparaît surtout, c'est dans le *Rabelais,* les *Contes drôlatiques,* la *Légende du Juif-Errant, Arioste.* Là éclate sa verve endiablée, déborde sa fantaisie éblouissante, va jusqu'à l'outrance son furieux sentiment pittoresque. Les architectures compliquées des burgs gothi-

ques s'attachent comme des nids d'aigles aux flancs des monts escarpés. Les grands arbres des forêts dénudés par l'hiver prennent dans les enchevêtrements de leurs ramures des apparences de spectres. Les cavernes se peuplent de monstres qui ont les formes invraisemblables des animaux antédiluviens. Aux portes trapues des échoppes, au seuil des abbayes, sous le portail des églises se pressent des moines obèses, des nains difformes, des truands en guenilles et d'horribles sorcières,

Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne.

Au passage des hommes d'armes qui chevauchent, le heaume couvert de cimiers à figures étranges, la foule grouille dans les rues tortueuses, s'entasse aux balcons en saillie, se perche sur les lucarnes, se pend aux gargouilles, s'amasse en grappe humaine le long des flèches des cathédrales. Dans les tournois, dans les batailles, dans les assauts, les chevaux volent à quatre pieds du sol, des gerbes de traits sillonnent l'air, les têtes coupées et les bras tranchés vont de droite et de gauche, les guerriers sont transper-

cés d'outre en outre par les lances, pourfendus jusqu'au nombril par les grandes épées. Doré va souvent jusqu'à la caricature, mais c'est de la caricature épique.

Différents par bien des côtés, Tony Johannot et Gustave Doré sont les maîtres de l'illustration au dix-neuvième siècle. Doré est un grand artiste, Johannot n'est qu'un admirable « illustrateur ». Doré sait dessiner et parfois atteint au style; il a l'imagination, la puissance du relief, la magie du clair-obscur. Mais Johannot a le sentiment et l'expression. Il possède à un degré plus absolu l'intelligence des œuvres qu'il illustre. Il fait un avec l'écrivain. Doré au contraire se substitue à lui. Gustave Doré interprète, Tony Johannot traduit.

HENRY HOUSSAYE

A Monsieur Eugène Paillet, conseiller à la Cour de Paris, président de la Société des *Amis des Livres*.

Mon cher Président,

Vous m'avez demandé fort aimablement à plusieurs reprises de vous donner quelques lignes de ma mauvaise prose pour l'Annuaire de notre Société. C'est avec plaisir que je vous envoie la description de deux éventails du Musée du Louvre, qui, sans avoir un bien grand intérêt par leur valeur artistique, ont au moins celui d'être à peu près les plus anciens éventails plissés en demi-cercle que l'on connaisse aujourd'hui.

Je suis heureux de vous remettre cette médiocre étude, et, en vous demandant votre indulgence la plus complète, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

G. B.

2





DEUX ÉVENTAILS

DU

MUSÉE DU LOUVRE

Si l'écran remonte à la plus haute antiquité, l'éventail plissé en demi-cercle, celui que Sylvain Maréchal devait appeler le sceptre du monde, est beaucoup plus récent.

Ce fut l'an 670 de notre ère, sous le règne de l'empereur Ten-Ji, qu'un ouvrier de Tam-Ba, voyant les chauves-souris ployer et déployer leurs ailes, eut l'idée de faire avec des écrans en étoffe ce que l'animal exécutait dans son vol (ces détails nous sont donnés par le rapport de la commission japonaise à l'Exposition universelle de Paris en 1878).

L'ouvrier en question produisit plusieurs éventails, se pliant et se dépliant à volonté ;

c'est en raison de cette découverte que les premiers éventails prirent le nom de ku-waorhi, qui signifie chauve-souris, et bientôt l'usage de l'éventail se répandit dans tout l'Orient.

A quelle époque et comment l'éventail fut-il introduit en Europe ? Il est probable que ce furent les Portugais établis à Goa qui apportèrent en leur pays les premiers éventails que l'on vit en Europe (1).

Mais le fait positif, c'est que l'éventail était d'un usage universel sous le règne de Henri III, comme nous le prouvent le Recueil de Gaignères (2), le tableau des noces de

(1) Cette assertion nous a été affirmée par notre ami M. Natalis Rondot, rapporteur du 29e jury à l'Exposition universelle de 1851 à Londres.

Voir encore *Icones nationum*, 1589, par les frères Debry.

M. Natalis Rondot, au moment où il rédigeait, au nom du 29e jury, son rapport sur les objets de parure et de luxe, a mis la main sur un livre portugais à gravures de la fin du XVIe siècle qui racontait le fait en question. Depuis, il a été impossible à M. Rondot de se souvenir du titre du volume, et toutes les recherches dans les bibliothèques ont été infructueuses. Mais les souvenirs de M. Rondot sont formels et du reste tout porte, en dehors de ce fait, à prouver que les Portugais introduisirent l'éventail en Europe.

(2) Les éventails que portent les dames dans le Recueil de Gaignères diffèrent de celui dont nous parlons ici et dont parle l'Estoile ; ce dernier est en parchemin blanc, tandis que ceux de Gaignères sont en général de couleur avec des décorations en or. Il est probable qu'ils étaient en parchemin peint.

Joyeuse (Musée de Rennes) et le passage de l'Ile des Hermaphrodites, que nous citons tout entier, car il semble que le premier éventail du Musée du Louvre provenant de la collection Revoil est le même que celui dont l'Estoile parle en ces termes :

« On lui mettoit à la main droite (à Henri III) un instrument qui s'estendait et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un esventail ; il estoit d'un velin aussi délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe. Il estoit grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver une hâsle, et pour donner quelque rafraischissement à ce teint délicat... Tous ceux que je pus voir aux autres chambres en avaient un aussi de mesme étoffe, ou de taffetas avec de la dentelle d'or et d'argent à l'entour (1). »

L'éventail en question, inscrit sous le n° 1163 dans le catalogue de M. de Laborde, n'est pas connu du public ; il reste depuis longtemps enfermé dans une des salles situées

(1) *Journal de Henri III; l'Isle des Hermaphrodites.* Édit. de 1744, t. IV, p. 26 et 27.

sous les combles : la feuille est en parchemin, et la monture, en ivoire, se compose de deux panaches et de dix brins qui se terminent en flèche ; les flèches sont recouvertes d'une couleur ocre et maintiennent la feuille au moyen de petits crevés découpés comme la bande destinée à recevoir la pièce d'or, sur les cartes de visite que l'on envoie dans les quêtes. Cet éventail mesure 26 centimètres de hauteur et son angle d'ouverture est d'un peu plus de 45 degrés.

Les panaches ont six petits pompons de soie découpée ; on ne retrouve de semblables pompons que sur des éventails japonais dont les gravures nous ont été conservées, et que l'on peut faire remonter à plus de dix siècles d'existence (1).

La feuille de parchemin est découpée à la main ; le haut de chaque pli forme un demi-cercle appointé dans le genre des guipures du XVIe siècle. Les dessins des bordures sont rehaussés de filets d'or, les flèches que l'on voit des deux côtés de la feuille en raison des crevés, viennent donner par leur couleur

(1) Voir les articles de M. Burty dans le journal *l'Art*.

vive une note criarde à l'ensemble de la feuille.

Entre chaque brin, la feuille est coupée dans toute sa longueur (sauf les bordures du haut et du bas) ; ce vide est rempli par une bande de mica formant la partie principale de chaque pli. Sur le mica sont de petites scènes coloriées ; le sujet représente Diane et Actéon.

Dans la première bande nous voyons des chiens aboyant ; dans la seconde, Actéon est en costume de l'époque de Henri III, il joue du cor appuyé sur une hallebarde, il a déjà la tête de cerf ; sur la troisième bande, Diane se baigne dans un bassin avec ses compagnes ; puis après, nous trouvons encore des chiens et la suite de la chasse ; — aux deux bandes les plus rapprochées des panaches, sont des motifs de décoration Renaissance.

Le sujet principal a été évidemment inspiré par la cheminée de Hugues Lallemand, qui se trouve à l'hôtel de Cluny, — toute la partie inférieure des bandes de mica est décorée de petits dessins alternativement répétés ; un cœur percé d'une flèche et une torche allumée.

Les brins en ivoire sont découpés tous sur le même dessin et ne diffèrent pas des éventails de la première moitié du siècle de Louis XIV ; nous croyons que sans témérité on peut attribuer à la fin de la Renaissance la fabrication de cet éventail (1580 environ). Nous n'en avons jamais rencontré de semblable, c'est probablement le plus ancien type qui nous soit resté en Europe.

Le deuxième éventail dont nous nous occuperons est moins ancien, il doit dater de l'arrivée de Marie de Médicis en France, — il n'est pas unique, nous en connaissons plusieurs semblables (1).

Il n'a jamais été catalogué, et je crois qu'il n'a jamais été exposé.

Il doit être vénitien et provient de la collection Sauvageot ; sa monture est à peu de chose près semblable à celle du précédent, mais il est beaucoup plus grand, car il mesure 32 à 35 centimètres de hauteur, ses brins en ont 6 et 7 et ses flèches 10.

La feuille se compose de deux feuilles de

(1) Collections de Mme Jubinal et de M. Dupont-Auberville.

parchemin absolument identiques, très finement découpées comme les guipures italiennes des collerettes du commencement du XVIIe siècle (elle a été pour sûr copiée sur une de ces dentelles).

Les deux feuilles sont exactement collées l'une sur l'autre, représentant des rosaces et des dessins des dentelles citées plus haut.

Cet éventail est un des découpages au canivet les plus remarquables ; il a fallu une habileté de main et une patience extraordinaires pour arriver à reproduire un dessin aussi compliqué et en même temps aussi régulier (1).

Des morceaux de mica et de soie très légére et de teinte passée sont collés entre les deux feuilles et forment le fond des rosaces : lorsqu'on agite cet éventail devant le feu ou les lumières, le mica et la soie papillotent en donnant des reflets d'un ton chatoyant.

Cet éventail est très soigné dans tous ses

(1) Voir pour plus de détails sur le travail au canivet l'*Histoire de l'imprimerie,* de Prosper Marchand, t. I, p. 9.
Guillaume de Bure, Catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, n° 307. Antonius Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta*.

détails et il est impossible de supposer, en raison de certaines petites irrégularités, qu'il ait pu être fait à l'emporte-pièce. Le goût, la délicatesse, le charme qui se montrent dans tous les détails de cet objet, sont encore la preuve la plus évidente du découpage fait à la main, d'une façon intelligente, et non pas enlevé d'un seul coup par un estampage.

On sait depuis ce que sont devenus les éventails ; nous n'avons pas à parler d'eux ici, mais nous croyons que les deux descriptions ci-dessus se rapportent aux plus anciens qui existent encore. C'est là tout l'intérêt de ces quelques lignes.

GERMAIN BAPST

TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

AUMALE (S. A. R. Monseigneur le duc d')

Notice sur le manuscrit des œuvres poétiques de Vatel, autographe reproduit par l'héliogravure. — 1 vol. in-fol. — Chantilly, 1881.

ASHBÉE (A.-S.)

Une visite à la Bibliothèque de Zanjore, extrait de la revue *Le Livre,* décembre 1881.

A Ride to Peking, extrait de *St James's Magazine*, décembre 1881.

BAPST (Germain)

Le musée rétrospectif du métal, rapport présenté au nom de la Commission des musées, in-4°, 1re édition. Paris, Quantin 1881. — 2e édition, ornée de planches. Paris, Quantin 1881.

HOUSSAYE (Henry)

L'Ile *de Chio*, la littérature grecque au moyen âge, la poésie grecque moderne, *l'Empire byzantin* et divers autres articles dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats*.

PETIT (Fernand)

Notes sur l'Espagne artistique, brochure de 135 pages imprimée à Lyon chez Louis Perrin en 1878. — Scheuring, éditeur.

UZANNE (Octave)

Les Surprises du cœur — in-8°, Rouveyre (épuisé) 1881

PETITS CONTEURS DU XVIIIe SIÈCLE

avec notices auto-bibliographiques

Restif de la Bretonne — 1 vol. . . . . »
Baron de Besenval — 1 vol. . . . . »
Fromaget — 1 vol. . . . . »

DOCUMENTS SUR LES MŒURS DU XVIII[e] SIÈCLE
avec préfaces, notes et index.

La Gazette de Cythère — Quantin, 1 vol. in-8°, 1880.

LES ORNEMENTS DE LA FEMME

1° L'*Eventail*, avec illustration de Paul Avril. Quantin, in-8°, 1882 . . . . »

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

Article premier.

La Société a pour but :

1° De publier des livres avec ou sans illustration, qui, par leur exécution typographique, ou par les choix artistiques, soient un encouragement aux peintres et aux graveurs, aussi bien qu'un motif d'émulation pour les imprimeurs français.

2° De créer, entre tous les bibliophiles, des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

Art. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.

Art. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité : livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Art. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

Art. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

Art. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres existants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

ART. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de *membres honoraires*, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

ART. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée ; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation ou de la somme une fois versée, est fixé par le règlement intérieur.

Le membre nouveau, qui ne solderait pas les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours, verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

ART. IX.

Chaque membre est débiteur envers l'association de sa quote-part dans la dépense occasionnée par chaque publication régulièrement votée par l'Assemblée générale. il ne peut se libérer en donnant sa

démission, à moins qu'un nouveau sociétaire, admis par la Société, accepte de prendre ses lieu et place dans les frais incombant au démissionnaire.

Art. X.

Tout sociétaire s'engage, par son adhésion aux statuts, à faire hommage à la Société d'un exemplaire des livres, notices ou gravures qu'il publiera.

Art. XI.

Les Amis des Livres seront invités à assister aux obsèques des membres de l'association par une convocation du secrétaire.

Art. XII.

La première condition, pour être admis dans la Société, est une parfaite honorabilité dûment constatée par une enquête sérieuse sur les candidats. On peut donc espérer qu'aucune radiation ne deviendra nécessaire pour des motifs touchant à la moralité de ses membres.

Si cependant une plainte contre un sociétaire était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).

Art. XIII.

Le décès ou la démission d'un membre, non plus que sa radiation (si l'honneur de la Société la rendait nécessaire) ne constituent, soit au profit du sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

Art. XIV.

La Société se réunit au moins une fois par an en assemblée générale pour procéder :

1° A la nomination de son bureau ou Comité ;

2° A l'élection des nouveaux membres ;

3° A l'examen et à l'approbation des comptes annuels présentés par le Trésorier ;

4° Au vote du projet de budget qui lui est soumis par le Comité ;

5° Au choix d'une publication, au vote de la dépense de cette publication et à la nomination des membres chargés de la diriger ;

6° A la discussion de toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Comité.

La Société se réunit, en vue de ses travaux et de ses études, à des époques fixes déterminées par son règlement intérieur et sur la convocation de son Président, toutes les fois que le Comité le juge nécessaire.

Art. XV.

Les votes, quels qu'ils soient, ont lieu au scrutin secret, et les décisions, sauf exception (art. VI, XII,

XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

Art. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité ; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

Art. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publications et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Art. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposée par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aqua-fortiste qui en sera le plus digne.

Art. XXI.

Les présents statuts et le règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être mo-

difiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

Article premier.

Conformément aux statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Présidents,
3° Un Archiviste-Trésorier,
4° Un Secrétaire,
5° Trois Assesseurs.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

L'Archiviste-Trésorier est l'agent administratif de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, les cotisations, de payer les dépenses, de garder chez lui tous registres et documents appartenant à la Société. C'est lui qui, *exécutant les décisions du Comité*, remplit tous les actes de la vie civile de la Société. Il place et déplace les fonds, signe les contrats, exerce les actions en justice.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les réunions et rédige les procès-verbaux des séances.

Art. II.

Le Comité se réunit soit chez le Président, soit chez l'un des membres du Comité pour y traiter les questions prévues par le dernier paragraphe de l'article XVI des Statuts.

Art. III.

Tout sociétaire est soumis à un droit d'entrée et à une cotisation.

Le droit d'entrée est de cinquante francs pour les membres fondateurs et de cent francs pour les nouveaux titulaires.

Les membres de la Société anciens et nouveaux paient une cotisation annuelle de soixante francs ou une somme de mille francs une fois versée. Il peut être fait par le Comité remise partielle de cette cotisation, mais à titre de mesure générale.

Art. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

Art. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une assemblée générale.

Art. VI

Chaque récipiendaire signe les statuts de la Société et le présent règlement dont un exemplaire lui est remis.

Art. VII.

La Société se réunit, dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

Art. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en assemblée générale, pour nommer son bureau, dont les membres sont rééli-

gibles. Elle se réunit également en assemblée générale, pour déférer aux autres prescriptions de l'article XIV des statuts.

Aux réunions ordinaires sont dévolues les études de bibliographie, d'art, et les questions d'un ordre secondaire intéressant la Société.

Art. IX.

Des lettres de convocation sont adressées à tous les sociétaires en temps utile. Elles mentionnent le jour et le lieu de chaque réunion; elles indiquent si cette réunion est ordinaire ou en assemblée générale, et, dans ce dernier cas, quelles sont les questions à l'ordre du jour.

Art. X.

Les procès-verbaux de chaque séance tenue par la Société ou son bureau, seront rédigés très sommairement par le secrétaire et lus par lui au commencement de la séance suivante.

Art. XI.

Les membres titulaires et honoraires ont seuls le droit d'assister aux réunions de la Société ; mais les correspondants et des étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du Comité.

Art. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication : *Société des Amis des Livres*, et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom ;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

Art. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la dénomination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.

TABLE

PARIS — IMP. MOTTEROZ

Rue du Four, 54 bis.

Paris. — Imp. Motteroz, 54 bis, rue du Four.



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1883

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

CET ANNUAIRE A ÉTÉ TIRÉ A 220 EXEMPLAIRES

DONT

100 ONT ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

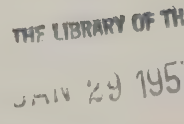
ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1883



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc D'AUMALE, G. C. ☼.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ☼.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ☼.
PARRAN, ☼.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ☼.
BILLARD.
Henri BÉRALDI.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES:

Mme ADAM (Edmond), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'Appel, *fondateur*, rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), G. C. ✱, au château de Chantilly (Oise), et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (Germain), *fondateur*, boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS, avocat, *fondateur*, boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (Henri), sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (Emmanuel), ✻, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (Marigues de), O. ✻, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (Lucien), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAU (Th.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (Charles), ✻, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ✻, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue de Laborde, 50.

MM. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE-CORMONT, *fondateur*, rue de Londres, 13.

DÉSÉGLISE, ✻, ancien membre du Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ❦, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, ✻, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (Ferdinand), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (Abel), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, 12.

HOUSSAYE (Henry), ✻, O. I. ❦, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du bois de Boulogne).

LAUGEL (Auguste), ingénieur des mines, *fondateur*, rue de la Ville-l'Évêque, 15.

MM. LEMARCHAND (Ch.), ✻, *fondateur*, rue d'Astorg, 4 *bis*.

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Rameau, 6.

MASSON (Georges), ✻, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur*, boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (Léon), *fondateur*, rue d'Argenson, 3, et rue Félix, 11, à Nantes.

MOZET, ✻, ✿, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Conti, 17.

PAILLET (Eugène), ✻, conseiller à la Cour de Paris, *fondateur*, rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✻, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (Fernand), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (Alfred), avocat, *fondateur*, rue d'Athènes, 19.

PORTALIS (baron Roger), *fondateur*, boulevard Haussmann, 144.

MM. POUGNY, ✻, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc DE), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'Appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron GONZAGUE DE), ✻, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIXDENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, ✻, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

VIAN (LOUIS), avocat, *fondateur*, rue de la Bruyère, 15.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte DE), ✻, *fondateur*, boulevard de Latour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBÉE (H.-S.), Upper Bedford Place, 46, Russel Square, London (England).

AUBOYER, avocat à Roanne (Loire).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vrecken DE), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

DROIN, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.

MM. DUPUICH, ✻, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Birague, 14.

FRÉMY, G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au château de l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris, rue de Lisbonne, 28.

GIRAUDEAU (Léon), agent de change, à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (Jules), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (Alfred), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LUCAS (Paul), à Bellevue près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PATINOT, O. ✻, préfet à Melun (Seine-et-Marne).

MM. POMMERAYE (DE LA), avocat à la Cour d'Appel, à Alexandrie (Égypte), et à Paris chez MM. Marchal, Billard et Cie, libraires, place Dauphine, 27.

PORTALIS (FERNAND), au château de Montot, par Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).

ROBERT (JULIEN), docteur en droit, à Font-Lade, près Brignoles (Var).

SILVESTRE DE SACY (JULES), rue Lafayette, 24, à Versailles (Seine-et-Oise).

TURNER (A.), 5, Albany Court, Picadilly, London (England).

WERLÉ (ALFRED), à Reims (Marne).

ÉTAT DE SITUATION

COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER

POUR L'ANNÉE 1882

	RECETTES		DÉPENSES	
Janvier	7,978	80	1,616	45
Février	1,200	»	750	35
Mars	4,290	»	5,603	40
Avril	340	»	37	75
Mai	330	»	1,606	80
Juin	471	40	600	60
Juillet	275	88	»	60
Août	120	»	»	»
Septembre	460	»	600	10
Octobre	1,980	»	»	10
Novembre	4,140	»	1,215	95
Décembre	1,140	25	3,510	20
Pour l'année 1882. Totaux :	22,726	33	15,542	30
A DÉDUIRE...	15,542	30		
SOLDE........	7,184	03		
Reliquat de l'année 1882	12,091	85		
Le 1er janvier 1883				
SOLDE EN CAISSE.. .	19,275	88		

RAPPORT

FAIT PAR LE SECRÉTAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

Pour l'année 1882.

Messieurs et chers collègues,

J'ai à vous rendre compte de la situation de notre Société au 31 décembre 1882. Voici les renseignements que je peux aujourd'hui porter à votre connaissance.

Disons tout d'abord que nos finances sont dans un état très prospère; d'après la balance établie par M. Piet, notre vigilant trésorier, les recettes faites en 1882 se sont élevées à 22.726 33

Les dépenses à........... 15.542 30

Excédent........... 7.184 03

Report...	7.184	03
Le reliquat de l'année 1881 était de....................	12.091	85
Le solde monte en conséquence à..................	19.275	88
Il y a lieu d'ajouter à cet actif les sommes dues pour cotisations................	1.410	»
Plus ce qui reste à recouvrer pour le prix des exemplaires des *Orientales* et d'*Eugénie Grandet*, achetés par MM. Rouquette et Conquet, libraires.	5.200	»
Et le remboursement, qui sera réclamé, de 300 fr. avancés pour l'*Annuaire* de 1883.	300	»
TOTAL...	26.185	88
Nous devons prélever sur cette somme environ 11,600 fr. pour le complément des frais de publication des deux ouvrages ci-dessus désignés....	11.600	»
Il restera un actif net de..	14.585	88

Vous voyez, Messieurs, que notre bourse s'arrondit, que notre budget se solde chaque année par un excédent de recettes. Aussi avons-nous maintenant l'espérance d'établir les ouvrages votés par l'assemblée générale, sans être obligés de faire un appel de fonds prématuré au crédit des libraires et à la confiance des sociétaires.

Ceci m'amène à parler des ouvrages édités par les *Amis des Livres*.

L'assemblée générale du 1er juin 1880 avait voté la publication des *Orientales* de M. Victor Hugo et d'*Eugénie Grandet* par H. de Balzac. L'assemblée du 4 avril dernier a décidé la publication de *Grandeur et Servitude militaires*, par A. de Vigny.

Notre cher Président a bien voulu se charger des deux premiers ouvrages. Il a confié à M. Chamerot l'impression du texte des *Orientales* et il a demandé pour le frontispice une composition à M. Gérome, membre de l'Institut. M. Benjamin Constant, l'éminent artiste, nous a dessiné sept autres sujets. Ces dessins, largement traités, ont été gravés par M. de Los Rios. Quant à

M. Gérome, il a successivement exécuté, à notre intention, deux tableaux délicieux, sur la *Douleur du Pacha*, et il nous a permis de piller dans les deux toiles ce qui était à notre convenance. On n'est ni plus aimable ni plus généreux. L'une des planches gravées d'après M. Benjamin Constant (*chanson des Pirates*) a été recommencée par M. de Los Rios. Vous trouverez donc dans vos exemplaires le premier état de la planche abandonnée, plus le premier et le deuxième état de la seconde planche. D'ailleurs les *Orientales*, comme *Eugénie Grandet*, contiendront deux épreuves de chaque vignette : l'une en eau-forte pure, l'autre terminée, avant la lettre. Les dépenses des *Orientales* sont évaluées à 17,000 fr.; celles d'*Eugénie Grandet* à 13,000 fr. Le roman de H. de Balzac est moins avancé que l'œuvre de M. Victor Hugo. La malheureuse destinée d'*Eugénie Grandet* seraitelle d'attendre éternellement ? Non ! Tranquillisez-vous. Le texte entièrement composé et corrigé sera imprimé bientôt par M. Motteroz. Huit dessins des plus remar-

quables, dus au talent profondément observateur de M. Dagnan-Bouveret, seront interprétés par la pointe si fine de M. Le Rat. Il en a gravé six et les deux autres ne tarderont pas à nous être remis.

Tout fait donc espérer que les *Orientales* verront le soleil bientôt et qu'*Eugénie Grandet* paraîtra dans le cours du mois de mars prochain. L'établissement de ces ouvrages est lent et ne veut être précipité. C'est pourquoi M. Paillet avait demandé que l'assemblée votât le même jour deux ouvrages. Ils auront été terminés en moins de deux ans.

M. Henry Houssaye dirige la publication de *Grandeur et Servitude militaires*. Il nous est difficile, quant à présent, de fixer l'époque à laquelle seront achevés les dessins, les gravures et l'impression de cet ouvrage ; mais nous sommes en droit d'affirmer que cette édition sera digne de la Société et du littérateur émérite qui lui consacre ses soins.

Un dernier mot sur nos *Annuaires*. Celui de 1882 a été composé par M. Billard, qui

l'a fait tirer à 220 exemplaires, sur lesquels 100 ont été cédés au libraire de la Société. En échange, M. Rouquette a pris à sa charge tous les frais de cette publication.

L'*Annuaire* de 1883 est en cours d'impression ; il est également placé sous la direction de M. Billard, qu'on ne saurait trop remercier de ses bons offices pour une tâche très ingrate. Il compte nous distribuer cet Annuaire avant la prochaine réunion.

En terminant ce rapport, je dois dire que notre Société a perdu l'un de ses plus aimables correspondants, M. Albert Pascal, ancien banquier à Marseille. Il avait été nommé membre correspondant le 1er juin 1880. Plusieurs d'entre vous étaient honorés de son amitié ; ils avaient pu apprécier sa passion pour les beaux livres et son caractère tout à fait sympathique.

Paris, le 9 janvier 1883.

Le Secrétaire,
BÉGIS.

ALBERT PASCAL

Cette année encore la *Société des Amis des Livres* a perdu l'un de ses membres et non l'un des moins sympathiques, M. Albert Pascal, ancien banquier et bibliophile distingué. La vie de notre associé-correspondant, qui appartenait à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie provençale, s'est écoulée dans la pratique des grandes affaires. Appelé à succéder à son père, il fut pendant de longues années à la tête de l'une des premières maisons de banque de Marseille et s'en délassait par la culture des fleurs et des plantes exotiques dans sa belle

villa du Prado, où il avait créé des serres magnifiques. Plus tard, le goût des livres lui était venu et il avait mis à composer la belle bibliothèque qu'il laisse à sa famille, toute l'ardeur de sa nature active et méridionale. Il fréquentait les ventes parisiennes, donnait des commissions importantes et nous montrait encore avec entrain au mois de mars dernier, dans son bel hôtel de la rue Grignan, ses vieux poètes, ses maroquins armoriés, et les exemplaires en papier de choix des grandes publications modernes qu'il avait réunies presque toutes. Un mois après, nous apprenions avec regret sa mort arrivée subitement. Il était âgé d'environ soixante-dix ans.

M. Albert Pascal avait été décoré lors du voyage de l'Empereur Napoléon III à Marseille. Il a laissé quatre enfants, deux fils, dont l'un dirige la maison de banque, et deux filles, Mme la comtesse de Courcy et Mme de Saint-Foix, dont le mari descend de l'auteur des *Essais historiques sur Paris*, Poullain de Saint-Foix.

R. P.

TROIS BONS LIVRES

On compte presque autant de genres de collections que de collectionneurs. Pour les livres par exemple, à côté de ceux qui collectionnent tout parce qu'ils aiment tout ce qui est intéressant et beau, et de ceux qui ramassent de tout sans préférence, parce qu'ils n'y connaissent rien, il y a les spécialistes; les *Moliéristes* qui ne veulent que des éditions de Molière ou des ouvrages ayant trait à leur auteur favori; il y a les dévôts de Montaigne ou de Rabelais ; les amateurs de livres d'ornements ne mettraient pas pour un empire un volume de lit-

térature sur leurs tablettes. Louis Roederer n'aurait pas accepté un livre autrement qu'orné de dessins originaux ou tout au moins de figures avant la lettre et d'eaux-fortes ; le comte d'Armaillé, que nous avons perdu récemment, recherchait avec passion les catalogues de vente reliés en maroquin. Celui-ci ne connaît que le XVIe siècle : passé 1600, l'art s'éclipse ; celui-là ne brûle que pour le XVIIIe ; Eisen, Boucher, Moreau, Marillier, voilà ses dieux. Un autre encore ne prend un livre que *broché non rogné*. Le couteau du relieur est pour lui le fer rouge du déshonneur. On pourrait multiplier les exemples ; nous n'en citerons plus qu'un, l'érotomane en bibliophilie, espèce assez rare d'ailleurs.

Beaucoup d'hommes de goût ont pu désirer quelques-uns de ces *Cazins* remplis de petites estampes galantes dues à la collaboration de l'habile dessinateur Borel et du graveur Elluin, mais ils les ont bien vite confinés dans l'*enfer* de leur bibliothèque, à côté des *Piacevoli ragionamenti* d'Arétin ou de la *Pudeur éteinte* de Cor-

neille Blessebois, car la satiété et le dégoût arrivent vite en ces sortes de choses, surtout quand le ragoût de l'art ne vient pas les rendre supportables. Bien peu d'amateurs ont donc consacré leur argent et leurs loisirs à se créer une collection uniquement composée d'ouvrages érotiques. C'était pourtant le cas d'un anglais, M. Hankey, enlevé cette année à ses chers volumes et qui avait réellement le sentiment du fin et du délicat, si l'on ose prononcer un tel mot à propos de tels livres. La collection qu'il a laissée dans cet ordre spécial est le modèle du genre.

Qu'on se rassure ! nous n'avons pas l'intention de faire patauger le lecteur bénévole dans les excrétions des cerveaux en délire des Nerciat, des Sade ou des Piron, nous ne voulons retenir pour en fixer le souvenir, avant qu'ils ne soient dispersés à jamais, que trois des livres réunis par l'amateur en question, trois curiosités bibliophiliques de premier ordre : les *Tableaux des mœurs du temps*, exemplaire de l'auteur M. de la Popelinière, un manuscrit des *Contes de La*

Fontaine exécuté pour Gaignat, et les *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, ornées de leurs dessins originaux.

Le premier de ces ouvrages, celui dans lequel l'opulent fermier-général a raconté sous forme de dialogues des scènes peu gazées que l'on peut qualifier de prises sur nature, est un in-4° relié en maroquin rouge à ses armes, parlantes, un coq, et le seul exemplaire imprimé connu; mais le mérite des dix-huit gouaches ou dessins qui le décorent, dépasse encore celui que lui constitue sa rareté[1]. Disons d'abord deux mots du personnage.

Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de la Popelinière, ou de la Poupelinière, naquit en 1692, fut pourvu en 1718 d'une charge de fermier-général et réunit très vite autour de lui, grâce à son immense fortune, une nombreuse société amie du plaisir et des fêtes. Ayant réussi à supplanter le prince de Carignan auprès de Mlle Antier, de l'Académie royale de musique, son rival

[1] L'ouvrage a été réimprimé à Bruxelles, en 1867, avec une notice de Monselet.

obtint de le faire envoyer en résidence à Marseille. Plus tard, à Paris, il fit connaissance de Mimi Dancourt, de la Comédie-Française, petite-fille de l'auteur dramatique et la prit pour maîtresse. C'était, paraît-il, une femme fort intelligente, spirituelle et d'un « tact étonnant pour juger les ouvrages littéraires »; elle sut intéresser à sa situation Mme de Tencin qui s'entremit pour la faire épouser. La Popelinière aimait d'ailleurs sa maîtresse; il s'était plu à développer en elle les dispositions qu'elle tenait de nature, et devant la menace de la perte de sa ferme, il consentit au mariage. Cette même Mme de la Popelinière fut l'héroïne de l'*Histoire de la cheminée*, avec sa fameuse plaque tournante par laquelle le duc de Richelieu s'introduisait chez elle, de la maison voisine. C'est en 1748 que le financier découvrit cette ruse d'amour qui le fit la risée de tout Paris.

Les fêtes n'en continuaient pas moins dans son hôtel de Paris et surtout dans sa maison de Passy où il attirait et logeait les jeunes gens de talent et d'avenir. Les vir-

tuoses de tous les pays embellissaient ses concerts; Rameau y composait sa musique, Marmontel ses opéras, La Tour, Carle Vanloo et d'autres y avaient installé leurs chevalets. Des princes, beaucoup de jolies femmes, la bonne et la mauvaise compagnie se donnaient rendez-vous chez lui, et dans ce milieu bigarré qui avait fait surnommer sa maison *la ménagerie* et lui-même *le sultan*, il était tout à fait dans son élément :

« Il avait les manières nobles et aisées, le « sentiment des bienséances, une politesse « naturelle qui convenait à toutes les classes « de ses convives. Personne, quand il voulait « plaire, n'était plus aimable que lui. Il « écrivait facilement en vers et en prose et « ses bons mots auraient suffi pour faire la « réputation d'un bel esprit. »

La chronique ajoute qu'il était « passionné pour les femmes et tourmenté de désirs sans cesse renaissants ». Voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer son goût des descriptions libertines et pour éclairer les diverses scènes où il s'est fait peindre : « C'est M. de la Popelinière, a écrit sur la

« garde du volume, M. de Paulmy, un des « anciens possesseurs du livre qui est re- « présenté partout, et quant à la femme qui « joue le principal rosle, non seulement « j'ignore son nom, mais si je le sçavois, « je ne le dirois pas. »

Il est bien certain que les *Tableaux des mœurs du temps*, écrits dans un style aisé, familier et non sans agrément, sont la peinture d'aventures galantes auxquelles le financier avait été mêlé. La forme dialoguée qu'il avait choisie, se prête parfaitement aux descriptions et aux ripostes et donne au récit l'animation de la vie. Il fait parler une foule de personnages, une mère-supérieure mettant en garde sa pensionnaire Thérèse contre les dangers du monde, ce que nous montre un premier dessin; une gouvernante qui apprend à cette jeune fille qu'on la marie, et lui donne d'assez mauvais conseils ; la présentation par sa mère, de Thérèse à son fiancé à travers la grille du couvent, scène que l'artiste a excellemment peinte ; puis c'est Mlle Auguste qui met au fait son amie des petits jeux habituels à ses

compagnes ; c'est un jeune marquis que la tourière laisse entrer au couvent pour rendre visite à sa cousine, et qui n'y reste pas inactif ; la première nuit de noces racontée par une fille à sa mère ; la visite du comte à son ancienne maîtresse la danseuse Chonchette, la conversation de Minute et de Chonchette qui nous dévoile les roueries des femmes entretenues ; l'entrevue de Mme de Rastard (auparavant Mlle Auguste) avec Mme Dodo, une marchande de fleurs qui n'est qu'une *messagère*, c'est le sujet de la plus jolie gouache peut-être du volume ; les coquetteries de Montade et de la Comtesse, si bien rendues également, quoique avec un peu de froideur, dans les aquarelles où le financier s'est fait peindre ; et à travers tout ce verbiage naturel, mais pimenté, on découvre la critique de la haute société de la finance, le manque de surveillance des couvents, les mariages hâtifs de jeunes filles livrées à des hommes qu'elles connaissent à peine, la fureur des travestis avec les quiproquos libertins qu'ils amènent, et le peu de fidélité des ménages du temps.

L'histoire de Zaïrette, qui termine le roman, est un de ces contes orientaux renouvelés de Crébillon fils et si fort à la mode alors, qui, sous des noms supposés, racontent des histoires du jour. Zaïrette est la fille d'un homme opulent et d'une femme de théâtre. Elle est enlevée par un génois, prise par un corsaire et livrée à Moufack, empereur de Karakatay. De là des scènes intimes et divertissantes de sérail indien, avec un nombreux personnel d'esclaves dociles, scènes compliquées que l'artiste illustrateur s'est efforcé de rendre, mais dont nous aimons à croire que La Popelinière ne lui fournissait pas les tableaux vivants.

Tel est succinctement analysé ce livre d'une moralité douteuse, mais que l'auteur — c'est une justice à lui rendre — ne destinait nullement à la publicité, puisqu'il n'en fit tirer que son seul exemplaire, magnifiquement orné des vingt peintures ou lavis dont nous avons parlé. Il n'en reste plus que dix-huit actuellement, deux ayant été enlevées, nous ne savons trop à quelle époque.

Maintenant quel est leur auteur ? On a

surtout prononcé le nom de Caresme, dont les sujets favoris se rapprochaient en effet de ceux peints ici ; mais outre que cette attribution est difficile à soutenir, par ce fait que le livre fut établi vers 1750, et qu'à cette époque Caresme n'aurait eu que quatorze ans, leur facture est infiniment plus froide, plus sèche, et plus fine aussi, que celle de cet artiste. Il faut donc en attribuer l'exécution à quelque miniaturiste du temps, les têtes étant surtout supérieurement traitées et dans le goût de la miniature. C'est dans les artistes d'un ordre un peu supérieur à Marolles dont nous allons parler, qu'il faut chercher l'auteur, l'habile miniaturiste André Rouquet, ou Pasquier, peut-être.

Bachaumont a raconté avec détails comment, lorsqu'on fit à la mort de La Popelinière, la découverte de l'exemplaire des *Tableaux des mœurs*, Mlle de Vandi, l'une des héritières, poussa un cri effroyable et dit qu'il fallait jeter au feu cette production diabolique; mais le commissaire, par ordre du lieutenant de police, s'y opposa, et il arriva un ordre du Roi de mettre le volume sous

scellés, Sa Majesté, aux oreilles de laquelle la renommée de ces peintures lascives était venue, n'étant pas fâchée de voir et peut-être de garder l'objet. En voici la preuve par ce billet de son ministre tiré des Archives nationales [1] :

« A Compiègne, ce 20 juillet 1763.

« A M. de Sartines. — Monsieur, je vous prie « de garder les exemplaires des livres qui ont été « retirés de chez feu M. de La Pouplinière, je « verrai avec vous ce que c'est lorsque j'irai à « Paris. Je suis, etc...

« DE SAINT-FLORENTIN. »

Ce livre curieux et qui avait fait tant de bruit passa alors dans la collection du duc de La Vallière, grand amateur de raretés bibliographiques, et ensuite dans celles du marquis de Paulmy. On le retrouve en Russie au commencement de ce siècle dans la bibliothèque du prince Galitzin. Cédé à

[1] La copie de ce billet nous a été obligeamment communiquée par M. Bégis.

l'amiable en 1824, lorsque celui-ci vendit ses livres, il passa des mains de M. J. Le Gallois et d'un autre amateur, dans celles de M. Hankey.

Le second ouvrage dont nous voulons parler est un manuscrit des *Contes de La Fontaine* calligraphié avec soin sur peau de vélin en caractères imitant l'impression et orné de miniatures gouachées. Il est relié en deux volumes, en maroquin bleu à riches dentelles par Derôme le père. Ce remarquable exemplaire des contes si amusants de notre grand fabuliste avait été commandé en 1746, par Gaignat, grand amateur de curiosités, tableaux, porcelaines du Japon et livres.

Jean-Louis Gaignat, ancien secrétaire du Roi, ce qui revient à dire ancien notaire, possédait surtout une très belle et très nombreuse bibliothèque qui fut vendue par les soins du libraire François de Bure en 1769. Nous n'en citerons qu'un autre volume, la fameuse *Guirlande de Julie*, écrite par le calligraphe Nicolas Jarry et qui restera comme un témoignage éternel

de la galanterie du duc de Montausier à l'égard de sa fiancée Julie d'Angennes. Le manuscrit des contes y figure aussi au nº 1875, et sous le titre de *Poësies de Jean de La Fontaine*, avec le prix d'adjudication de 7,200 livres, d'après le catalogue que nous avons sous les yeux, ce qui contredit le témoignage de Grimm prétendant que le livre fut vendu à l'amiable par de Bure. Gaignat l'avait fait exécuter sous ses yeux, dans sa maison de la rue de Richelieu. Le texte avait été confié au calligraphe Monchaussé et les sujets, arabesques et culs-de-lampe, peints par le miniaturiste Marolles, que de Bure qualifie de *fameux*. Le célèbre critique trouva, paraît-il, certains sujets trop libres, et d'autres par contre, surtout dans le premier volume, qui ne l'étaient pas assez. Ces dessins à mi-page coloriés et gouachés avec beaucoup d'habileté et de minutie, quoique sans grand esprit, sont au nombre de vingt-neuf par volume, y compris un frontispice allégorique et badin au premier; parmi les plus amusants on remarque ceux faits pour les contes de Richard Minu-

tolo, les Lunettes, l'Abbesse malade, le Cuvier, le Gascon puni, la Clochette, etc...

Déposé chez de Bure (l'adjudication n'avait peut-être été que fictive), le manuscrit fut acheté par le duc de Choiseul. Il passa ensuite dans la collection de Paris d'Illens vendue pendant la Révolution et dans celle du prince Galitzin. Il figure dans son catalogue imprimé à Moscou en 1816. Enfin, en 1825, il fut acquis par le comte de La Bédoyère et ce sont les héritiers de ce bibliophile qui l'ont cédé à M. Hankey. C'est un livre extrêmement désirable tant par son exécution que par sa belle reliure.

Disons quelques mots pour finir du troisième ouvrage précieux, de l'exemplaire unique des *Liaisons dangereuses*, orné des dessins originaux. Le livre est fort connu, non seulement parce qu'il a été beaucoup lu, produisant chez les uns, l'ennui, et chez d'autres une impression pénible, mais parce que l'édition de l'an VI, reproduisant les compositions de Monnet et de Mlle Gérard, a été répandue à nombre d'exemplaires. Choderlos de Laclos était un capitaine

du génie qui devint ensuite secrétaire du duc d'Orléans. Il ne subit pas jusqu'au bout, comme son maître, les conséquences des suspicions et des délations, pendant la Terreur, mais il fut jeté au couvent de Picpus transformé en prison et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Son roman est écrit avec beaucoup d'art. On y sent que l'auteur connaissait le ton du beau monde dont il a la prétention de retracer les mœurs; néanmoins c'est un fort mauvais livre par la peinture qu'il renferme de l'hypocrisie de deux êtres corrompus, qui se liguent pour faire tomber dans leurs filets l'innocence et la vertu. M. de Valmont et la marquise de Verteuil sont tout simplement répugnants et n'ont pas même l'excuse de l'entraînement des sens. Faire le mal pour le plaisir de le faire, tel est leur suprême bonheur. Bien que l'auteur les amène à se nuire mutuellement et qu'il punisse le vice par la mort de Valmont tué en duel et la ruine de Mme de Verteuil défigurée en outre par la maladie, l'impression produite ne reste pas moins désagréable.

Quant aux figures elles sont presque convenables. Les dessins de Monnet lavés à l'encre de Chine avec assez de fermeté sont encore de son bon temps, quelques-uns même fort agréables à regarder, comme celui où Valmont trouve plaisant d'écrire une lettre à la présidente sur un étrange pupitre. Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant de la conversation intime de Cécile de Volanges et de la marquise de Verteuil dont le dessin nous paraît très inférieur à la gravure, qui est charmante. Mais que dire des élucubrations péniblement pignochées par Mlle Marguerite Gérard, à la sépia, pour le second volume? Voilà une artiste qui ne paraît pas avoir été électrisée par les sujets qu'elle avait à rendre. On ne peut imaginer quelque chose de plus froid! Comment n'avait-elle rien retenu de l'esprit, de la facilité, de la grâce répandus à foison dans les dessins de son maître et beau-frère Honoré Fragonard? Le sujet confié à son neveu Evariste Fragonard, alors âgé de seize ans, est certainement beaucoup mieux exécuté. Néanmoins c'est un livre précieux. L'exem-

plaire, en papier vélin avec figures avant la lettre, les eaux-fortes et les quinze dessins originaux, parut pour la première fois à la vente de Pixerécourt, en 1839, et fut adjugé à 160 francs. Relié depuis par Koehler en maroquin bleu avec entrelacs pour Armand Bertin, il atteignit à sa vente en 1854 le prix de 350 francs. Nous le retrouvons chez Solar en 1860, où il est vendu 650 francs ; enfin, après diverses pérégrinations amiables, il échoue chez M. Hankey.

N'avions-nous pas raison de dire que voilà trois bons livres, agréables à placer dans sa bibliothèque ?

PORTALIS
(Baron Roger).

LES

AUTEURS-AMATEURS

ANGLAIS

« The idle world, seldom gives a man credit for excellence, in two attainments. Ex. gr. I plays a bit at top o' the fiddle ; so neighbours say I can do nothing else. Let us, however, look to the antient professors of our art. »

(JAMES ATKINSON.)

Puisque *les Amis des livres* veulent bien admettre des étrangers dans leurs rangs, et qu'ils daignent prendre intérêt à la littérature et aux arts d'autrui, je me propose de vous offrir quelques remarques sur des Anglais, littérateurs-amateurs, qui ont augmenté et même embelli la littérature de notre pays.

Aucune nation peut-être n'a produit plus d'écrivains non littéraires que l'Angleterre, et le nombre en est si grand que je n'en veux citer que quelques représentants seulement.

Il n'y a rien de méritoire, à ce qu'on fasse bien ce qu'on a été élevé à faire ; ce qu'on a employé les meilleures années de sa vie à apprendre. Qu'un acteur joue bien ; qu'un musicien sache composer, ou toucher un instrument ; qu'un peintre se serve de sa brosse avec habileté ; qu'un homme de lettres tourne bien ses phrases ; qu'un avocat fasse un beau discours ; qu'un banquier calcule correctement ; qu'un négociant combine d'heureuses spéculations ; où en est le mérite ? C'est leur métier. Mais quand un amateur chante ou joue avec agrément, produit un grand tableau, ou surtout écrit un livre remarquable, des louanges exceptionnelles lui sont dues, il me semble.

De tout temps on s'est occupé de la littérature en amateur, et des personnages de tout rang ont essayé leurs plumes. Plusieurs

de nos souverains ont fait des livres. Henri VIII a écrit contre Luther, et en faveur de la religion romaine qu'il a reniée plus tard ; sa fille Élisabeth, aussi érudite que lui, a composé de nombreux livres ; Jacques I[er], fils d'une reine d'Écosse qui tournait bien les vers, même en français, a étonné le monde avec son *Basilicon Doron*, et un ouvrage fort curieux, *Counterblast to Tobacco ;* la dame bien-aimée qui occupe notre trône à présent a montré dans sa vie du prince consort, et ses *Leaves from the journal of our Life in the Highlands*, qu'elle sait manier la plume aussi gracieusement que le sceptre. Les auteurs nobles, du Earl of Surrey jusqu'au lord Byron, ou même lord Derby, sont très nombreux. Pour ces deux classes, il existe des bio-bibliographies spéciales. Nous avons des histoires importantes écrites par des hommes d'église, comme Bishop Burney, et Bishop Thirlwall ; des acteurs nous ont laissé, à l'exemple de Colley Cibber et George Anne Bellamy, des mémoires, etc. ; des médecins, comme Mark Akenside et John Aikin, ont fait

de la poésie, ou s'en sont occupés ; enfin, des hommes de science, des peintres, des musiciens, tous ont essayé, de temps en temps, leurs talents dans la littérature générale.

Ce ne sont cependant ni des monarques, ni des membres de l'aristocratie, auxquels leur position sociale puisse fournir des avantages exceptionnels pour donner suite à leurs goûts littéraires et artistiques, ni des hommes de science ni des artistes qui vivent plus ou moins dans le monde lettré, dont je désire vous parler. Je veux, au contraire, borner mes remarques à quelques hommes, qui, privés des avantages ci-dessus mentionnés, et obligés de travailler soit de leurs mains à quelque métier, ou de leur cerveau, dans le commerce, ont su néanmoins se faire une place parmi les hommes lettrés de leur pays.

Tout le monde connaît *The Pilgrinn's Progress,* ouvrage tellement admirable qu'il a été traduit dans toutes les langues, non pas de l'Europe, mais du monde entier. Je l'ai trouvé à Tokio en japonais, et en chinois à Pékin, ce dernier copieusement illus-

tré de figures sur bois à la manière chinoise. Comme John Bunyan serait étonné de voir qu'on a ajouté une queue à son pèlerin, et que Christian a pénétré jusque dans l'Empire céleste, pays presque inconnu dans son temps. Eh bien, John Bunyau était, comme son père, drouineur (étameur ambulant) et n'aurait probablement jamais composé son allégorie immortelle si un emprisonnement de douze ans ne lui en avait fourni l'occasion et le loisir nécessaires.

Samuel Richardson était libraire-imprimeur, métier qu'il ne négligea jamais pendant toute sa vie. Néanmoins il trouva le loisir de composer des ouvrages qui ont rendu son nom à jamais mémorable. Il avait atteint sa cinquantième année avant de livrer *Pamela* à la presse ; son roman eut une telle vogue que cinq éditions furent épuisées en une seule année. Le succès de *Pamela* encourageait Richardson à continuer dans la même voie, et quelques années plus tard il produisait *Clarissa*, roman encore plus estimé, surtout sur le Continent, où il fut lu avec empressement. La France en possède

deux traductions, de l'abbé Prévost et de Le Tourneur. De nombreux artistes ont tiré des dessins curieux des pages attachantes de Richardson : Gravelot, Hayman, Eisen, Pasquier, Huot, Marillier, et surtout l'Allemand Chodowiecki, dont les figures pour *Clarissa* sont très estimées.

L'érudit D[r] Prideaux, doyen de Norwich, ayant rencontré des manuscrits arabes chez un libraire de sa ville, voulait les acheter; mais trouvant le prix demandé trop élevé, les refusa. Ne pouvant cependant renoncer à la possession de ces manuscrits, il retourna quelques jours plus tard chez le libraire, mais ils étaient vendus. S'informant du nom de l'acheteur, il lui fut répondu que c'était un tailleur. Le doyen, redoutant l'usage qu'un tailleur pouvait faire de manuscrits orientaux, court à la boutique de Henry Wild. « Vous avez acheté des manuscrits arabes ? lui demande Prideaux. — Oui. — Qu'est-ce que vous en faites ? — Je les lis. » Le docteur, étonné de trouver tant de savoir chez un simple tailleur, employa son influence à procurer à Wild une place

dans la bibliothèque Bodlean, à Oxford, où il devint professeur de langues orientales, et où il reçut le sobriquet de « Arabian tailor ». Pendant les quatorze ans que Wild avait exercé son métier de tailleur il avait réussi à apprendre le latin, le grec, l'hébreu, le chaldiac, le syriaque, l'arabe et la langue persane.

La France n'a pas rendu pleine et entière justice à Ephraïm Chambers, auteur de la *Cyclopædia*, ouvrage original dans son genre, qui a paru en 1728, et dont les encyclopédistes français se sont servis pour la production, en 1751, de leur *Grande Encyclopédie*. Quand on pense cependant que Chambers avait passé les premières années de sa vie dans le commerce, que l'idée primitive et le plan d'un tel ouvrage sont de lui, et qu'il en était non seulement l'inventeur mais le seul auteur, sans collaboration aucune, on ne niera certes pas que le mécanicien et fabricant de globes ne fût en réalité un génie bien extraordinaire.

« Je vous prie de me dire », écrivit Swift, de Dublin, à Pope, à Twickenham, « qui

est ce M. Glover, auteur d'un poème épique appelé *Leonidas*, qu'on réimprime ici, et qui a une grande vogue ». Eh bien, Richard Glover était alors, et resta toute sa vie négociant de Londres, et *Leonidas* passe pour être le plus beau poème épique de notre langue. Un autre poète non moins remarquable que Glover, fut Matthew Prior, destiné par son oncle, cabaretier, à suivre le même commerce. Matthew, tout en aidant son bon parent dans les soins de sa taverne « The Rummer », occupait tous ses moments de loisir dans l'étude des classiques. Un jour des seigneurs qui fréquentaient la maison se disputaient sur un passage d'Horace, l'auteur favori de notre héros. On fit appeler Prior, qui mit fin à leur discussion sur-le-champ en donnant l'explication nécessaire. Lord Dorset, un des messieurs présents, en était tellement enchanté, qu'il obtint que le jeune érudit fut envoyé à l'université de Cambridge. Dans l'ardeur de ses études classiques, Prior ne négligeait pas la culture des choses moins estimées mais non moins utiles ; et il

fut, en 1711, recommandé à la reine par Saint-John, parce qu'il avait une connaissance approfondie des questions commerciales (*in matters of trade*). Son savoir et même ses poèmes ne sont pas ses seuls titres de gloire : Prior était bel esprit, et diplomate estimé, ayant servi deux fois en France avec honneur, où il a gagné la confiance de Louis XIV.

Un exemplaire de l'*Annuaire* ne suffirait pas à épuiser mon sujet, et je n'ai pas même indiqué le siècle actuel, plus fertile que les précédents en auteurs-amateurs. Je n'ose cependant vous demander plus d'espace, et dois m'arrêter. Avant de terminer ces notices, courtes, superficielles, et prises au hasard, je réclame la permission de vous citer encore un nom qui vous sera certainement sympathique. Le banquier Rogers jouait presque en petit chez nous le rôle de fermier-général de l'ancien régime en France. Il aimait les beaux livres, bien imprimés, richement reliés, et illustrés des meilleurs artistes ; tout chez lui respirait le bon goût et le luxe ; et il s'entourait volontiers d'ar-

tistes et d'hommes de lettres. De plus Samuel Rogers était poète, non pas de premier ordre, mais il faisait de jolis vers dont il soignait lui-même l'impression. Les deux volumes de poésie qu'il nous a laissés, illustrés par ses amis, Turner et Stothard, sont estimés comme des plus beaux spécimens de la typographie et de la gravure de l'époque; à ce titre, ils se rencontrent dans les bibliothèques des amateurs français, comme les *Fables* et *Baisers* de Dorat dans les nôtres.

Notre *Société* ne se compose nullement d'auteurs de profession, mais plutôt d'hommes de professions diverses, ayant pour lien mutuel l'amour des livres, surtout les livres embellis par l'art. J'ai l'espoir donc que le sujet que je viens de traiter (bien faiblement, je le sais) ne sera pas tout à fait dépourvu d'intérêt. La morale en est peut-être que la littérature, quoiqu'elle ne soit pas le moyen le plus sûr de gagner de l'argent, est sans contredit la plus noble passion qu'on puisse avouer, et qu'un véritable talent pour les lettres se fera jour,

tôt ou tard, à travers tous les obstacles qu'un sort défavorable puisse jeter dans son chemin.

H. S. ASHBÉE.

A Monsieur EUGÈNE PAILLET,

Président de la *Société des Amis des Livres.*

MON CHER PRÉSIDENT,

Bien gracieusement vous me demandez quelques pages pour notre *Annuaire*. Je ne sais trop ce que je pourrais vous donner qui y convînt. Vous ne voulez point, n'est-ce pas, d'un tableau de la Ligue achéenne ou d'un portrait du tyran Nabis. — Nabis n'était pas un bibliophile ! — Je suis exilé en Grèce pour quelque temps, et, à dire le vrai, je ne me plains pas de cet exil.

Je ne veux cependant pas que par ma faute l'*Annuaire* ait l'air d'une plaquette. Je détache ces feuillets du catalogue de

ma petite bibliothèque : mes livres parleront pour moi et seront, assurément, plus intéressants à entendre que votre tout dévoué,

HENRY HOUSSAYE.

FICHES

D'UNE

PETITE BIBLIOTHÈQUE

CHARLES BAUDELAIRE. — *Les Fleurs du mal.* Paris, Poulet-Malassis, 1857, in-8°, portrait ajouté. Relié en peau de serpent.

Édition originale.

Autographe ajouté :

« Mon ami, je vous porterai demain quelque
« chose, quelque chose à quoi j'attache peut-
« être une importance exagérée, en raison du
« mal que je me suis donné pour bien faire.
« Enfin ! je me pique qu'il y a là *quelque chose*
« *de nouveau*, comme sensation ou comme
« expression.

« Je crois que j'ai trouvé le titre qui rend bien « mon idée :

« *La Lueur et la Fumée.* »

« Les notes pour la candidature sont faites. « (Le bruit m'est revenu que ma candidature « étant un outrage à l'Académie, plusieurs de « ces Messieurs ont décidé qu'ils ne seraient « pas visibles pour moi. Mais c'est trop fantas- « tique pour être possible.)

« Tout à vous,

« CH. BAUDELAIRE.

« Il y a déjà longtemps j'ai reçu un paquet de « *japonneries*. Je les ai partagées entre mes « amis et amies, et je vous en ai réservé trois. « Elles ne sont pas mauvaises (images d'Épinal « du Japon, 2 sols pièce à Yeddo). Je vous « assure que sur du vélin et encadré de bambou « ou de baguettes vermillon, c'est d'un grand « effet. »

Barbey d'Aurevilly. — *Une vieille Maîtresse.* Paris, A. Faure, 1866, in-12.

2e édition, la première en format in-12.

Envoi autographe écrit avec encres de plusieurs couleurs : rouge, verte, bleue et violette, et illustré d'une flèche et d'un verre d'absinthe :

« A MON AMI CHARLES COLIGNY.

« Tu bus cette *absinthe* avec cœur,
« Rebois de cette essence amère !
« C'est toujours la même liqueur,
« Mais ce n'est plus le même verre.

« J.-B. D'AUREVILLY. »

Beaumarchais. — *La folle Journée ou le Mariage de Figaro, comédie.* De l'imprimerie de la Société littéraire typographique, 1785, grand in-8°, figures de Saint-Quentin, gravées par Halbou, Liénard et Lingée. Reliure ancienne.

Première édition donnée par Beaumarchais. — Exemplaire en grand papier vélin.

Lettre autographe ajoutée :

(Enveloppe avec cachet aux armes.)

« A MONSIEUR DE LA CROIX,
« GÉNÉALOGISTE,

« Rue Vieille-du-Temple, au Marays.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser « le billet que vous désiréz (*sic*) pour voir mon « très petit jardin.

« La multitude des demandes en retarde sou-« vent l'envoi ; car je redoute l'encombrement « dans un local très resserré. Tout cela n'est pas « achevé, l'ensemble y manque, et rien n'est « bien senti sans cela.

« Des méchans y ont fait des dégâts exé-« crables, jusqu'à l'empoisonnement du bassin, « qui a fait crever en deux heures 5 à 600 pois-« sons de choix. Ah ! c'est bien pis que de sifler « *Tarare !* Dieu bénisse les pauvres méchans ! « Ils sont plus malheureux que tous ceux qui « s'en plaignent.

« Recevez les salutations du cultivateur,

« BEAUMARCHAIS. »

ERNEST FEYDEAU. — *Fanny, étude.* Paris, Amyot, 1858, in-12, tiré grand in-8°.

Édition originale, exemplaire en grand papier de Hollande.

Lettre autographe ajoutée :

L'ÉPOQUE
JOURNAL QUOTIDIEN
—
Cabinet du rédacteur en chef.
—

« A M. ***,

« Oui, nous sommes amis, mon cher ami, mais « vous qui faites des journaux, comment pouvez- « vous supposer qu'un rédacteur en chef ait le « temps de lire des *chroniques ?* M. X..., au sur- « plus, a-t-il donc été si méchant en s'étonnant « d'un prix, qui, selon moi, est médiocre lors- « qu'on songe au mal que le moindre livre coûte « à son auteur. Que dirais-je donc, moi, qui de- « puis huit ans, grâce à tous les critiques, passe « pour l'homme le plus immoral de notre époque, « tandis que je mène une vie de Bénédictin.

« Faites comme moi, mon cher, laissez dire, « secouez les oreilles. Entre nous deux, la pire « chose ce serait qu'on ne parlât pas de nous.

« Je vous serre la main.

« ERNEST FEYDEAU. »

THÉOPHILE GAUTIER. — *La Comédie de la mort.* Paris, Désessart, 1838, in-8, frontispice de Louis Boulanger.

Édition originale.

Dédicace autographe :

« A MON PETIT ZIZI,

« *Hodie* Henry Houssaye.

« THÉOPHILE GAUTIER,

« *Olim* Albertus. »

GÉRARD DE NERVAL (GÉRARD LABRUNIE). — *Poésies et Poèmes*, par Gérard L..., au collège de Charlemagne, 1824, petit in-8° carré de 144 pages. Première reliure, veau fauve, dentelle à froid.

Manuscrit autographe inédit de Gérard de Nerval. C'est une *mise au net* des poésies écrites dans son extrême jeunesse (de 13 à 16 ans). On sait que Gérard fut un « enfant prodige ». Il eut des vers imprimés quand il était encore au collège.

Le manuscrit se divise en cinq parties : 1° L'*Enterrement de la* QUOTIDIENNE, *poème épique orné d'une préface dans le plus nouveau goût;* 2° *Essais poétiques;* 3° *Chants élégiaques*; 4° *Odes d'Horace*; 5° *Chants divers.*

Tout le livre est orné de fleurons sur les titres, entêtes et culs-de-lampe naïvement dessinés par Gérard,

dans le style des *bois* des éditions de Ladvocat et d'Urbain Canel; lyres, couronnes de lauriers, urnes funéraires, saules pleureurs, torches éteintes et autres attributs élégiaques. Les vers où l'on sent l'inspiration de Casimir Delavigne et d'Alexandre Guiraud méritaient bien de rester inédits. Ils n'ont ni couleur, ni nerf, ni originalité :

O mon pays, j'ose prendre la lyre;
Que les vers qu'Apollon m'inspire
Trouvent place dans tous les cœurs.
Je veux pleurer tes défenseurs.
Mille transports agitent ma grande âme :
Patrie, honneur! vous êtes mes seuls dieux!
Je sens une sublime flamme
Qui me dit de venger mon pays malheureux.

Au contraire, dans la préface en prose de l'*Enterrement de la* QUOTIDIENNE, il y a une certaine verve et quelquefois de l'esprit. C'est que Gérard, qui devait écrire une prose si ferme et si pure en son apparente facilité, ne devait jamais être un poète — sinon dans sa vie insoucieuse et dans ses rêves d'illuminé.

Mme DE GIRARDIN. — *Lady Tartuffe*, comédie représentée à la Comédie-Française, le 10 février 1853. Paris, Michel Lévy, 1853, in-12.

Édition originale.

Lettre autographe ajoutée :

« A MONSIEUR ARSÈNE HOUSSAYE,

« Directeur de la Comédie-Française.

« Ce 20 octobre 1852.

« J'ai écrit au directeur de la Comédie-Fran-
« çaise pour lui demander lecture. Vous savez
« comme il est indolent, il ne m'a pas encore
« répondu.

« Rappelez-moi à son souvenir, je vous prie.
« Je compte sur vous pour me rendre ce service,
« mon cher voisin.

« D. GAY DE GIRARDIN. »

EDMOND ET JULES DE GONCOURT. — *Gavarni, l'homme et l'œuvre*. Paris, Plon, 1873, in-8°, portrait.

Exemplaire en papier de Hollande.

Envoi autographe :

« AUX DEUX HOUSSAYE,

« LE RESTANT DES GONCOURT. »

ARSÈNE HOUSSAYE. — *Le Serpent sous l'herbe.* Paris, Désessart, 1838, 2 volumes in-8°.

Sur la couverture ces deux vers autographes :

« O serpent fugitif ! Que n'es-tu dans ton trou ?
« Je voudrais bien te voir. Mais où te trouver ? où ?

« THÉOPHILE GAUTIER. »

JULES JANIN. — *Les Œuvres d'Horace*, traduction nouvelle. Paris, Hachette, 1860, in-16, portrait ajouté.

Première édition.

Dédicace autographe :

« A HENRY HOUSSAYE.

« Toi qui marches vers les printemps
« Éclatants,
« Si loin de nos jours moroses,
« Prends nos fleurs, nos amours, nos chansons
[et nos roses.

« J. JANIN.

« Passy, janvier 1864. »

Jules Janin. — *L'Ane mort.* Paris, Ernest Bourdin, 1842, grand in-8°, figures de Tony Johannot.

Sur le faux titre, ces mots écrits d'une écriture tremblée :

« IL EST MORT !

« J.-J. »

Quelques mois avant la mort de Jules Janin, je l'avais prié de mettre sa griffe sur cet exemplaire de l'*Ane mort.* Il prit le livre et me promit la dédicace. Je revis Janin deux ou trois fois encore durant son agonie de six mois, mais je ne pensai plus à mon livre. Après la mort de Janin, le volume me fut renvoyé, de la part de Mme Jules Janin. Il portait ces trois mots, les derniers sans doute qu'ait tracés cette main qui avait tant écrit.

Charles Nodier. — *Notes critiques, linguistiques, philosophiques, morales,* etc. Petit in-12 carré.

Manuscrit inédit de Charles Nodier.

En voici un extrait :

« J'ai vu beaucoup de révolutions, et je sais « maintenant que penser de leur influence sur « leur développement social. Ce n'est pas le « sceptre de la civilisation qu'elles portent à leur « main. C'est la baguette de Circé qui change « les hommes en bêtes. »

EUGÈNE SCRIBE. — *Bertrand et Raton*, *comédie en 5 actes*, in-4° de 147 pages. Première reliure.

Manuscrit autographe.

Premier manuscrit de *Bertrand et Raton*, couvert de ratures. — Le tiers du manuscrit environ est biffé, l'on peut lire le texte sous les ratures.

En tête du volume se trouve cette note due à la plume d'un ami et d'un trop enthousiaste admirateur de Scribe. Le *boniment* vaut qu'on le reproduise :

« *Auctoris munus amico.*

« Cette pièce fut composée dans un voyage « que fit M. Scribe, aux Pyrénées, dans l'été « de 1833 ; il commença à l'écrire le 11 juillet, « dans le château de Pau ; son manuscrit fut « continué le 15, aux thermes de santé, près la « vallée de Campan ; le 17, adossé à un arbre « dans la vallée de Campan, au bord de l'Adour ; « le 20, dans l'auberge du Luz ; le 23, en reve- « nant tout courbaturé (*sic*) du Pic du Midi ; « le 30, la veille de son départ de Bagnères ; le « 1er août, à Toulouse ; le 4, à Brive-la-Gail- « larde ; enfin son manuscrit fut achevé le 8, à « Tours.

« Lue et reçue, à la Comédie-Française, avec « enthousiasme, cette pièce fut mise en répé-

« tition le 3 octobre et représentée pour la pre-
« mière fois le 14 novembre, aux acclamations
« d'un public fatigué des horreurs dramatiques
« de l'école romantique. »

Voici les points bien mis sur les *i*. Nul n'en ignorera désormais. Toutefois, le rédacteur de cette note a malheureusement négligé de nous apprendre ce que mangeait M. Scribe pendant la perpétration de ce chef-d'œuvre, et de quelle façon il était habillé. Faisait-il maigre le vendredi ? portait-il des souliers ou des bottes, un pantalon blanc, un gilet de nankin, une canne ou un parapluie ? Sur Sophocle écrivant *Œdipe Roi* ; sur Shakespeare écrivant *Hamlet*, on hésiterait, si l'on en possédait, à donner de tels détails. Et pourtant, ce *Scribomane* est presque égalé aujourd'hui par les *Moliéristes*. Mais son idolâtrie s'adressait moins haut. — H.-H.

LAMARTINE

ET SES MÉDITATIONS

« .... Habent sua fata libelli. »

La première édition des *Méditations poétiques* de Lamartine a été imprimée en 1820. Il en existe deux sortes d'exemplaires : les uns, non cartonnés, portent à la page 11 une répétition des derniers vers de la page 10, ces exemplaires ne possèdent point de table à la fin du volume ; les autres ont un carton à la page 11, qui corrige la faute ci-dessus, et l'on y trouve ordinairement une table des matières.

Cette première édition est rare en bon état, recherchée en librairie et les amateurs

la poursuivent avec une ardeur que je comprends parfaitement. En effet, ce sont les premiers vers d'un grand poète. Ils charmeront toujours les hommes de goût par la fraîcheur des sentiments et par une morbidesse pleine de grâce, un peu affectée il est vrai, mais touchante,

Qui ne s'est senti poétiquement bercé aux sons de cette langue si pure, de ces phrases si cadencées ? Qui n'a suivi dans son imagination les idées légèrement indécises de l'auteur qui ouvrent à l'âme, comme à l'esprit, un horizon sans limite, à travers des contemplations vagues et délicieuses ? Il n'y a pas jusqu'à la mélancolie fatale et voulue qui n'intéresse et n'attire tous les affamés d'Idéal. Chacun trouve sa note dans ce concert harmonieux. Les jeunes gens y soupirent l'amour, leurs aînés chantent l'hymne des souvenirs, les croyants, les philosophes entonnent le chant de la réconciliation universelle, les musiciens eux-mêmes sont entraînés par cette élévation de la pensée et cette noblesse de style : Niedermeyer lui doit, avec *le Lac*, sa meilleure inspiration,

et Gounod, dans *le Vallon*, une de ses mélodies les plus exquises.

Je n'avais pourtant pas, en écrivant mon épigraphe, l'intention, ni la prétention de faire l'éloge des *Méditations*. Je voulais dire simplement que la mise au monde de ce chef-d'œuvre avait été laborieuse et je voulais en raconter les péripéties. Je commence :

En 1820, Lamartine sortait à peine de l'adolescence. Il avait la jeunesse et ses illusions, le génie et sa pauvreté. Attaché pendant quelque temps à la légation française près la cour de Naples, ses loisirs s'épanchèrent en rêveries bibliques, amoureuses, sentimentales qui se convertirent en rimes sonores et formèrent bientôt un manuscrit de grosseur honorable. Voilà sur quoi il échafaudait ses châteaux en Espagne, sur quoi il fondait, non sans raison, de grandes espérances. Mais, hélas ! notre auteur s'aperçut vite, dès son retour à Paris, que les recueils de vers étaient tombés dans un discrédit profond. Aussi s'empressa-t-il tout d'abord d'effacer son nom du frontispice.

Puis, il chercha vainement un éditeur de bonne volonté. Pas un ne consentit à se charger des frais de l'impression, encore moins à avancer quelque somme au poète.

Celui-ci versa ses chagrins dans le sein d'un ami, lui raconta ses déconvenues, ses démarches inutiles, ses besoins d'argent et l'ami — un ami rare — connaissant des journalistes, des gens de lettres, promit de trouver un éditeur. En effet il inventa, au bout de quelques jours, un traité imaginaire aux termes duquel un libraire achetait le manuscrit cinq cents francs, sauf ratification de l'auteur. Il va sans dire que l'auteur accepta avec enthousiasme ce prétendu marché, trop heureux d'être imprimé tout vif et de sentir vingt-cinq louis frétiller dans son gousset.

La première édition, tirée à un petit nombre d'exemplaires, fut publiée, sans que le Parnasse parisien s'en émût le moins du monde. Aucun critique ne voulut rendre compte des *Méditations*.

Cependant l'ami finit par obtenir du *Journal des Débats* que la pièce sur le *Lac de B.* parût insérée dans le feuilleton.

Le succès fut immense !... Tout le monde demanda le recueil anonyme dont les exemplaires s'enlevèrent comme par enchantement. Il fallut immédiatement procéder à un nouveau tirage des *Méditations* et le nom de l'auteur fut placé sur le titre de cette seconde édition.

Lamartine apprit alors seulement que son ami avait usé d'un stratagème pour faire paraître ses poésies et pour lui venir en aide de la façon la plus délicate.

L'ami de Lamartine n'était autre que M. Eugène Genoude, bien connu depuis sous le nom du baron abbé de Genoude, l'ardent rédacteur de la *Gazette de France*. C'est lui qui a signé l'avertissement des initiales E. G., c'est à lui qu'est dédiée la vingt-quatrième et dernière Méditation.

EUGÈNE PAILLET.

BIBLIOTHÈQUES

IMAGINAIRES

Tous les amis des livres connaissent et apprécient le très curieux et très savant volume que l'infatigable bibliophile Jacob (Paul Lacroix) fit paraître en 1862 à la librairie Techener : *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au seizième siècle, rédigé par François Rabelais.*

A la suite de ce travail se trouvait, pages 297-390, un *Essai sur les bibliothèques imaginaires;* l'auteur du *Manuel du Libraire* a bien voulu le qualifier de curieux (t. IV, col. 1070); le bibliophile, auteur de cet *Essai,* a le projet de le faire paraître de

nouveau avec d'amples additions ; pour le moment, il se bornera à aborder un coin de ce sujet.

On n'ignore pas que le célèbre Turgot, à l'époque où il était intendant à Limoges, se plut à faire simuler sur les portes, sur les cloisons de son cabinet, des rayons de bibliothèque garnis de livres dont les titres fantastiques avaient été dictés par des intentions satiriques.

Nous renverrons d'ailleurs à cet égard aux détails donnés par M. Tenant de la Tour dans ses *Mémoires d'un bibliophile* (1861, p. 194), et par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême, dans le *Bulletin du bibliophile* (juin 1855).

Nous dirons seulement que la plupart de ces titres ont aujourd'hui besoin d'un petit commentaire pour que le sel qu'ils contiennent ne soit pas perdu ; l'avocat Linguet (il faisait alors du bruit) et les adversaires des philosophes servent de but aux traits de Turgot ; citons sans prétendre choisir :

Délices du gouvernement turc, dédiées au Kislar-aga, par Linguet.

Linguetus; de suppliciorum ingeniosa divinitate diatribe.

Traité du droit de conquête, ouvrage posthume de Cartouche.

Histoire complète des coiffures religieuses.

Cours complet des découvertes des trente et une sociétés d'agriculture, en un volume très mince.

Traité complet des bâillons (allusion à celui avec lequel le malheureux Lally fut conduit au supplice).

Véritable utilité de la guerre, par les frères Paris (célèbres fournisseurs de l'époque, parvenus à une fortune colossale).

Esprit des discours prononcés à l'Académie françoise depuis son établissement, un vol. in-18.

Histoire littéraire du Limousin, tomes I et II.

Une publication mensuelle dont le premier numéro a paru à Londres, au mois de décembre 1881, *The Bibliographer, a Journal of Book-Lore*, consacre, dans sa livraison de mai 1882, un article assez étendu aux bibliothèques du genre de celles qui nous

occupent, à ce qu'il appelle les *Dummy Doors;* il cite quelques exemples, entre autres :

Histoire universelle de toutes les nations, un volume in-32.

Le duc de Devonshire eut l'idée de faire placer dans son splendide château de Chatsworth, à l'entrée d'une des salles de la bibliothèque, une porte décorée de titres de livres imaginaires; il tenait à ce que ces titres offrissent du piquant; il s'adressa dans ce but à Thomas Hood, journaliste spirituel et romancier alors à la mode; c'était en 1832 [1]; Hood transmit à Sa Seigneurie une liste de plus de cinquante titres (on la trouvera dans le *Bibliographer* (july 1882, p. 44); nous nous bornerons à en citer quelques-uns :

[1] Hood était fort recherché dans la haute société anglaise; ses chansons, ses impromptus, ses parodies, sa verve intarissable amusaient fort les cercles les plus aristocratiques. M. Disraéli l'a mis en scène, sous le nom de Lucien Gay, dans le plus célèbre de ses romans, *Coningsby*. Lors du procès de la reine Caroline, Hood fonda le *John Bull*, journal satirique qui fit une rude guerre (en prose et en vers) à la fort étourdie épouse de l'impopulaire Georges IV.

L'*Enfer de Dante*, ou description de la Terre de Van Demon.

Autographia, ou le caractère des hommes révélé par leur signature.

Feu mon père, par feu ma mère.

Mémoire chronologique sur l'arbre qui porte des dates.

Ouvrages en Terra cotta; les Chaumières irlandaises construites avec de la boue.

Voltaire, Volney et Volta, 3 volumes.

Vie de John Ketch (*le bourreau*), avec des gravures exécutées par lui-même.

Le Boccace écossais, par D. Cameron (*David Cameron d'Édimbourg*).

La plupart des titres dus à l'imagination de Thomas Hood roulent sur des jeux de mots intraduisibles ou sur des allusions à des écrivains anglais, allusions dépourvues d'intérêt pour des lecteurs français.

Parmi les livres dont il s'agit figure *Malthus* (l'apôtre de la contrainte morale), *on infantry* (sur l'enfance ou sur l'infanterie); cette plaisanterie ne peut passer dans notre langue.

Quérard, dont nous avons acheté les

papiers en 1866 [1], avait recueilli une note qui donne les titres de livres fantastiques qu'un imitateur de Turgot s'était amusé à faire inscrire sur des panneaux ; malheureusement le nom de ce bibliophile ne nous est pas révélé :

Les *Amours des Triangles.*

Sermons pour le Carême et pour l'Avent, par Jean de La Fontaine.

Contes en vers et Chansons, par l'ex-abbé de La Mennais.

Sens devant derrière, par M[me] Dudevant, dite George Sand.

Les *Soliloques de M. de Bismarck.*

Les *Confessions du Grand Turc.*

[1] Il a existé peu d'hommes aussi laborieux que Quérard; *la France littéraire* et *les Supercheries* lui assigneront toujours une place des plus honorables parmi les bibliographes; malheureusement il manquait de méthode et de mesure; il commençait des œuvres qu'il n'achevait pas; il surchargeait parfois ses livres de détails très abondants qui n'étaient pas à leur place; les derniers volumes de la continuation de la *France littéraire* (restée inachevée) sont conçus sur un plan tout à fait différent de celui suivi dans les premiers; l'*Encyclopédie du bibliothécaire*, dont il n'a jamais paru que le prospectus, était une entreprise trop gigantesque pour être menée à fin; elle surpassait les forces d'un homme; une congrégation de Bénédictins aurait à peine suffi.

Nous nous souvenons d'avoir lu qu'Eugène Scribe s'était prêté à un amusement semblable, mais nous sommes forcé de laisser à d'autres que nous la révélation de ce que le spirituel vaudevilliste avait inventé en ce genre.

G. B.

TESTAMENT

DU ROI JEAN LE BON

ET

INVENTAIRE DE SES JOYAUX

A LONDRES

PUBLIÉS

D'après deux manuscrits inédits des Archives Nationales

PAR GERMAIN BAPST

INTRODUCTION

Le roi Jean, en ratifiant le traité de Brétigny, avait livré au roi d'Angleterre quatre princes de la maison de France, les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri et de Bourbon, et trente autres chevaliers. Ces quatre princes, désignés dans les chroniques et traités du temps sous le nom des quatre princes des Fleurs de Lys, conclurent à Londres en novembre 1362, un traité avec Edouard III, aux termes duquel ils devaient être mis en liberté moyennant une rançon de 200,000 florins, et la cession de plusieurs terres[1]. En atten-

[1] Thomas Rymer, *Fædera, Conventiones, Literæ*, etc., *inter Reges Angliæ, et alios*, etc., t. III, 2e part., p. 72-74. Anno D. 1362. *Tractatus de Liliorum Dominis ab Hostagiamento retrahendis.*

C'est la parlance, parentre les Ducs d'Orliens, d'Anjou,

dant l'exécution de ce traité, les quatre princes des Fleurs de Lys étaient internés à Calais. C'était l'époque où le roi de Chypre voyageait en Occident et menait joyeuse vie à Paris avec le roi Jean. La cour était en liesse, quand tout d'un coup on apprend que le duc d'Anjou a rompu son serment et a quitté Calais.

M. Siméon Luce raconte dans le VI[e] volume de la *Chronique* de Froissart, d'après un manuscrit conservé à Berne, comment le duc a rompu son otagerie, et s'est enfui au château de Guise. « Il aurait demandé la permission de faire un pélerinage à Notre-Dame de Boulogne, en jurant de revenir. Il aurait trouvé dans cette ville sa jeune et charmante femme, fille de Charles de Blois, et au retour de son pélerinage, au lieu de regagner Calais, il se serait laissé attendrir par les larmes de la duchesse d'Anjou et se serait dirigé vers le château de Guise, que

de Berry, et de Burbon, et les Reverentz Pieres en Dieu, les Evesques de Wyncestre et de Ely, Chanceller et Tresorer d'Engleterre, et Richard Conte d'Arondel, fait en la Citée de Loundres en Moys de Novembre, l'An de Grace Mill Trois centz Soixante et Deux, etc., etc.

Marie de Bretagne lui avait apporté en dot[1]. »

Aussitôt qu'il a appris que son fils a violé sa parole, Jean envoie Charles, duc de Normandie, l'aîné de ses enfants, pour rappeler le fugitif à son devoir et lui enjoindre de retourner en captivité. Charles usa-t-il sur son frère de tous les moyens de persuasion dont il était capable ? C'est ce que les chroniques ne nous ont pas appris. Mais en tout cas, après avoir rencontré son frère à Saint-Quentin, il le laissa continuer sa route à travers la France. Toutefois, les deux frères ne parurent pas avoir gardé rancune l'un contre l'autre, car, au mois de janvier 1364, ils s'envoyaient mutuellement de fort beaux cadeaux.

Ce fut peu de temps après la fuite du duc d'Anjou, que le roi Jean, qui venait de festoyer à Amiens avec le roi de Chypre, prit subitement, malgré l'avis des prélats et des barons qui l'entouraient, la résolution de se

[1] *Chroniques de Froissart*, publiées par Siméon Luce. Collection de la *Société de l'Histoire de France*, t. VI, sommaire du Ier livre, p. 49.

rendre en Angleterre. « Il disoit que il avoit trouvé ou roy d'Engleterre son frère, en le royne et ses neveus, leurs enfants, tant de loyauté, d'honneur, d'amour et de courtoisie que il ne s'en povit trop loer et que en riens il ne se doubtait d'y ans qu'il ne li fuissent courtois, loyal et ami en tous cas. Et ossi il voloit excuser son fil le duch d'Ango qui estoit retournés en France [1]. »

D'après Froissart, la cause du départ subit du roi n'aurait pas été la fuite du duc d'Anjou, mais bien ce désir d'aventures et ce besoin de fêtes et de plaisirs qui formaient le caractère principal de l'esprit de Jean; car Froissart ne parle du duc d'Anjou que comme d'une allégation que Jean aurait opposée aux remontrances de ses conseillers, et non pas comme de la cause déterminante de son voyage.

Les *Grandes Chroniques de France* ne parlent point, dans la résolution du roi, de l'idée d'aller remplacer son fils fugitif, et le con-

[1] *Chroniques de Froissart*, liv. Ier, § 508, p. 93.

tinuateur de Nangis[1] ajoute comme raison de sa détermination ces seuls mots bien significatifs : « *causa joci* ».

Ces fameuses paroles, que la légende a attribuées à Jean, auraient donc été inventées après coup et ne seraient qu'une de ces phrases consacrées par le temps et sans aucune valeur historique[2].

Jean partit donc à Boulogne, accompagné de plusieurs seigneurs et s'embarqua pour Douvres. Il fut reçu dans cette ville par nombre de chevaliers qu'avait envoyés Edouard III. Son arrivée à Londres fut marquée par une suite continuelle de festins et de bals. Cette vie durait depuis trois mois lorsqu'on apprit subitement en France que le roi était mort le 8 avril 1364 en l'hôtel de Savoie[3], qu'il habitait avec les princes du

[1] Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368, par H. Geraud (*Société de l'Histoire de France*). Paris, Renouard, 1843, in-8°, 2 vol., t. II, p. 833.

[2] V. Édouard Fournier, *l'Esprit dans l'Histoire*, 4e éd., Paris, Dentu, 1882 : Les Paroles du roi Jean, p. 109.

[3] L'hôtel ou manoir de Savoie, aujourd'hui détruit, était situé sur la rive gauche de la Tamise, au sud du Strand, et il faut en chercher l'emplacement aux abords de

sang et les seigneurs de sa suite et de sa maison.

Le roi avait emporté à Londres un certain nombre de joyaux et d'habits d'apparat. Son tailleur, Tassin du Breuil, en avait la garde. C'est l'Inventaire de ces objets que nous avons retrouvé aux Archives Nationales et que nous publions ici.

Ce document est écrit sur un long rouleau de parchemin, d'une belle écriture du XIVe siècle. Il fut commencé le 7 avril et terminé le 9. Comme le roi mourut le 8, il est probable que son frère et son fils firent commencer cet inventaire en le voyant dans un état désespéré.

La lecture de cette pièce nous apprendra que Jean avait emporté à Londres peu

Wellington-Street. La Savoy-Chapel, incendiée en 1864, mais reconstruite depuis aux frais du gouvernement, rappelle encore le souvenir de cette résidence historique. Le roi Jean, après avoir passé une saison à Westminster, fut transféré à l'hôtel de Savoie. C'était alors une maison confortable appartenant au duc de Lancastre; plus tard, elle fut achetée et démolie par Wat Tyler et Jache Strawe et leur compagnie. Jos. Strutt, *The regal and ecclesiastical antiquities of England*, Londres, 1777, p. 107-108, nº LIV.

d'orfèvrerie de table, mais qu'en revanche, sa garde-robe était très fournie de bijoux et de parures de grand prix.

Tout naturellement l'inventaire de Jean le Bon appelle l'attention sur son Testament. Nous avons donc recherché cette pièce aux Archives Nationales[1], et nous la publions en tête de l'inventaire.

Bien des comptes et des inventaires du XIVe siècle ont été publiés, mais aucun de la deuxième captivité de Jean, à notre connaissance, n'a encore été imprimé.

Monseigneur le duc d'Aumale, dans une publication de la Société de nos confrères de Londres, a publié quatre comptes des plus intéressants et des plus curieux de l'époque de la première captivité du roi Jean. Il en possède les originaux dans sa merveilleuse bibliothèque. Nous avons emprunté à ce savant travail quelques notes et renseignements. Nous avons puisé aussi dans les ouvrages de M. le comte de Laborde, de M. Léopold Delisle, de M. Douët d'Arcq,

[1] (J 404 B, no 36).

de M. Jules Labarthe et de M. Le Roux de Lincy [1].

Cet inventaire a au moins un mérite fort rare, c'est celui d'être, sinon l'original, au moins une copie du temps [2].

Puisse ce faible travail être agréable à mes collègues de la Société des Amis des Livres, et je serai plus que largement payé de la peine et du soin que j'ai apportés à cette publication.

Paris, le 11 octobre 1882.

GERMAIN BAPST.

[1] Nous tenons aussi à remercier M. Siméon Luce de la complaisance extrême qu'il a mise à nous aider dans nos recherches.

[2] Presque tous les inventaires du XIVe siècle conservés à la Bibliothèque nationale sont des copies qui paraissent fort authentiques, mais qui sont presque toujours du commencement du XVIe siècle.

TESTAMENTUM REGIS JOHANNIS

QUI DECESSIT IN ANGLIA

In nomine Domini amen. Tenore presentis publice scripture seu publici instrumenti, Notum sit omnibus quod anno ejusdem domini millesimo trecentesimo sexagesimo quarto, indictione secunda, mensis aprilis die sexta, pontificatus sanctissimi patris et domini nostri domini Urbani divina providentia, pape beati, anno secundo. In nostrum notariorum publicorum et testium infrascriptorum presentia, propter infrascripta personaliter constitutorum. Illustrissimus princeps et dominus noster dominus Johannes, Dei gratiâ Francorum Rex in lecto suo quies-

cens et detentus infirmitate corporali, tamen sanus mente judicio gaudens rationis et sensualis intellectus, ut prima facie poterat apparere. Considerans et attendens quod omnibus creaturis est unus finis, mors videlicet, cujus dies est meta, dubius eventus et terminus penitus ignotus, et ob hoc nolens intestatus decedere, sed modis omnibus volens tamque devotissimus et verissimus catholicus, secundum canonicas sanctiones et ecclesiastica mandata, spiritum suum primitus devotissime recomandans altissimo creatori, tam de corpore suo quam de bonis a Deo sibi collatis, anime sue remedio salubriter ordinare, mortis pericula prevenire, et futuris casibus in quantum patitur et obtinet humana fragilitas, providere. Testamentum suum seu ultimam voluntatem fecit et ordinavit, facitque et ordinat, ac de bonis suis disposuit et disponit, et Executores suos nominavit et nominat, ac constituit in et secundum formam substantiam et tenorem cujusdam cedule in pargameno scripte nobis notariis publicis tradite et eidem domino testatori per alterum nostrum notariorum prin-

cialiter [1], coram dicto domino testatore, una cum testibus infrascriptis simul existentiam de verbo ad verbum expresse, et distincte perlecte. Cujusquidam cedule tenor sequitur et est talis.

En nom de dieu le pere le fil et le saint esprit. Nous Jehan par la grâce de Dieu Roys de France considerans et sachans certainement que la mort est certaine maiz toutesfoiz le iour et l'heure sont incertains. Enferme [2] de corps, sain de memoire et de pensee faisons et ordenons nostre testament et darreniere volonte en la maniere qui sensuit. Premierement nous recommandons nostre ame et esprit a la sainte Trinite, a la vierge marie a monseigneur Saint Michiel larchange et a toute la glorieuse compaignie de paradis. Item nous ordenons et eslisons nostre sepulture en lesglise de mons. Saint Denis en France au lieu et place ou noz deuanciers Roys de France lont acoustume a estre. Item nous voulons et ordenons noz

[1] Ce doit être une faute du copiste, l'on doit lire : principaliter.

[2] Enferme ou enfers : infirme, malade.

debtes et celles de nos deuanciers desquelles nous summes tenuz soient paiees et touz noz torfaiz [1] adreciez [2] et amendes par noz executeurs ci apres nommez et esclarciz. Item nous lessons par especial douze mil frans aus genz et officiers de nostre hostel a distribuer par noz dessus diz executeurs par le conseil et aduis des maistres de nostre hostel. Item deux mil frans pour distribuer aus officiers de nostre chambre et garde robe par la maniere dessus ditte. Item nous establissons et eslisons noz executeurs ceulz qui sensuient cest assauoir nostre tres cher et ame filz ainsne Charles duc de Normandie et dalphin de Vienne les euesques de Beauuaiz [3] et de

[1] Torfaiz ou torfet, injustice, dommage.

[2] Adrciez, faire droit, rendre justice, redresser.

[3] Jean II de Dormans, chanoine, puis évêque de Beauvais, le 20 juin 1350 ; il fut un des négociateurs du traité de paix avec l'Angleterre. Chancelier du duc de Normandie, depuis 1357, il fut fait d'abord par ce même duc pour le roi de France, grand chancelier de France et confirmé dans cette charge près le roi Jean lui-même en 1361. En 1363 il assista au parlement présidé par le roi, le 9 octobre. En 1364, il fut nommé un des curateurs du testament du roi Jean, et il assista au couronnement de Charles V. En septembre 1366, il fut un des témoins de l'hommage rendu au roi par le duc Jean de Bretagne.

Sez[1] le conte de Tancaruille[2] et nostre con-

En janvier 1367 il fut un des médiateurs dans une transaction commencée entre le roi de France et le duc d'Orléans au sujet de son apanage. En 1368 il fut nommé cardinal sous le titre des Quatre Couronnés, et quitta l'administration de son diocèse. En 1368 il baptisa le dauphin qui règna sous le nom de Charles VI. Le 7 mai 1370 il fonda à Paris le collège de Dormans-Beauvais. En juillet 1370 il fut envoyé comme légat en Angleterre par le pape Grégoire XI. En février 1372 il abdiqua la chancellerie en faveur de son frère Guillaume, mais celui-ci étant mort au mois de juillet de l'année suivante, il rentra dans sa charge. Il mourut à Paris la même année, le 6 novembre. (*Gallia Christiana*, t. IX, p. 752-755.)

[1] Guillaume de Rances, appelé aussi de Villeray, fut confesseur du roi Jean et le suivit en Angleterre après le désastre de Poitiers. Revenu en France avec le roi, il fut fait par lui évêque de Séez le 28 juillet 1363. Le 6 avril 1364, ce fut à lui, à l'évêque de Beauvais et au comte de Tancarville, que le roi Jean confia son testament. Guillaume de Rances a écrit divers ouvrages de piété. On ne connaît pas la date de sa mort. (*Id.*, t. XI, p. 696.)

[2] Jean de Melun, deuxième du nom, comte de Tancarville, grand chambellan de France, grand maître des eaux et forêts et souverain maître de l'hôtel du roi Jean le Bon. La seule énumération de ces titres indique assez la faveur dont ce seigneur jouissait auprès de son souverain. C'était, on peut le dire, l'ami particulier du roi Jean, grand chasseur comme lui, partageant tous ses goûts, ayant la haute direction de sa maison, et employé par lui dans toutes les affaires importantes. Il avait été pris à Poitiers en combattant à côté de ce prince. Jean de Melun fut un des otages laissés en Angleterre, après la paix de Brétigny. (Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale). Il resta chambellan de France sous

fesseur[1]. Ausquels ensemble ou trois ou deux diceux dont nostre dict filz ainsne soit tousiours lun. Nous donnons pouoir et aucctorite de disposer et ordener de nostre derreniere volente par la maniere que bon leur semblera selont leurs consciences. Et ad ce les auonz commis et comnettons et tout ce qui sera par eulx ordone ou dispose et nous voulons et ordonons quil soit accompli et enterine comme nostre testament et derreniere volente.

Qua siquidem cedula, sic ut premittitur, coram dicto domino testatore perlecta, eam voluit et vult idem dominus testator ac expresse ordinavit et ordinat suum fore re-

Charles V, reçut de ce prince la terre de Vienne et fut souverain maître des eaux et forêts en 1365. Il avait été envoyé en ambassadeur auprès du roi d'Angleterre en 1368. Il mourut en 1382. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.)

[1] Dans le tome IV des Chartes royales conservées à la Bibliothèque Nationale, M. S., fonds français 25700 (1350 à 1363 Jean), la pièce inscrite sous le nº 100 porte cette mention : « Pour le Roy présent, *le confesseur* Yvo ». Le nom d'Yvo ou d'Yvon se rencontre souvent sur d'autres actes royaux. Il signa en particulier les lettres royales du 5 novembre 1368 concernant l'Université de Paris. (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. V, p. 586.)

putari et haberi testamentum suum proprium testamentum et ultimam voluntatem. Et in omnibus tamquam et ultimam voluntatas habere roboris firmitatem. Et ad dictum testamentum suum seu ultimam voluntatem, et in eo contenta exequendi totaliter et adimplenda obligavit et obligat expresse idem dominus testator omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura, nolens insuper et protestans, quod si forte propter deffectum alicuius civilis substancie vel alias presens testamentum jure testamenti non valeret quod saltim [1] valeat jure codicillos vel alias prout et omnibus modis et condictionibus quibus melius valere poterit et debebit, secundum juris equitatem et patrie consuetudinem generalem vel specialem, aut localem. Super quibus omnibus et singulis idem dominus testator petijt a nobis notarijs publicis publicum instrumentum Acta fuerunt hec in suburbio civitatis londoniarum in Anglia, In manerio dicto de Savoie, et Camera dicti domini.

[1] Saltim pour Saltem.

Testatoris Anno Indictione die mense et pontificatu prædictis. Presentibus nobilibus viris dominis Aurelianense [1] et Bituricense [2] ducibus de Augo [3] et de Dompnomartino [4] comitibus venerendo in Christo

[1] Philippe, duc d'Orléans, quatrième fils de Philippe de Valois, était, comme le duc de Berry son neveu, otage en Angleterre pour le roi Jean le Bon ; il mourut en 1375; il habitait l'hôtel de Savoye, en 1364, avec son frère.

[2] Jean de France, d'abord comte de Poitiers, puis duc de Berry, troisième fils de Jean le Bon, né en 1340 à Vincennes, mort en 1416. Il assista à la bataille de Poitiers où son père fut fait prisonnier, et fut donné en otage aux Anglais lorsque le roi Jean revint en France. A la mort de son frère Charles V, il fut un des tuteurs du jeune roi Charles VI, et eut le gouvernement du Languedoc. En 1364, il habitait l'hôtel de Savoye à Londres, avec son frère. Il a laissé la réputation du plus grand amateur du moyen-âge. (V. ses inventaires, Archives nationales, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de la Sorbonne.)

[3] Jean d'Artois, petit-fils de Robert d'Artois, frère de saint Louis et fils du fameux traître Robert d'Artois, fut fait prisonnier à Poitiers, assiégea avec le duc d'Orléans le château de Péronne et se battit à Rosbecque ; il mourut en 1386. Le comté d'Eu, qui avait été confisqué à Raoul de Brienne, lui fut donné en 1352. Il avait accompagné le roi en 1364, lorsqu'il vint en Angleterre après la fuite du duc d'Anjou.

[4] Le comte de Dampmartin paraît avoir été un confident de Jean le Bon, et plus tard de Charles V. Ce dernier lui acheta une croix d'or d'un prix assez élevé. (Voir *l'Inventaire de Charles V*, publié par M. Labarthe). Le

patre Domino J.[1] Episcopo meldense dominis Guillelmo de Dormanno[2] cancellario normanie et Nicolao Braque[3] militibus ma-

comte de Dampmartin est cité à plusieurs reprises dans les comptes du xive siècle, entre autres pour un message que lui envoie Charles V. Il accompagna le roi en 1364, lorsqu'il se rendit en Angleterre, après la fuite du duc d'Anjou.

[1] Johannes, Jean Royer, 81e évêque de Meaux, était conseiller du roi et du dauphin. Il fut élevé au siége de Meaux le 2 février 1361. Le 3 juillet 1364, il fut nommé trésorier général des subsides qui avaient été imposés pour obtenir la liberté du roi Jean. On trouve son nom dans les registres de la Cour des comptes de Paris, le 21 mars 1362 et le 13 décembre 1366. Il mourut en 1377 ou 1378. (*Gallia Christiania*, t. VIII, p. 1636-1637.)

[2] Guillaume de Dormans, chancelier de France sous Charles V. (V. plus haut.)

[3] Nicolas Braque, chevalier et maître d'hôtel du roi, paraît avoir été un des conseillers intimes de Charles V; à diverses reprises, il est chargé de s'occuper des bijoux du roi; en novembre 1364, il vend au roi une grande fleur de lys d'or garnie de pierres et un chapel d'or destinés à être donnés à Marie de France pour son mariage avec Robert, duc de Bar, marquis du Pont.

Il fait au roi des prêts considérables d'argent, et Charles lui achète une maison à Charenton pour la donner à Philippe de Mézières en 1377. Nicolas Braque avait été trois fois en Angleterre pour y traiter de la paix avec le roi. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Il avait accompagné le roi en Angleterre, lors de la fuite du duc d'Anjou.

gistris, Jacobo divitis[1] magistro Requestarum hospicij et Johanne de Rubeomonte[2] secretario ejusdem domini testatoris et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Et ego Dyonisius de Collatoriis[3] Senonensis diocesis, publicus auctoritate apostolica notarius, qui premissis omnibus et sin-

[1] Maître Jacques le Riche ou Divitis était enlumineur de l'Université de Paris, ainsi que le prouvent les lettres du roi Charles V en date du 5 novembre 1368, portant que les libraires, écrivains, relieurs et parcheminiers de l'Université de Paris seront exempts du service du guet dans cette ville. Il signa sous le nom de Divitis certains actes royaux le 22 mai 1369, en juillet 1370 et le 22 août 1373. (V. *Ordonnances des Roys de France*, t. V, p. 202, 233, 635 et 686.)

[2] Jean de Rougement était déjà secrétaire du roi sous Philippe VI de Valois et signa l'ordonnance sur les régales datées de Poissy le 5 mai 1346. Dans la liste des notaires qui suit l'ordonnance donnée par le roi Jean le 7 décembre 1381, figure le nom de Jean de Rougemont; on le trouve fort souvent apposé dans les actes de cette époque. (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. II, p. 243-244; t. III, p. 2, 232-234; t. IV, p. 553-558.

[3] Dyonisius de Collatoriis, Dyonisius de Coloribus. Denys de Collores était chapelain et notaire du roi Jean qui le chargea de la comptabilité de ses finances pendant sa captivité en Angleterre. (V. *Miscellanies of the Philobiblion Society*, Londres, 1855-1856, t. II, p. 114 :

gulis, dum per dictum dominum Testatorem dicerentur, ordinarentur et fierent, una cum notario infra et testibus supra scriptis, praesens fui, ea publicando hic me subscripsi, presentique instrumento publico inde confecto et per alium scripto signum meum solitum una cum signo et subscriptione dicti notarii infrascripti apposui, Requisitus.

Et Ego Guillermus de Plantis [1], Cenomanensis diocesis publicus Apostolica et Imperiali auctoritate notarius. Qui etiam premissis et omnibus et singulis, dum per memo-

Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale, Comptes de Denys de Coliors). Il est cité dans la liste des notaires et secrétaires royaux du 7 décembre 1361 et dans un mémoire de la Chambre des Comptes du 9 mai 1365. (V. *Ordonnances des Roys de France*, t. III, p. 532 à 538; t. IV, p. 553 et 558.) D'après un parchemin appartenant à Mgr le duc d'Aumale, il serait mort vers la fin de 1370, chantre et chanoine de Meaux, secrétaire du roi (V. *Miscellanies*, etc., p. 7 et 8.)

[1] Guillaume de Plantis était notaire et secrétaire du roi. Des lettres du roi Charles V à la date du 18 janvier 1372, nous le font connaître comme étant avec Jean du Clerc et Jean Boileau un des trois notaires du parlement de Paris. Ils étaient payés par cette assemblée sur le produit des amendes. (V. Perques; *Ordonnances des Roys de France*, t. V, p. 579-580.)

ratum dominum testatorem dicerentur, disponerentur et fierent una cum notario et testibus suprascriptis presens fui ea publicando hic me subscripsi presentique publico instrumento inde confecto et occurentibus legitimis impedimentis de mandato et voluntate nostrum notariorum prædictorum per alium scripto, signum meum solitum una cum signo et subscriptione præti notarii apposui Requisitus.

(*En marge, dans un encadrement :*)

DE PLANTIS.

INVENTAIRE[1]

Inventoire des Joyaux anneaux et autres choses qui estoient et sont es coffres du Roy fait du comandement monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne le vij^e jour davril lan mil ccc lxiiij presens ad ce messire d'Orliens mon dit seigneur de Berry et les contes d'Eu et de Tancarville messire N. Braque messire Jehan de Damville[2] Pierre de Chevrese[3] tresorier de France et Tassin du Breuil[4] varlet de chambre du Roy.

Premièrement en un des ij coffres dont le dit tassin du brueil avoit les clefs a i petit coffret a charnière

[1] Archives nationales, J 947, n° 6.

[2] Jean de Damville, ou de Dainville, ou de Ainville, d'abord escuier d'Artois, fait chevalier le 1er novembre 1360, fut maître d'hôtel du roi Jean, chargé de tout le détail de sa maison. Il avait sans doute été pris avec le prince qu'il ne paraît pas avoir quitté. La *Chronique de Saint Denys* a soin de nous apprendre qu'à peine Jean le Bon eut-il touché le sol de la France en 1360, il s'empressa de reconnaître les fidèles services de son maître

dargent couvert de cuir bouilli ouquel on mettoit les anneaux du Roy.

Premiers un annel dor a vj diamans vij rubi doriant ou milieu.

Item i autre annel dor a i rubi doriant a coste de ij dyamans.

d'hôtel en lui conférant l'ordre de la Chevalerie, et en lui accordant 500 livres de rente. (Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale.) Il resta maître d'hôtel de Charles V après la mort de Jean le Bon, et fut nommé le 24 janvier 1374 gouverneur du château de Péronne. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Il accompagna le roi en Angleterre en 1364, après la fuite du duc d'Anjou.

[3] Pierre de Chevreuse, maître d'hôtel, conseiller du roi en 1364, trésorier de France, reçut plusieurs missions : en Flandre en 1380, puis auprès du duc d'Anjou ; il devint conseiller et chambellan de ce dernier et gouverneur de Dreux en 1390; il était général des finances de Languedoc. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle).

Un sieur de Chevreuse portait l'oriflamme à la bataille de Mons-en-Puelle (*Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, par MM. Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserant, Paris, 1867, p. 258.)

[4] Tassin du Brueil ou Huitasse (?) du Brueil, tailleur du roi Jean le Bon, le rejoignit en Angleterre lors de sa première captivité et établit des ateliers à Lincoln. On voit par cet inventaire qu'il ne quitta pas le roi à sa première captivité. Il resta valet de chambre de Charles V, après la mort de Jean, et devint dans la suite secrétaire du duc d'Anjou. (*Comptes de l'argenterie des Roys de France*, publiés par M. Douët-d'Arcq. Société de l'histoire de France.)

Item i gros rubi doriant pertuise [1] en une verge [2] plate.

Item i rubi a guise dun cuer [3] sans feuille a jour [4].

Item i rubi en guise dun cuer a feuille en une verge esmaillee.

Item i rubi en guise dun escu [5].

Item i rubi longuet en une gresle verge.

Item i rubi large en une gresle verge.

Item i rubi lonc en une verge demi ronde.

Item i rubi quarre en une verge plate.

Item i rubi longuet en une verge grosse.

Item i gros rubi en une verge en iiij quarres [6].

Item i rubi lont violet en une verge plate.

Item i rubi pallet [7] en une verge ancienne longue.

Item i rubi entre ij dyamans en une verge tuerse [8] esmaillee.

[1] Pertuise, sertie, du latin *pertusus,* percé.

[2] Verge, signifie corps de la bague. Roquefort en donne l'étymologie : En ployant une verge, ou petite baguette et en mettant les extrémités bout à bout, on forme un anneau ou une bague.

[3] Cuer, cœur.

[4] Sans feuille à jour. On sertit quelquefois les pierres de couleur sur un paillon, pour leur donner une plus grande vivacité de ton.

[5] En guise d'un escu. La forme d'un écu au XIVe siècle a à peu près la forme d'un triangle allongé.

[6] Quarrés ou querres : croisées, côtés, faces.

[7] Rubi pallet. Il faut lire balay, comme plus loin.

[8] Tuerse, torse.

Item i gros balay quarre a jour.

Item i autre balay viij quarres.

Item i gros dyamant plat en guise dun escu en une verge plate.

Item i gros dyamant quarre en une verge plate.

Item i gros dyamant quarre en une verge demi ronde.

Item ij dyamans paraulx [1] en une verge plate.

Item v dyamans en un annel esmaille.

Item i petit dyamant en une verge ronde.

Item i saphir a viij quarres a une verge a pelles [2].

Item i saphir quarre a iour en une verge ronde.

Item i saphir tout palle en une une verge ancienne.

Item i saphir quarre en une verge demi ronde.

Item i saphir quarre en une grosse verge ronde.

Item i saphir quarre a jour en une verge ronde.

Item i gros saphir a viij quarres en une verge ronde.

Item i petit saphir pour pendre a col sans annel.

Item i signet [3] d'un grenat a i soulail [4] dedens.

Item i signet a une pierre bleue a une estoille dedens.

Item i saphir entaillee en une nef a lettres en tour.

Item i signet a une topasse ou il a un croissant.

Item vj verges d'or sans pierrerie.

[1] Paraulx, pareils.

[2] Pelles, perles.

[3] Signet, cachet ou sceau.

[4] A un soulail ou à une estoile, signifie pierre étoilée.

Item iii signez en iij anneaux.

Item i camahieu[1] a fleur de liz entour.

Item une longue esmeraude en un annel.

Item i grenat quarre en i annel.

Item i topasse en i annel.

Item i fermail[2] a vj petites esmeraudes a i rubi dalixandre[3] ou milieu.

Item i fermail a i saphir en guise descu a iij pelles.

Item i signet dor tout plain sans pierre lonc.

Item i signet a i saphir de quoi il soulait[4] sîgner aus generaux[5].

Item i fermail a iij grosses pelles et iij dyamans a i balay ou milieu.

Item i signet a une chayne dor dune corneline a une teste au milieu.

Item ij patenostres[6] de mauvaiz or a une pomette[7] de mugueliaz[8].

[1] Camahieu, camée.

[2] Fermail, agrafe.

[3] D'Alixandre, d'Alexandrie, provenant du marché de cette ville.

[4] Soulait, souloir, avoir coutume.

[5] Signer aus generaux, apposer généralement son cachet.

[6] Patenostre, chapelet.

[7] Pomette, petite pomme, pomme à mettre des senteurs.

[8] Mugueliaz. M. Delaborde traduit ce mot par musc, muguet, muscade. Il déclare pencher pour le musc; c'était une matière, comme nous le verrons plus loin, avec la-

Item i autre signet de quoy il signoit aus generaux.

Item une grosse verge dor quarree toute plaine.

Item i rubi doriant en une verge quarree.

Item i petit rubi longuet en une verge quarree.

Item i saphir a viij quarros en une verge demi ronde.

Item i signet à i rubis ou il a la teste dun roy dedens.

Item i annel dun rubi et deux saphirs en guise dun cuer joins ensemble.

Item i dyamant quarre a une verge ou il a mains qui se tiennent.

Item i gros dyamant quil acheta de messire Berthelemy de Bronaz [1].

Item i rubis quil acheta de mess. Berth. de Bronaz a une verge tuersc.

Item i petit vaissellet [2] dargent ou il a une bullette [3] de Rodes.

quelle on faisait des pâtesnotres ou que l'on brûlait comme parfum. Du Cange le traduit par muscade « *nux aromatica* ». D'après Roquefort, on employait le mot mugeliaz pour désigner toute espèce de parfum. Dans le présent inventaire on peut le traduire par muscade.

[1] Sur ce nom nous n'avons rien trouvé.

[2] Vaisselet, vaisseau.

[3] Bullette. Roquefort nous apprend que c'était un ornement que les femmes portaient au cou, et du Cange nous signale le mot *bulla*, comme parure d'or en géné-

* Item le signet que le roy d'Angleterre donna au roy avec la chayne dor et un annel ouquel a i dyamant.

* Item i petit reliquiaire dargent esmaille a nostre dame et saint Pere [1].

* Item i autre reliquaire dor esmaille a nostre dame et saint Pere.

* Item i fermail a iij saphirs ij balaiz chascun iiij pelles a i dyamant ou milieu.

* Item i quadran [2] d'or.

* Item i seau dor de la royne de bouloigne [3] qui est depetie [4].

ral. M. Douët-d'Arcq est plus explicite et, dans l'inventaire de la reine Jeanne de Boulogne, il démontre que c'était une boîte pour mettre des reliques, et il cite un texte : « une petite burlette d'or de Rhodes en laquelle a de la haire et du voyle de madame sainte Arradegonde ». (*Inventaire de la reine Jeanne de Boulogne*, p. 17, 318, note.) Viollet-le-Duc, dans le *Dictionnaire du Mobilier*, donne la reproduction de plusieurs bullettes trouvées dans les fouilles de Pierrefonds ; il se range de l'avis de M. Douet d'Arcq et suppose que c'était une parure destinée surtout aux enfants, pour les préserver des accidents et des maléfices.

[1] Saint Pere, Saint-Pierre. Eglise de Saint-Père de Chartres.

[2] Quadran, cadran. Les cadrans servaient à trouver l'heure par la hauteur des étoiles.

[3] La royne de bouloigne, Jeanne, fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne, née le 8 mai 1326 ; mariée d'abord à Philippe de Bourgogne, comte d'Artois, en 1338 ; elle épousa le roi Jean, à Nanterre, le 19 février 1350 et fut

* Item i fermaillet dor esmaillé plat a iiij pelles et a iij dyamans.

* Toutes ces choses en une bourse de velueau sendre.

Item ii cousteaux et unes forsettes[1] dor en une gayne.

Item une couroie de cuir a une blouque[2] et un martaut[3] et quatre besanz[4] dor.

Item i quadran dor esmaillé dun costé et ymagme de lautre.

Item i fermail dor esmaillé sans pierres.

Item une petite bourse de pelles et un fermaillet dor a v esmeraudes et v pelles et i grenat ou milieu.

Item i lonc signet a une corneline ou il a une teste ou milieu.

couronnée à Reims avec lui la même année. L'*Inventaire des meubles de la reine Jeanne de Bouloyne* a été publié par M. Douët-d'Arcq dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XL, Paris, 1870.

[1] Depetie, abîmée, usée.

[2] Forsettes, fourchettes. Cet instrument ne servait alors que pour le service et pour manger des fruits. Les plats ordinaires étaient découpés et mangés avec les doigts.

[3] Blouque, boucle.

[4] Martaut, arme offensive; nous croyons pouvoir, dans ce cas, traduire ce terme par épée. (V. Roquefort et du Cange.)

[5] Bezanz, besant, monnaie d'or des empereurs de Constantinople (Bysance). Dans ce cas, par bezans on entend boutons ayant la forme de monnaie d'or.

Item une boittelette [1] de camahieu garnie dor plaine de triacle [2].

Item unes bourses ouvrees sur le dos a pelles ou il a unes patenostres de mugueliaz.

Item i petit reliquiaire dor garni de pelles a ij balaiz ou milieu.

Item une croix d'or a ij saphirs ij grenaz en une bourse de pelles.

Item ij bourses gemelles de pelles a fleur de liz ou il a i fermail au bout a i saphir au milieu quatre et iij balais et vj pelles et vj dyamans.

Item une bourse a pelles toute seule.

Item ij bourses gemelles de pelles.

Item i agnus dei [3] dargent.

Item i cousteau et i canivet [4] dor en une gayne brodee.

[1] Boittelette, écrin.

[2] Triacle, la thériaque, composition considérée autrefois comme un remède souverain contre le venin des animaux. Les triacliers ou boîtes destinées à contenir ce remède, étaient souvent fort riches.

[3] Agnus dei. On appelait ainsi des rondelles de cire marquées de l'empreinte de l'agneau pascal, qui étaient faites à Rome avec le résidu du cierge pascal que l'on fondait le samedi saint, en même temps que le Saint-Père bénissait le nouveau cierge. Elles étaient ensuite envoyées en vénération à toute la chrétienté. Les orfèvres mirent tout leur art à les enfermer avec élégance, soit dans des « monstrances », soit dans des médaillons.

[4] Canivet, canif.

Item i roolet[1] a une couverture rouge.

Item i espinglier[2] a pelles.

Item i roolet a une bourse longue brodee dor.

Item i coustel a clou a un petit coustelet et i poinsson garni dor.

Item sa vielle seursaintte[3] garnie dor.

Item i une autre seursaintte en un tissu a boucle et mordant[4] a vj clos dor.

Item i autre seursaintte a une boucle et mordant et v clos dor ou y pent une bourse de soie bleue.

Item une langue de serpent[5] garnie dargent.

Item unes petites heures garnies de velueau vermail[6].

Item unes autres heures couvertes dune couverture blanche.

Item unes autres heures a une chemise blanche et ij fermaux dor.

[1] Roolet, feuille de parchemin roulée.

[2] Espinglier, pièce d'orfèverie destinée à contenir les épingles.

[3] Seursaintte, ceinture que l'on mettait par dessus et qui était plus large que la ceinture ordinaire.

[4] Mordant, pièce de métal appliquée à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre après avoir été passée dans la boucle.

[5] Langue de serpent, c'est-à-dire une épreuve faite de corne, de langue de serpent, etc., avec laquelle on avait la prétention de connaître si un mets ou une boisson étaient empoisonnés.

[6] Velueau vermail, velours rouge.

Item une pome dambre garnie de pelles et de veire [1] rouge et vert.

Item i autre pome dambre garnie dargent.

Item i tabliau dyvoyre peint dedens.

Item i gibessiere [2] de soie asuree ou il a unes patenostres de jayet [3] noir.

Item unes heures couvertes de drap de soie.

Item ij escriptoirs.

Item un grand chapel dor qui a esté achaté darrainement a Londres.

Le viij^e jour davril ensuivant fu fait Inventoire de toutes les choses qui estoient en lautre coffre presens ad ce mes diz seigneurs d'Orliens, de Berry, de Tancarville, Guy de Blois [4], de Dampmartin messire N. Braque, Audry de Bourneville chambellan de mon dit seigneur de Berry et Tassin du Breuil.

Premierement unes heures a fermoirs dor semez a fleur de liz a une couverture de soie bleue.

[1] Veire, verre.

[2] Gibessiere, gibecière, espèce de bourse large et plate; hommes et femmes les portaient.

[3] Jayet, jais.

[4] Guy de Blois. Guy de Chatillon, troisième du nom, comte de Soissons, de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, fut donné en otage au roi d'Angleterre par son frère aîné Louis, comte de Soissons, pour la délivrance du roi Jean. Il demeura quelque temps prisonnier en An-

Item i autre livre a fermoirs dor a une chemise de camocas[1] ouvre.

Item unes petites heures a fermoirs dargent couvertes de soie.

Item i livret a une pipe[2] a iij camahieux couvert de soie rouge.

Item i livret a fermoirs dargent a une chemise de toille.

Item i breviaire a ij fermanx dor a une chemise de camocas ouvre.

gleterre et se racheta le 15 juillet 1367. En 1370 il suivit les ducs d'Anjou et de Berry en Guienne; il commanda l'arrière-garde de l'armée royale à la bataille de Rosbecque. Il mourut le 22 décembre 1397. Après la mort de son fils unique, décédé à Beaumont, en Hainaut, le 15 juillet 1391, Guy de Chatillon vendit ses comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans. (V. *La Chesnaye-Desbois*, t. V, p. 462.)

Une ordonnance du roi Jean, du 6 mars 1363, contenant règlement pour le guet de Paris, cite parmi les personnages du conseil Hue de Chastillon, le seigneur de Chastillon, et porte enfin « Collacion par moy *de Bloys* ». (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. III, p. 672.)

[1] Camocas, riche étoffe de soie d'origine orientale.

M. Douët-d'Arcq, d'après Ménage, le désigne comme tissu de soie; selon Roquefort, ce serait un tissu de poil de chameau ou de chèvre sauvage. Tout porte à croire que c'était une soie fort légère qui se rapprochait du taffetas, comme le dit M. Douët-d'Arcq.

[2] Pipe ou pippe, tige de même longueur que l'épaisseur des parchemins à laquelle s'attachent les sinets. On l'ornait de ciselures, de pierreries, de camées.

Item i livret a fermoirs dargent semez des armes de France et de Bourgoigne a une chemise de toille.

Item i autre livre a couverture brodee a fermoirs et pipe dor et a en la pipe ij pelles et i balay et es fermoirs balaiz et pelles.

Item i livret couvert de cuir rouge a fermoirs dargent.

Item ij mandegloires [1] enveloppees de toille.

Item i signet dor a iii fleur de liz.

Item i fermail dor a viii grosses pelles et iiij gros balaiz i camahieu ou milieu.

Item une gibessiere garnie dor.

Item unes patenostre dambre.

Item une autres de soie noee.

Item ij fers de masse [2] en i fourriau de cuir.

Item i petite boitte de bois de madre [3].

Item ij colliers dargent a chiens.

[1] Mandegloires, mandragore, plante à l'odeur ou au contact de laquelle les anciennes superstitions attribuaient plusieurs vertus.

[2] Fers de masse, fer de masse d'armes.

[3] Madre, cœur et racine de différents bois employés pour faire des vases ou des boîtes, au dire de Littré et de M. Delaborde; au contraire, Roquefort, du Cange, MM. Douët-d'Arcq et Labarthe affirment que par ce mot on entendait une pierre précieuse telle qu'agate, jaspe, etc. Ils se basent pour émettre cette opinion sur le poids des objets désignés sous ce nom. Cet avis paraît être le plus vraisemblable.

Item une seintture garnie dor a i offray[1] de Chypre.

Item une couroie ferrée dor sur i tissu tanné.

Item i gans blans fourrez de vair ou il a une pierre dasne[2].

Item i ymage de nostre dame ouvrant[3].

Item ii dyamans gros quarrez en i annel.

Item ij pierres crapaudines[4] en argent.

Item i esmeraude en i annel dor esmaille.

Item i pierre crapaudine en i escu dargent.

Item i cousteau a i manche de madre.

Item i autre cousteau a i manche dambre.

Item ij cousteaux a manche de jayet a viroles dor ij pelles sur chascun.

Item i bourse dorfray de Chypre.

Item i coffret dargent esmaille.

Item i escrivet[5] dacier.

[1] Offray, orfraie ou orfrais, bordure brodée d'or, de perles ou de pierreries. On désignait souvent les orfrais sous le nom d'orfrais de Chypre, en raison de la richesse des étoffes de ce pays,

[2] Pierre d'asne. Nous ne savons ce que l'on entendait par ce terme.

[3] Notre-Dame ouvrant. Probablement comme les vierges d'ivoire conservées au Louvre, et comme celles de la collection de M. Guennepin, architecte de la ville de Paris.

[4] Crapaudine. Pierre fine estimée au moyen âge, on lui supposait la vertu d'indiquer le poison. (V. Boece de Boot, p. 384 et 388).

[5] Escrivet, poinçon pour écrire.

Item i iij patenostres dambre grosses.

Item une corne de licorne[1] a virole dargent.

Item vj oriflambes de sendail[2] vermeil.

Item i des coffres que les sommeillers du corps ont en garde xxj boutons dor a pierres et a pelles dune houpelande que le Roy d'Angleterre donna au Roy de France et sont les pierres saphirs balaiz et dyamans et a este mise la dicte boutonneure[3] ou coffre nomme ci-dessus.

Copie de la lettre de monseigneur de Berry faitte a Tassin sur sa descharge des choses dessus dittes.

Et nous Jehan duc de Berry et d'Auvergne conoissons avoir fait faire linventoire de toutes les choses dessus dittes en la presence des dessus diz les quels choses avec les diz ij coffres nous a plus grant

[1] Corne de licorne. Par corne de licorne, on entend la dent du narval auquel on supposait la vertu de faire découvrir le poison. On voit combien la manie de voir partout le poison était répandue au moyen âge.

[2] Oriflambes de sendail ou cendal, étendards de soie très fine couleur, rouge. Le mot *oriflamme* ou *oriflambe* ne veut pas seulement désigner la bannière conservée à Saint-Denis et que nos rois prenaient lorsqu'ils allaient en guerre; à cette époque, ce mot est souvent employé pour désigner un drapeau ou une bannière attachée à une lance.

[3] Boutonneure, garniture de boutons.

seurte avons prises mises et retenues par devers nous et en nostre garde et mise lors de la garde dudit Tassin du Brueil et promettons en bonne foy que des dittes choses nous serens acquit et deschargier et tenir pour quitte et deschargie le dit Tassin et touz ceulz qui deli auront cause envers le Roy Charles nostre tres cher seigneur et frere et tous autres qui aucune chose li en voudront ou pourroient demander et avec ce rendrons et restiturons a nostre dit seigneur et frere les choses dessus dittes contenues ou dit inventoire touteffoiz qui li plaira et que nous en serons requis de par li en tesmoing desquelles choses nous avons fait mettre nostre scel a ces lettres. Donné a Londres en Angleterre le ixe jour davril lan de grace mil ccclxiiij.

Inventoire des robes du Roy.

Premièrement une houpelande courte de ij draps cest assavoir d'une escarlate vermeille [1] et dune moree [2] et un chapon double de mesmes.

Item i une courte houpelande descarlate moree

[1] Escarlate vermeille, de pourpre rouge vif. Le mot drap est toujours sous-entendu devant le mot qui désigne la couleur.

[2] Morée, noir foncé.

fourree de menu vair[1] et le chapon[2] fourre de mesmes.

Item une grant houpelande descarlate vermeille et chapon de mesmes tout fourre de menu vair.

Item une robe de vj garnemens[3] dune escarlate plus brune un peu que de rosee fourree de menu vair et ij chapons.

Item une autre robe de ij garnemens descarlate rosee[4] fourree de menu vair avec les ij chapons.

Item une autre robe de iij garnemens dun pers[5] adure[6] fourree de menu vair.

Item une autre robe descarlate vermeille de iiij garnemens fourree de menu vair.

Item une autre de tanne blondet[7] de iiij garnemens fourree de menu vair.

[1] Fourrez de menu vair, fourrure à poils courts de couleur gris blanc mêlé et de couleur changeante ; elle était autrefois fort recherchée.

[2] Chapon, chapeau, bonnet de fourrure ou de velours.

[3] Garnement, pièce de costume ; une robe à plusieurs garnements signifie un vêtement de plusieurs pièces, surcot, houppelande, mantel, etc., etc.

[4] Escarlate rosée, de pourpre rouge clair.

[5] Pers, bleu foncé ou verdâtre ou tout simplement vert.

[6] Aduré, azuré, bleu.

[7] Tanne blondet, fauve clair.

Item une autre dun marbre[1] plomque[2] de iij garnemens fourres de menu vair.

Item une petite houpelande dun dos dasne fourree de gris et le chapon fourre de mesmes.

Item une grant houpelande dun dos dasne fourree de gris sans chapon.

Item une grant houpelande dun veluau rose fourree darmines[3] et chapon de mesmes et viij boutons de pelles es espaulés dicelle houpelande.

Item une grant houpelande de pers adure osfraisiee dorfevrerie entour les manches de pelles a petis dyamans et a petis balaiz et orfraisie dorfraiz dortrait[4] entour le colet en environ la poitrine.

Item un bassin dargent a boillons dargent entour les bors.

Item i grant cadran dargent.

Item i petit benoit semé par dehors de fleur de liz et le jetouer dargent.

Item une escouse[5] dit lanterne dargent.

[1] Marbre, étoffe marbrée, c'est-à-dire composée de fils de laine de diverses nuances. (V. du Cange, *marbretus*.)

[2] Plomque, plonquié, couleur de plomb.

[3] D'armine, d'hermine ; c'était la fourrure la plus estimée.

[4] Or trait, de l'or tiré et très mince passé à la filière et servant à la passementerie, à la broderie et au tissage des étoffes.

[5] Escouse, plus souvent esconce, bougeoir garanti du vent et que l'on tenait à la main.

Item une cote hardie[1] et i mentel ront appelé fons de cuve[2] et chapon descarlate vermeille fourree menu vair.

Item i manteau ront appele fons de cuve doublé tout dun drap descarlate vermeille.

Ce fut fait le ixe jour davril lan mil ccclxiiij du commandement de messire le duc de Berry et le conte de Tancarville presens monseigneur le comte de Dampmartin, Tassin du Brueil, Honnoré Tu-

[1] Cotte hardie. C'était un vêtement pour sortir, par opposition au surcot, servant à l'intérieur. On le nommait *fond de cuve* en raison de sa forme. C'est vers 1350 que les hommes commencent à porter la cotte hardie. Celle-ci est courte, sans plis, ajustée à la taille, sur la poitrine et les hanches, et est fermée par devant au moyen de boutons. De petits boutons très rapprochés permettent de serrer les bouts des manches du coude au poignet. Avec cette cotte on portait aussi le chaperon bardelé et la ceinture basse d'orfèvrerie, à laquelle était suspendue la longue dague. Ce vêtement, propre à monter à cheval, fut en grande vogue de 1350 à 1380; on lui donnait aussi le nom de *cotte à chevaucher*, et il appartenait aux gentilhommes; les femmes portaient aussi des cottes hardies. C'etait un vêtement qui tombait jusqu'aux pieds et qu'on relevait pour marcher. Le corset se portait par dessus la cotte hardie. (Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier;* J. Quicherat, *Histoire du Costume en France.*)

[2] Sorte de pardessus que portaient les hommes et les femmes, et qui était habituellement doublé de fourrures. Ce vêtement était ample, fermé par devant au moyen de boutons, était pourvu de grandes manches et avait un haut collet.

bart[1], Guillot Coulon[2], mons Jehan Poste[3] et Girardin Douchi[4].

[1] Honoré Tubart. Nous n'avons rien trouvé sur ce dernier. — Jehan Tubart était sommelier des joyaux du roi en 1377. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.)

Il existe à la Bibliothèque Nationale (département des Manuscrits) un dossier Tubart, mais n'étant pas classé il n'est pas à la disposition du public.

[2] Bien que le nom patronymique de Coulon se rencontre assez fréquemment vers cette époque, on pourrait attribuer à Guille ou Gilles Coulon « escuyer du pays de Gennes » la mention suivante :

Au nombre des pièces originales (nº 879), classées par liste alphabétique des noms et conservées à la Bibliothèque Nationale (manuscrits), se trouvent six quittances données par Guille, Gilles ou Giles Coulon au trésorier général des guerres. Dans la première, datée du 14 juillet 1360, Guille Coulon, prend le titre de « messagier », fonction qui ne devait pas être sans importance à cette époque où la poste n'existait pas encore; dans la troisième, du 20 septembre 1387, il se dit « arbalestrier », et dans les trois dernières, du 7 janvier 1837, du 6 septembre et de novembre 1838, Coulon est « escuyer du pays de Gennes ». Il était donc gentilhomme, et alors il ne serait pas étonnant qu'il ait été attaché au service du roi Jean. On sait que Gilles, Guille ou Guillot sont un même nom. Les auteurs de *Paris et ses historiens* citent (p. 339), d'après un *vidimus* d'une ordonnance du roi, de l'an 1407, un « Giles Coulon, phisicien demourant à Paris ». Ce personnage était probablement le médecin qui accompagna le roi Jean dans son voyage en Angleterre et qui l'assista dans ses derniers moments. Cette dernière mention nous paraît être la véritable.

[3] Jehan Poste. Dans l'inventaire de la reine Clémence

de Hongrie, fait en 1328, nous trouvons le nom d'un Jehan Postelet, mais que nous ne pouvons pas identifier avec le personnage en question.

[1] Girardin d'Aucy ou d'Auchy, valet de chambre du roi Jean, quitta l'Angleterre où il l'avait accompagné en 1359 ; en 1377 il est encore valet de chambre de Charles V : ne pas le confondre avec Girardin d'Auxi, fou de Charles V. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Dans *Paris et ses historiens*, il est question (p. 199) d'une famille Duchié ou *Douchy*, ou *Doucy*, dont un membre, maître Jacques Duchié, clerc du roi en la Chambre des Comptes, riche bourgeois de Paris, possédait un hôtel d'une splendeur indiquant une fortune considérable. Les auteurs disent avoir recherché en vain dans tous les documents de l'époque quel pourrait bien être ce Jacques Duchié. Il se pourrait que Girardin Douchy, attaché à la personne du roi Jean, fut le père ou le parent de ce Jacques Duchié.

TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

Mme ADAM

La Chanson des nouveaux Époux, par Mme Adam (Juliette-Lambert), 1 volume in-4° orné d'un portrait et de 10 eaux-fortes. Paris, Conquet, 1882.

ASHBÉE (H.-S.)

A Dinner of French Bibliophiles. Reprinted, from the Bibliographer, may 1882. Une brochure in-8° de 8 pages.

A ride to Peking. Printed by W. Lindsey et C°, 19 Cursétor street, Chancery Lane ec. 1881. Une brochure in-8° de 10 pages.

AUMALE (Monseigneur le duc D')

Notice sur le manuscrit des œuvres poétiques de Vatel, 1 volume grand in-4°, autographe reproduit par l'héliogravure. Chantilly, 1881.

BERALDI (Henri)

(V. Portalis.)

BRIVOIS (Jules)

Bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle Principalement les livres à gravures sur bois. *Guide de l'amateur*. Un volume grand in-8°. Paris, librairie Conquet, 1883.

BRUNET (Gustave)

Livres perdus, essai bibliographique sur les livres devenus introuvables, par Philomneste Junior, Bruxelles, Gay et Doucé, éditeurs, 1882. — Un volume petit in-8°, 9 pages préliminaires et 122 pages.

La Bibliomanie en 1881, bibliographie rétrospective des adjudications les plus remarquables faites cette année et de la valeur primitive de ces ouvrages, par Philomneste Junior. Bruxelles, Gay et Doucé, éditeurs, 1882. 1 volume petit in-8° de 69 pages.

Essais d'études bibliographiques sur Rabelais (Allemagne et Angleterre). Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11. Une brochure grand in-8° de 12 pages.

HOUSSAYE (Henri)

L'Art français depuis dix ans. 1 volume in-12, librairie académique, Didier, 1882.

Histoire d'Alcibiade et de la République depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, ouvrage couronné par l'Académie française en 1874 : prix Thiers. 5e édition, 2 volumes in-12. Portr. Librairie académique, Didier, 1882.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Comte de)

M. Peigné-Delacourt, Allocution prononcée par M. le comte de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique de Senlis, dans sa séance

du 7 juillet 1881. Senlis, typographie et lithographie Ernest Payen, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, 1882. Une brochure grand in-8° de 12 pages.

Conseils d'un père. Paris, A. Quantin, imprimeur, rue Saint-Benoît, 1882. Une brochure in-8° de 11 pages (en vers).

PARRAN (A.)

Romantiques, éditions originales, vignettes, documents inédits et peu connus. *Petrus Borel, Alexandre Dumas père*, un volume grand in-8°, avec deux portraits à la pointe sèche, l'un de Petrus Borel par Desboutin, l'autre d'Alexandre Dumas, par Lessore. Alais 1881.

Honoré de Balzac, avec une figure de Tony Johannot, gravée par Porret, 1 volume grand in-8°, Paris, Rouquette, 1881.

PORTALIS (Baron Roger de) et Henri BERALDI

Les Graveurs au XVIIIe siècle. 3 volumes in-8°, Paris, Desmascène, Morgand et Charles Jatou, 1880-1881-1882.

UZANNE (Octave)

PETITS CONTEURS DU XVIIIe SIÈCLE

Avec notices bio-bibliographiques.

Godard d'Aucour. (Douzième et dernier volume de cette collection), 1 volume in-8°, Quantin, 1882.

Préface à l'*Amour romantique* de Cladel, Rouveyre, in-8°, 1882.

LES ORNEMENTS DE LA FEMME

L'Ombrelle, le Gant, le Manchon. Illustrations de Paul Avril. Quantin, in-8°. 1882.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

Article premier.

La Société a pour but :

1° De publier des livres avec ou sans illustration, qui, par leur exécution typographique, ou par les choix artistiques, soient un encouragement aux peintres et aux graveurs, aussi bien qu'un motif d'émulation pour les imprimeurs français ;

2° De créer, entre tous les bibliophiles, des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

Art. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.

Art. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité; livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Art. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

Art. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'Annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

Art. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres exis-

tants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

Art. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de *membres honoraires*, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'Annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

Art. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée ; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation ou de la somme une fois versée, est fixé par le Règlement intérieur.

Le membre nouveau, qui ne solderait par les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours, verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

Art. IX.

Chaque membre est débiteur envers l'association de sa quote-part dans la dépense occasionnée par chaque publication régulièrement votée par l'Assemblée générale; il ne peut se libérer en donnant sa démission, à moins qu'un nouveau sociétaire, admis par la Société, accepte de prendre ses lieu et place dans les frais incombant au démissionnaire.

Art. X.

Tout sociétaire s'engage, par son adhésion aux Statuts, à faire hommage à la Société d'un exemplaire des livres, notices ou gravures qu'il publiera.

Art. XI.

Les Amis des Livres seront invités à assister aux obsèques des membres de l'association par une convocation du Secrétaire.

Art. XII.

La première condition, pour être admis dans la Société, est une parfaite honorabilité dûment constatée par une enquête sérieuse sur les candidats. On peut donc espérer qu'aucune radiation ne deviendra nécessaire pour des motifs touchant à la moralité de ses membres.

Si cependant une plainte contre un sociétaire

était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en Assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).

Art. XIII.

Le décès ou la démission d'un membre, non plus que sa radiation (si l'honneur de la Société la rendait nécessaire) ne constituent, soit au profit du sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

Art. XIV.

La Société se réunit au moins une fois par an en Assemblée générale pour procéder:

1° A la nomination de son bureau ou Comité;

2° A l'élection des nouveaux membres ;

3° A l'examen et à l'approbation des comptes annuels présentés par le Trésorier;

4° Au vote du projet de budget qui lui est soumis par le Comité;

5° Au choix d'une publication, au vote de la dépense de cette publication et à la nomination des membres chargés de la diriger ;

6º A la discussion de toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Comité.

La Société se réunit, en vue de ses travaux et de ses études, à des époques fixes déterminées par son Règlement intérieur et sur la convocation de son Président, toutes les fois que le Comité le juge nécessaire.

Art. XV.

Les votes, quels qu'ils soient, ont lieu au scrutin secret, et les décisions, sauf exception (art. VI, XII, XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

Art. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

Art. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publication et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'Etat ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Art. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposé par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aquafortiste qui en sera le plus digne.

Art. XXI.

Les présents Statuts et le Règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux Assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière Assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

ARTICLE PREMIER.

Conformément aux Statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Président,
3° Un Archiviste-Trésorier,
4° Un Secrétaire,
5° Trois Assesseurs.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

L'Archiviste-Trésorier est l'agent administratif de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, les cotisations, de payer les dépenses, de garder chez lui tous registres et documents appartenant à la Société. C'est lui qui, *exécutant les décisions du Comité,* remplit tous les actes de la vie civile de la Société. Il place et déplace les fonds, signe les contrats, exerce les actions en justice.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les réunions et rédige les procès-verbaux des séances.

Art. II.

Le Comité se réunit soit chez le Président, soit chez l'un des membres du Comité pour y traiter les questions prévues par le dernier paragraphe de l'article XVI des Statuts.

Art. III.

Tout sociétaire est soumis à un droit d'entrée et à une cotisation.

Le droit d'entrée est de cinquante francs pour les membres fondateurs et de cent francs pour les nouveaux titulaires.

Les membres de la Société anciens et nouveaux paient une cotisation annuelle de soixante francs ou une somme de mille francs une fois versée. Il

peut être fait par le Comité remise partielle de cette cotisation, mais à titre de mesure générale.

ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une Assemblée générale.

ART. VI.

Chaque récipiendaire signe les Statuts de la Société et le présent Règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit, dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

ART. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en Assemblée générale, pour

nommer son bureau, dont les membres sont rééligibles. Elle se réunit également en Assemblée générale, pour déférer aux autres prescriptions de l'article XIV des Statuts.

Aux réunions ordinaires sont dévolues les études de bibliographie, d'art, et les questions d'un ordre secondaire intéressant la Société.

Art. IX.

Des lettres de convocation sont adressées à tous les sociétaires en temps utile. Elles mentionnent le jour et l'heure de chaque réunion ; elles indiquent si cette réunion est ordinaire ou en Assemblée générale, et, dans ce dernier cas, quelles sont les questions à l'ordre du jour.

Art. X.

Les procès-verbaux de chaque séance tenue par la Société ou son bureau, seront rédigés très sommairement par le Secrétaire et lus par lui au commencement de la séance suivante.

Art. XI.

Les membres titulaires et honoraires ont seuls le droit d'assister aux réunions de la Société ; mais les correspondants et des étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du Comité.

ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication : *Société des Amis des Livres,* et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom ;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

ART. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la déno-

mination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet Annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'Annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 063816422